



Le Folklore Brabançon

histoire et vie populaire

Septembre 1985

N° 247

Périodique trimestriel

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Septembre 1985 - N° 247

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président : Francis DE HONDT, député permanent.

Vice-Présidents : Jacques MARCHAL et Claude ROTTHIER-BOELS, députés permanents.

Directeur : Gilbert MENNE.

Rédacteur : Myriam LECHÊNE.

Lay-out : Marc SCHOUPPE.

Prix au numéro : 70 F.

Cotation 1985 (4 numéros) : 250 F.

Siège : rue du Marché-aux-Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tél. : 02/513.07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques : 000-0025594-83.

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du « Folklore Brabançon » qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

Sommaire

L'Abbaye cistercienne de Villers, par Gladys GUYOT	p. 203
La Hulpe en Brabant wallon. Histoire des papeteries, par J. MARTIN	233
L'Hôpital de Forest, par Albert VAN LIL	267
De-ci de-là :	
– Histoire d'une fanfare bruxelloise : la Fanfare du Meyboom par Robert HEMMERDINGER	295
– Les bières de Bruxelles. Paroles et musique de Robert HEMMERDINGER	299
– L'origine de l'Ommegang, par Eugène BOCHART	302

Abbaye cistercienne de Villers

par Gladys GUYOT

Dans la foulée bénédictine, mais en réaction contre la richesse et la puissance de Cluny, les fondateurs de Cîteaux à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e, Robert de Molesmes, Albéric, Etienne Harding, voulurent revenir à une pauvreté radicale, à la prépondérance du travail manuel sur l'intellectuel, à la simplicité en toutes choses. Une architecture dépouillée était le signe et le symbole de l'austérité de vie. Au lieu de la centralisation clunisienne, les abbés cisterciens se réunissaient chaque année en chapitre général et déléguaient des visiteurs dans les différentes abbayes ce qui donnait une organisation solide à l'ordre. De même, le statut des frères convers était une innovation. La personnalité rayonnante de Bernard de Clairvaux conféra aux nouvelles fondations une impulsion extraordinaire. Il vint une première fois dans nos provinces en 1131, Orval en est un des témoins. Mais c'est entre 1146 et 1148 qu'il fonda Villers, Aulne et Cambron.

Dès le début, Villers porta ce nom, quoique les moines s'établirent d'abord près de Gémioncourt, sur le territoire de Baisy-Thy, et en 1147 non loin de là, à un endroit plus favorable à l'initiative même de Saint-Bernard (1).

Abbés médiévaux

Les origines de l'abbaye sont plus obscures que celles d'Afligem en Brabant flamand et les premiers abbés sortent à peine de l'ombre.

(1) E. de MOREAU, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XI^e et XII^e siècles*, 1909, pp. 3-11.

Laurent, choisi par Bernard, se serait déjà retiré en 1147; son successeur, Girald, aurait été nommé évêque de Tournai en 1149; sous Fastrade, le troisième abbé, les chapitres généraux de Cîteaux et de Prémontré auraient mis fin à un conflit entre les abbayes de Villers et de Saint-Feuillien-du-Rœulx au sujet de propriétés. Les abbés Odelin (1153-1158) et surtout Ulrich (1158-1184/85) constituèrent et organisèrent le domaine abbatial en « granges » ou entités agricoles, exploitées par des convers sous la direction d'un moine. En même temps, toutes les abbayes naissantes cherchaient la protection de princes territoriaux qui confirmeraient leurs possessions. Dans le cas de Villers, il s'agit des ducs Godefroid III et Henri I^{er}; du comte de Namur, Henri l'Aveugle; de la comtesse Agnès de Looz; de seigneurs donateurs, Siger II, châtelain de Gand et de Courtrai, Engelbert de Schoten-Breda; Godefroid et Siger de Wavre, etc. De l'abbé Ulrich, on sait encore qu'il conclut une fraternité de prières avec Affligem, probablement en souvenir de Saint-Bernard⁽¹⁾. Il démissionna en 1184 et se retira à l'abbaye de Vaucelles (S. de Cambrai) où on lui rendit le témoignage suivant : « Nous avons ici un moine octogénaire; ancien abbé de Villers, qui se mortifie tous les jours pour le Christ »⁽²⁾.

Le premier abbé relativement bien connu est un ancien « miles strenuus pulcher » appelé Charles, d'origine rhénane, dont la conversion est auréolée de légende, comme la plupart de celle de ses contemporains. En tout cas, il entre avant 1185 dans un monastère de sa région, Himmerod, qui fonda celui de Heisterbach (près de Bonn) dont il devint prieur. C'est là que les moines de Villers lui demandèrent, en 1197, d'être leur abbé, charge qu'il n'accepta que sur un ordre formel du chapitre de Cîteaux. Bâtisseur de deux dortoirs en pierres près de l'église en construction, et de granges, il remplit une mission diplomatique pour le duc Henri I^{er}, mais désireux de vie contemplative intégrale, il se retira, en 1209, à Himmerod, l'abbaye de sa jeunesse, d'où pourtant, on lui demanda encore d'être abbé de Hocht près de Lanaken⁽³⁾.

L'abbé Conrad d'Urach (1209-1214) appartenait à la haute noblesse allemande, lui-même était le neveu d'un prétendant à l'Empire. Doyen de la cathédrale Saint-Laurent à Liège, il vint, en 1199, à Villers où il fut nommé prieur puis abbé mais ne le resta pas longtemps.

(1) *Monumenta Germaniae Historica, Sanctae Scriptores*, I, XXV, p. 196.

(2) *Ibid.*, I, XXV, p. 231.

(3) *Vita Karoli in M.G.H.-S.S.*, I, XXV, pp. 223-225.

Successivement abbé de Clairvaux (1214) puis de Cîteaux (1217), il fut nommé cardinal-évêque de Porto et de Sainte-Rufine (1219), légat du Saint-Siège et chargé de différentes missions, il n'oublia pas Villers et il



Abbaye de Villers. Portails d'entrée classique du palais abbatial

(Photo A.C.L.)

aurait dit à son lit de mort : « Plut au ciel que j'eusse persévéré jusqu'à ce jour à Villers sous la discipline régulière et que j'eusse lavé les assiettes avec les gens de service » (7).

L'abbé Walter d'Utrecht, déjà âgé lors de son élection en 1214-15 s'occupa du domaine comme tout abbé de l'époque, de la direction de communautés de cisterciennes et il vécut en ascète, la chronique embellit son abbatiat par des « Fioretti » légendaires (8). Son successeur, Guillaume de Bruxelles (1221-1237), appartenait peut-être à la famille de Dongelberg dont un membre avait été moine à Affligem un siècle auparavant. Moine austère comme ses prédécesseurs, il ne dépensait presque rien pour lui-même, mais très charitable, il dota la porterie de revenus pour les aumônes aux pauvres. Il stabilisa le domaine qui avait atteint sa plus grande extension, il arbitra des conflits entre les Liégeois et leur prince-évêque, il se soucia de couvents de femmes et fonda deux monastères cisterciens, Grandpré dans le Namurois en 1231 et Saint-Bernard d'abord à Vremde (Anvers) en 1237 puis à Hemiksem (9). Fin 1237 ou début 1238, il fut élu abbé de Clairvaux et mourut en 1242.

Au contraire de ses prédécesseurs, l'abbé Arnulf de Louvain (1240-1248) s'occupa peu du temporel et de communautés autres que la sienne. Essentiellement contemplatif, même opposé aux études — il refusa de subsidier le collège que l'abbé de Clairvaux fondait alors à



Abbaye de Villers. Vue des ruines.

(Photo A.C.L.)

(7) M.G.H. S.S.-I. XIV, p. 198. SANDERUS, *Chronologia sacra Brabantina*, t. I^{er}, p. 427. Dem. CLEMENT, *Comrad d'Utrecht, de l'ordre de Cîteaux, moine en France et en Allemagne*, in *Revue bénédictine*, t. XXX, 1925, p. 230, t. XXXI, 1926, pp. 152 et 173.

(8) M.G.H. S.S.-I. XIV, p. 199.

(9) *Idem*, p. 230. MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatice*, t. I^{er}, pp. 308 et 378.

Paris —, et malgré sa fuite du monde, celui-ci vint à lui. Le duc Henri II l'appela à son conseil, protégea l'abbaye et demanda à y être inhumé (10). Arnulf abdiqua en 1248 et se retira au « scriptorium » pour y prier, lire, écrire, entendre les confessions, encourager ses frères. Son abbatiat marqua l'apogée spirituelle et temporelle de Villers, où de 1248 à 1283, sept abbés se succédèrent parmi lesquels un seul, Arnulf II de Ghistelles (1270-1276) essaya d'enrayer le relâchement qui se manifesta plus vite qu'à Affligem. Mais avant cela, il faut étudier la ferveur cistercienne qui anima de nombreuses vocations, issues tant de milieux seigneuriaux que plus modestes.

Efflorescence mystique

Godefroid « le sacristain » avait d'abord été moine bénédictin à Saint-Pantaléon à Cologne avant d'entrer à Villers où il exerça l'office de sacristain avec grand respect et dévotion. L'abbé Charles dirigeait alors une religieuse appelée Gisèle, fondatrice de l'abbaye de La Cambre en 1201 et à laquelle le moine l'inger, Wiger, donna en relique la coule de Godefroid (11). Arnulf, surnommé Cornebout (Cornibout) naquit à Bruxelles en 1180 d'une famille pauvre, « mediocribus parentibus » dit l'auteur de sa vie, Goswin de Bossut, chantre de l'abbaye (12). Venu à Villers en 1202 et resté convers, il mourut le 30 juin 1228, après une vie ascétique, toute de prière et de pénitence, de pauvreté et de charité, mais ses flagellations excessives le rendirent hypernerveux. Il aurait conseillé à la comtesse Blanche de Champagne de fonder le monastère d'Argensolles près d'Épernay dans le diocèse de Soissons, et au seigneur Gilles Berthout, celui de Rozendaal à Walem.

Abond, natif de Huy en 1189, eut deux frères cisterciens au Val-Saint-Lambert, deux sœurs respectivement au Val-Sainte-Marie et à La Ramée; la troisième, restée célibataire, encouragea sa vocation. Son père, commerçant, voulait faire faire des études à son fils pour continuer sa profession, mais sa mère, très pieuse, l'envoya dans une école canoniale d'où il entra à Villers. Il y aurait eu plusieurs visions, racontées simplement dans sa « Vita », mais qui supposent des états psychologiques et mystiques assez extraordinaires, il semble pourtant plus équilibré qu'Arnulf Cornebout. En 1237, il vivait encore parce que Gobert d'Aspremont vint le consulter avant d'entrer à Villers (13). Ce

(10) *Idem*, p. 208. SANDERUS, *op. cit.*, t. I^{er}, 1728, p. 430.

(11) M.G.H. S.S.-I. XIV, pp. 227-230. *Acta Sanctorum, Vita Godefridi colobensis*, t. I^{er}, pp. 531-537.

(12) A.A.-S.S.-Vita Arnulfi, univ. t. V, 1709, p. 809.

(13) *Avulcoria Bollandiana*, t. XIV, p. 243. M.G.H.-S.S.-I. XIV, p. 232.

demier appartenait à la très ancienne famille des d'Aspremont, seigneurs près de Toul, d'un des grands fiefs de l'évêché de Metz. Elle eut deux croisés aux côtés de Godefroid de Bouillon. Lui-même et son frère aîné Jean, futur évêque de Verdun, étaient fils du comte Godefroid. En 1228, il accompagna l'empereur Frédéric II en Terre Sainte, revint combattre dans ses terres, se « convertit » et en 1237, entra à Villers où il mena une vie mortifiée et unie à Dieu, apparemment sans faits extraordinaires. Il mourut en 1263-64 ⁽¹²⁾.

Une famille louvaniste donna quatre de ses enfants à la vie monastique. Vers 1200, Renier, camerier et secrétaire d'Henri I^{er}, duc de Brabant, et sa femme Aleyde élevaient leurs enfants pour Dieu et, dans ce but, firent faire des études à leurs trois fils. L'aîné, Renier, fut envoyé en Sorbonne d'où il revint pour aller à Villers, entraîné par son frère Godefroid qui n'était pas heureux chez les chanoines réguliers à Sainte-Geترude de Louvain; leur père et le dernier fils, Thomas les y suivirent et prirent l'habit le 15 août 1216, tandis que la fille, Aleyde, entra chez les cisterciennes de Parc-les-Dames à Rotselaar. Les frères furent moines et le père convers. Celui-ci mourut vers 1225, après son fils aîné décédé en 1222. Godefroid Pachôme vécut jusqu'en 1262, auréolé de vertus aux dires de son biographe, son cadet, le chantre Thomas dans sa lettre à sa sœur moniale ⁽¹³⁾.

Comme à Affligem et ailleurs, plusieurs « milites » se « convertirent » et devinrent moines ou convers à Villers. Parmi les premiers, Francon d'Archennes, châtelain de Montenaeken, participa à la V^e croisade et perdit deux de ses fils au siège de Damiette en 1220; revenu au pays, il entra à Villers ⁽¹⁴⁾. Olivier de Sombreffe, « homo nobilis », est membre de la puissante famille d'Orbais dont Godefroid est le premier seigneur connu de Sombreffe, fils de Bernard d'Orbais, seigneur de Corroy, et de Ide de Coucy. La famille s'éteignit au XV^e siècle. Henri de Bierbeek (Bierbais) vivait encore en 1272, il était le frère du seigneur, peut-être Thierry II, cité de 1243 à 1265 ⁽¹⁵⁾. Henri est un prénom courant dans cette famille apparentée à celle de saint Guibert, fondateur de l'abbaye de Gembloux. Souvent qualifiés de « nobilis », ils ont de nombreux fils au XII^e et au début du XIII^e siècle; parmi eux, Hugo est le premier abbé cistercien de Saint-Bernard/Escaut de 1237 à 1243. Ils fondent un prieuré sur leurs terres à Bierbeek, font des donations

pieuses; après 1265, la sève s'épuise et ils ne sont plus représentés, outre le moine, que par deux femmes, Elisabeth, abbesse de Nivelles en 1287 et Béatrice, moniale à La Ramée ⁽¹⁶⁾.

Daniel de Yssche, oncle de Clémentine de Rixensart et de Malèves, enterrée dans une chapelle de Villers, fut cellérier en 1271 ⁽¹⁷⁾. Les « milites » Théobald, châtelain de Courtrai, Grégoire et Henri de Marilles, Gérard de Grez-Doiceau, « dominus et miles », Henri de Wez (Ways), Siger de Wavre, moine vers 1177, Jean de Salinck, Godefroid Cortebeke, venu du « riche et fervent couvent d'Affligem » sont encore cités parmi d'autres anonymes ⁽¹⁸⁾. Plusieurs chevaliers s'engagent comme convers par humilité ou parce qu'ils étaient illettrés. Gérard de Rêves, Jacques de Glymes, Jean de Roost (comté de Looz), Gilles Dion, Jean de Witterzée, surnommé « miles » parce que son père l'était, lui aurait voulu l'être mais ne le put parce qu'il était infirme, il fut maître de la grange du Chênoit sur le territoire de Court-Saint-Etienne dont il était natif; Walter de Rikelam « versus Mechiniem »; la vie du convers Pierre ne fut pas publiée par les Bollandistes sous le prétexte qu'elle ne contenait rien de remarquable ⁽¹⁹⁾. Boniface, entré à Clairvaux, aurait été un des dix-huit fondateurs de Villers et prieur sous l'abbatiate d'Ulrich, on ne sait rien de plus sur lui, si ce n'est qu'il fut enterré près du grand autel de l'église ⁽²⁰⁾.

Au milieu du XIII^e siècle, l'abbaye, à sa plus belle époque, compte environ cent moines et trois cents convers, alors que dans la suite, elle devra progressivement abandonner le système du faire-valoir direct qui exigeait beaucoup de main-d'œuvre dans les granges. Elle est alors « Honor Brabantiae », « Gaudebat Ecclesie Villariensis ». Mais c'est essentiellement une époque d'apogée mystique dont les phénomènes extraordinaires sont sujets à caution par suite de la crédulité et du goût du merveilleux chez les médiévaux, dont les récits des « Vitae » se ressemblent souvent. Pourtant la charité des moines est sans équivoque. Ainsi Jean de Witterzée, rentrant à l'abbaye des chariots de blé, apprend que les béguines de Nivelles sont dans le besoin; aussitôt il dirige vers elles le convoi. Godefroid Pachôme gardait une partie de ses repas pour les pauvres, ramassait les fruits du verger pour eux, visitait les infirmes accueillis à l'hôpital abbatial et disait la messe pour eux ⁽²¹⁾.

⁽¹²⁾ M.G.H.S.-S.S., t. XXV, pp. 226-229. A.A.S.S., Vita Guberli, Augusti, t. IV, pp. 226-229.

⁽¹³⁾ Vita Godefridi Pachomi in *Analytica Bollandiana*, t. XIV, 1896, pp. 263-268. M.G.H.-S.S., t. XXV, p. 232.

⁽¹⁴⁾ *Bibliog. Notiana*, t. VII, col. 271-272.

⁽¹⁵⁾ M.G.H.-S.S., t. XXV, p. 235.

⁽¹⁶⁾ A. VAN DER REST, *La noblesse en Brabant du XI^e au XIII^e siècle*, dans *Brabantica*, t. V, 1^{re} ann. 1960, pp. 14-25.

⁽¹⁷⁾ M.G.H.-S.S., t. XXV, p. 233.

⁽¹⁸⁾ *Idem*, t. XXV, p. 234-235.

⁽¹⁹⁾ *Analogue Bollandiana*, t. XIV, p. 244.

⁽²⁰⁾ M.G.H.-S.S., t. XXV, p. 198.

⁽²¹⁾ E. de MOREAU, *op. cit.*, p. 82.

De même qu'à Affligem envers sainte Lutgarde, les moines de Villers lisaient avidement les lettres de sainte Hildegarde de Bingen (†1179), abbesse de Saint-Rupert, célèbre par ses visions et sa science théologique. Ils la questionnent sur des sujets difficiles, entre autres sur la Trinité mais les réponses sont lentes à venir ou se perdent parfois en route ⁽²⁷⁾. Ils sont également en relations épistolaires ou orales avec les nombreuses « saintes », religieuses, recluses ou béguines des Pays-Bas aux XII^e et XIII^e siècles : Marie d'Oignies (†1213), Christine de Saint-Trond († vers 1224), Yvette de Huy (†1228), Ide de Nivelles (†1231), etc. Parmi elles, la bienheureuse Julienne de Cornillon (†1258) demanda à être inhumée à Villers parce que des moines avaient collaboré à la propagation de la fête du Saint-Sacrement dont la célébration était indulgenciée à l'abbaye ⁽²⁸⁾.

Outre la fondation de quelques monastères de cisterciennes, dont Soleilmont près de Fleurus est encore un témoin, les moines de Villers en dirigèrent plusieurs d'une manière plus ou moins permanente : La Cambre, La Ramée, Aywières, Val-Saint-Georges à Salzinnes, Florival (Bloemendaal) à Wavre, Parc-les-Dames à Rotselaar, Maagdendaal à Oplinter, Valduc (Hamme-Mille), Wauthier-Braine, Nazareth (Lierre) et dans le Brabant septentrional, Binderen près de Helmont, sans parler de la direction de béguines à Louvain, Nivelles, Tirlemont, Bruxelles et de la léproserie de Terbank (Louvain). Comme l'abbé d'Affligem, Jean de Patria, celui de Villers, Walter d'Utrecht, craignit les sorties et les visites pour ses religieux, mais au début du XIII^e siècle, elles n'étaient que l'expansion de leur vie mystique. Dans le même sens, les cisterciens de Villers s'opposèrent aux études profanes qui détournent de la « simplicité » du cœur, identifiée à l'humilité et à la pureté et qui risquent d'enfler le moine et de lui faire rechercher les honneurs ⁽²⁹⁾. Et pourtant ils ont besoin de s'exprimer. L'abbé Nicolas (1237-1240) n'est guère connu que par les poèmes qu'il composa peu avant sa mort ⁽³⁰⁾. L'abbé Arnulf II, après sa démission, vécut beaucoup au « scriptorium » où il composa le « Carmen de Sancta Cruce » et versifia la somme des cas de conscience de Raymond de Pennafort ⁽³¹⁾. Jean le Précurseur, sacristain de l'abbaye, écrivit un livre intitulé « Agonia Morientis », un

⁽²⁷⁾ Dom HEINWEGEN, Les collaborateurs de sainte Lutgarde, in *Revue bénédictine*, I, XXI, 1904, n° 192 et suiv.

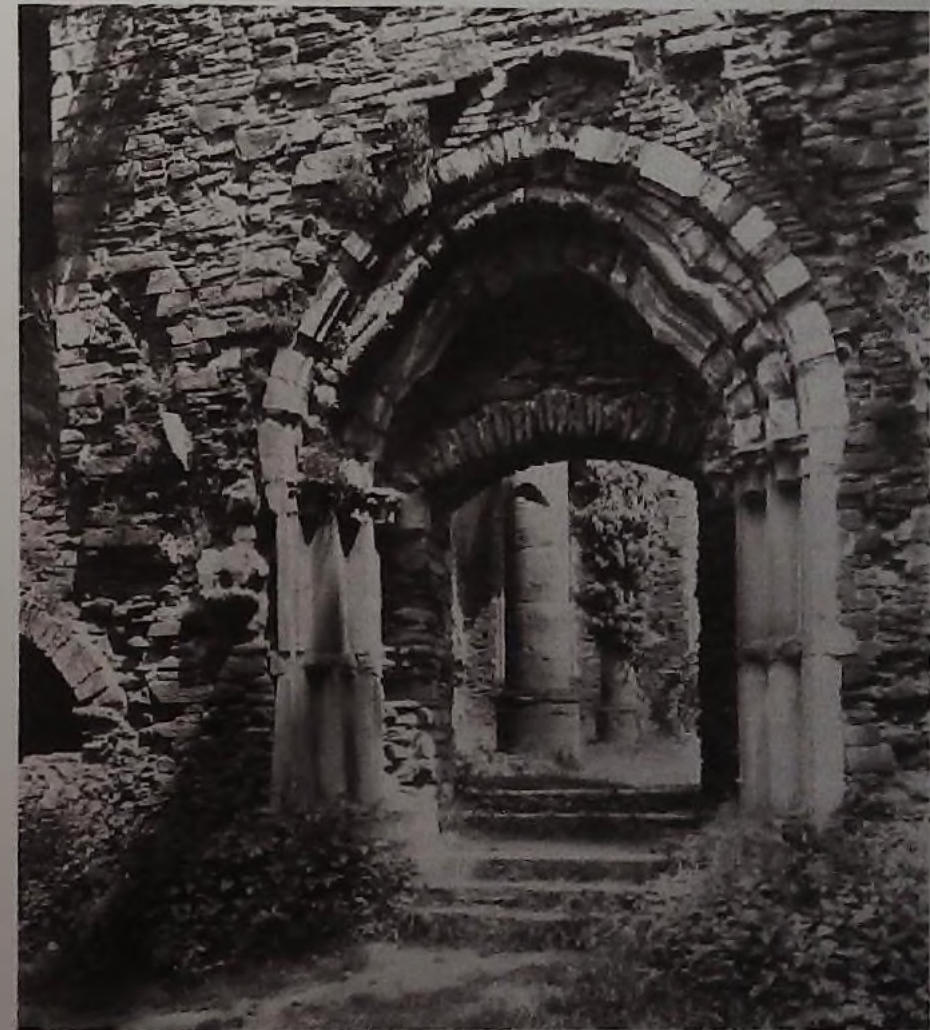
⁽²⁸⁾ E. de MOREAU, *op. cit.*, p. 1312.

⁽²⁹⁾ M.G.H., p. XXV, p. 208. Dom J. LECLEGG, *L'amour des lettres et le cœur de Dieu*, pp. 196-197, Paris, 1857.

⁽³⁰⁾ M.G.H.-S.S., I, XXV, p. 204.

⁽³¹⁾ *Idem*, I, XXV, p. 208.

Psautier de la Sainte Vierge, une « Vita Beati Monachi », un « Ordinarium » et plusieurs autres œuvres de liturgie et surtout d'édification ⁽³²⁾. Les 350 manuscrits retrouvés de la bibliothèque appartiennent presque tous à la littérature sacrée, la Bible en tête, des œuvres de Patrologie latine, des vies de saints, mais peu d'ouvrages de classiques païens, ce qui témoigne de la permanence de l'esprit de saint Bernard qui les avait fréquentés mais dépassés. Il reste que les moines de Villers n'ont pas produit de grande œuvre littéraire au cours de leur histoire.



Abbaye de Villers. Porte enlignée du cloître

(Photo A.C.L.)

⁽³²⁾ M.G.H.-S.S., I, XXV, p. 233. A partir de 1283, le scriptorium de Villers fut dirigé par Robert de Blocker, Jean de Malderen, Martin de Huy, Walter d'Assche.

Alternances

Plus vite qu'à Affligem, le relâchement semble avoir atteint Villers, peut-être parce que l'austérité cistercienne, plus rude que la bénédictine, a lassé des moines moins fervents. Ici comme là, des causes diverses ont joué : succession rapide de sept abbés, dont trois démissionnèrent entre 1248 et 1283, leurs absences continuelles pour motif politique ou autre, imitées par des moines qui visitent les granges, les communautés de cisterciennes, des béguines ou des recluses pour des entretiens spirituels, espérons-le, des mitigations de la règle au sujet de la nourriture, de l'habillement, etc., tolérées par le chapitre général de Cîteaux, la gestion financière défectueuse de plusieurs abbés, les exactions duciales à partir de la fin du XIII^e siècle et même les exigences fiscales de la papauté, les guerres, et enfin la diminution des convers et l'affermage presque général du domaine. Malgré les vicissitudes séculaires et les faiblesses humaines, Villers ne cessa d'être un centre de prière et de bienfaisance pour la population d'alentour. D'ailleurs comme dans la plupart des anciennes abbayes, les périodes de relâchement et de reprise alternèrent suivant les abbatiats et les circonstances.

À la fin du XIII^e siècle, l'abbatiate de Robert de Blocquerie, fils d'un seigneur d'Ottignies, marqua un arrêt dans la décadence. Il avait fait ses études à Paris, au « Cardinetum », berceau du collège Saint-Bernard. Élu abbé en 1283, il propagea le goût des études et procura des manuscrits à la bibliothèque. Il entreprit la construction du cloître, de l'infirmerie et des cuisines, mais il démissionna en 1302. En 1377, Martin de Huy fut le premier abbé de Villers à siéger aux États de Brabant, par suite d'un accord avec le duc Wenceslas. Celui-ci, vaincu à Basweiler (1371) par le duc de Gueldre, avait, pour sa rançon, lourdement imposé les monastères brabançons qui, en échange des taxes, exigèrent leur représentation aux États du duché. À Villers, le rôle de cet abbé est équivoque, fut-il trop rigide ou trop dépensier ? En tout cas, des moines se révoltèrent et pillèrent même la grange de Mellemont⁽²⁾. Otton de Dormael (1393-1424) redressa la situation, « liberum et absolutum ab omni debito », aussi l'abbaye connut-elle la tranquillité et la ferveur jusqu'au gouvernement de Gérard de Rotselaer ou de Louvain, dont le faste provoqua la révolte des moines, suivie d'une période difficile⁽³⁾. Le chapitre général de Cîteaux en 1410 défendit aux moines

de desservir des paroisses et renouvela les anciens statuts au sujet du lever nocturne. Malgré cela, des abbés dispendieux ou faibles permirent à chacun d'agir un peu à sa guise...

Au XVI^e siècle, un redressement s'opéra avec Denis van Zeverdonck, 1^{er} abbé mitré (1524-1545), ancien proviseur de l'abbaye et receveur de la grange de Schoten. Capable et habile, il rétablit l'observance de la règle surtout au point de vue de la pauvreté, il supprima les pitances — repas extraordinaires — et permissions illégales, exigea la présence des moines au réfectoire et leur fournit lui-même le nécessaire. Ces réformes lui attirèrent l'opposition des moines les plus âgés, confesseurs de moniales. Il fut aidé par le prieur, François Zuen, pieux, prudent et savant, et par de bons « officiers » venus de l'abbaye du « Jardinnet » (Walcourt) : Arnold van der Cruysen, Louis Vermelle et Jacques Lintau, ce dernier apprit aux religieux l'enluminure des manuscrits pour les fixer à Villers⁽⁴⁾. L'abbé fit aussi exécuter de grands travaux : tracé d'un parc, jardins et vergers, rétablissement d'un mur de clôture, cloches pour l'église, mausolée en marbre pour lui, etc. Quoique « persona grata » auprès de Charles-Quint, il osa tenir tête à Marguerite d'Autriche, en mars 1527 à Malines, lorsqu'elle avait convoqué les prélats brabançons pour en obtenir 100.000 écus d'or en deux ans. Van Zeverdonck, le principal meneur de l'opposition avec l'abbé de Park, Ambroise van Engelen, répliqua à la gouvernante en thiois. Comme Marguerite les invitait, à deux reprises à parler en français, ils refusèrent : « A proposition en thiois, je réponds en thiois » dit l'abbé de Villers. Ils se rendirent ensuite chez le chancelier de Brabant auquel ils rappelèrent son serment aux États, puis au refuge de Tongerlo où un notaire dressa acte de leurs griefs. Aussitôt, la gouvernante, outrée de ces faits, en vint aux mesures extrêmes, la confiscation des biens des prélats ayant participé à l'affront qu'elle avait subi⁽⁵⁾. Séquestre d'ailleurs peu efficace à cause des lenteurs d'une administration inadéquate, du sabotage habile des abbés et de l'opinion publique qui les soutenait⁽⁶⁾.

Charles-Quint s'était fait octroyer par Léon X une bulle pour s'immiscer dans les élections abbatiales. Les abbés brabançons s'y opposèrent évidemment et une commission d'arbitrage fut constituée

⁽²⁾ M.G.H., t. XXV, p. 218.

⁽³⁾ M.G.H., t. XXV, p. 217.

⁽⁴⁾ Th. PLOEGAERTS et G. BOULMONT, *Histoire de l'abbaye de Villers du XIII^e siècle à la Révolution française*, Nivelles 1926, p. 48.

⁽⁵⁾ P. GORISSEN, *Le séquestre des biens des prélats brabançons en 1527* in *Annales Provinciales* t. 3000, 1955, p. 69.

⁽⁶⁾ *Idem*, p. 71.

par trois représentants des leurs et trois du gouvernement. Elle aboutit au concordat de 1564, agréé par Philippe II. Les élections se dérouleraient en présence de deux commissaires officiels qui « colligeraient » les voix motivées des religieux en faveur de quelques candidats. Cette procédure se déroula déjà à Villers le 16 août 1554 et fait connaître les



Abbaye de Villers. Fenêtre romane dans le chœur.

(Photo A.C.L.)

religieux les mieux placés ⁽²³⁾. François de Vleeschouwer, de Bruxelles, recteur de Terbank, est « pieux, chaste et sobre, craignant Dieu; il connaît le latin, le flamand et un peu le français »; Etienne Lesaige, recteur de Rotem (Diest), est « un homme excellent, connaissant très bien les trois langues, il a été autrefois prieur, d'âge mûr, il est capable de corriger les défauts des moines, mais il est plus contemplatif qu'actif »; Gilbert Maroyen, de Bruxelles, « boursier, très apte à refréner les passions de son monastère, il s'émeut difficilement, connaît les trois langues mais est modeste et très instruit des choses temporelles »; Jean Delvaux, professeur de théologie, auteur de l'ouvrage, « De Statu, votis et disciplina monastica », nous le retrouverons plus loin. Malgré ces suffrages, Marie de Hongrie intervint directement en nommant un moine étranger à Villers, Mathias Hortebeek, profès et abbé de Boneffe, dont le choix se révéla d'ailleurs excellent. Né à Diest en 1488, pieux, austère et frugal, donnant lui-même l'exemple, il remit en honneur « l'Opus Dei », supprima les biens personnels des moines, les sorties trop fréquentes et le vin les jours de saignée.

A sa mort en 1568, le premier candidat de 1554, de Vleeschouwer fut nommé. Né en 1521, prêtre avant d'entrer à Villers, il se montra un prélat pieux et ferme, tout en s'attirant la sympathie des moines. Pour ces raisons, il fut choisi comme vicaire général de l'ordre dans les Pays-Bas, mais les circonstances politiques allaient profondément troubler son abbatiat.

En cette fin tragique du XVI^e siècle, beaucoup de religieux et religieuses errèrent de refuge en refuge, pourchassés par les Gueux, les troupes des Etats ou celles des Espagnols. Les abbés brabançons s'opposèrent au gouvernement de Philippe II par solidarité avec les nobles, leurs collègues aux Etats, par nationalisme et par inconscience des desseins de Guillaume d'Orange sur les Pays-Bas. De Vleeschouwer, un de leurs « leaders », quitta Villers en 1577 avec la plupart des moines qui se dispersèrent à Anvers, Louvain ou ailleurs. L'abbaye étant vacante, deux commissaires gouvernementaux y furent envoyés pour procéder à une nouvelle élection qui eut lieu à Louvain par des moines ralliés spontanément ou sous pression à la cause royale ⁽²⁴⁾. L'enquête permet de connaître ceux qui obtinrent le plus de voix. Michel Baldwinus, d'Arschol, ancien « bogard », entré récemment à Villers, est « bon religieux, d'une vie exemplaire, très attaché à S.M., n'a rien épargné pour ramener ses confrères d'Anvers »; Henri Baiox,

⁽²³⁾ A.G.R. - *Papiers de l'Etat et d'Audience*, *Fréquenter* n° 897, p. 36.

⁽²⁴⁾ A.G.R. - *Papiers d'Etat et d'Audience*, n° 908.

recteur de Valduc, est « pieux, honnête et chaste, zélé pour la discipline, absolument dévoué à S.M. »; Arnold Paeps, d'Arschot, recteur de Terbank, est « de bonne vie, expérimenté, entouré du respect des religieux, saurait très bien garder les biens du monastère et les âmes des religieux »; Jean Mone alias Schaymont, « chapelain à Valduc, prudent et circonspect, zélé pour la discipline, compagnon de l'abbé dans ses visites, dévoué à S.M. ». Cette dernière qualification semble être la plus importante pour les commissaires qui désignèrent Henri Baicx comme abbé. Cependant l'affaire ne semble pas avoir eu de suite et l'on ignore ce qui se passa à l'abbaye lors de la réconciliation du prélat légitime avec le roi, et son retour en 1584 ou 1585. Comment fut-il accueilli à Villers? Les divisions politiques cessèrent-elles? Les documents n'en disent rien. En tout cas, de Vleeschouwer mourut en 1587. L'année suivante, « les hérétiques pillèrent l'abbaye et firent prisonniers le prieur et autres religieux », mais ils purent s'enfuir sans payer de rançon⁽²⁶⁾. C'étaient Jean Delvaux, ami de Vleeschouwer et « prieur insigne » qui mourut à Namur chez les « Blanches Dames » en 1590, Laurent Clockluyer(s), de Zichem, « martyr », décédé à Nivelles en 1594; Judocus Smisman, de Bruxelles, emprisonné par les Hollandais à Berg/Zoom et mort à Villers en 1588. D'autres moururent pendant les années d'exil, dont trois chez les « Sœurs Grises » à Namur, Gaspard de Fresnes, namurois, en 1581; Jean Hebscap, de Vilvorde, en 1583 et Laurent Vermeulen, de Zichem, en 1584⁽²⁷⁾.

Origine des moines

Ces quelques exemples sont en même temps symptomatiques de l'origine des moines. La majorité appartient, comme dans la plupart des abbayes, à la bourgeoisie urbaine des grandes et petites villes, tant du pays flamand que wallon, avec prépondérance de celui-ci à la fin du XVII^e siècle, ce qui posera une certaine « question flamande ». En 1667, les abbesses de Valduc, Parc-les-Dames, Maagdendaal, Nazareth, Florival, celle-ci quoiqu'établie à Wavre, comprenait plusieurs religieuses flamandes, demandèrent un abbé « connaissant leur langue étant le flamand »⁽²⁸⁾. Un décret de 1759 prescrivit la proportion d'un tiers de religieux flamands, mais il fut peu respecté par opposition tacite de la communauté. Renouvelé en 1775, il le fut mieux puisqu'il y avait

alors 9 novices sur 16 du pays flamand, et plusieurs religieux étaient bilingues.

Sur les 370 moines cités par le nécrologe, une minorité provenait de villages aux environs de l'abbaye : Court-Saint-Etienne, Fleurus, Marchiennes, Mellemont où elle avait un important domaine, Nil-Saint-Vincent, Opprebais, Spy, Trazegnies, Thorembais-Saint-Trond, Ways, et de plus éloignés, Avesnes, Hotton, Piéton, Sint-Martens-Lennik, Wechter, etc. Ils étaient alors, en général, fils de censiers (« pachters ») de Villers même, d'un autre propriétaire ou de notabilités locales. Ainsi Benoît (†1637) et Grégoire (1655-1716) Semai appartenaient à une famille de censiers des environs de Nivelles⁽²⁹⁾. Michel Hubert Wilmet, au patronyme dérivé de Guillaume (Willeme), était fils de Jean, bailli de Thy, propriétaire de la cense de « La Croisette » à Hattain, et de Jeanne de Maillien. Le moine, né à Ways en 1708, avait eu pour parrain Louis Wilmet, représentant Michel Le Comte, religieux à Villers. Sa sœur fut moniale à Florival. Lui-même fut sacristain, maître de cuisine, curé des domestiques, confesseur à Wauthier-Braine et prieur à Terbank. De caractère contestataire, il s'opposa à un abbé contemporain. Les familles Semai et Wilmet étaient apparentées comme la plupart de celles des censiers d'une même région pour en préserver les héritages⁽³⁰⁾.

Beaumont (Bellomontanus), dans le Hainaut, donna proportionnellement beaucoup de vocations à Villers. Une des plus connues est celle de Servais Gillet (1599-1669), parent de l'abbesse de « L'Olive » (Morlanwez), Maria Gillet, et où entra sa sœur Madeleine qui y fut également abbesse de 1642 à 1649. Servais fut successivement sous-prieur et organiste, maître des novices pendant seize ans, recteur des moniales de Florival et deux fois prieur à Villers. Il ne désirait pas être abbé malgré les voix recueillies en 1647, 1653 et 1667; il avait d'ailleurs demandé sa démission de prieur pour être chapelain des religieuses à Nazareth où un de ses anciens novices était recteur. En 1661, il fut nommé le premier président du collège fondé à Louvain en 1660 pour les moines étudiants de Villers et de Saint-Bernard/Escaut. Très religieux, il est en même temps un des écrivains les plus connus de Cîteaux dans les Pays-Bas du S. Il composa un recueil de vers, curieusement intitulé « Galenus moralis ac mysticus », mélange d'humanisme et de mystique, et des opuscules sur son expérience de la vie monastique, « Prior claustralis », « Regula nova », « Manuale Magistri

⁽²⁶⁾ Th. FLOEGARIS et G. BOULMONT, op. cit. p. 89.

⁽²⁷⁾ Nécrologe de l'abbaye de Villers puis par le CUYELIER d'après un « Liber professionum ». In *Anal. Hist. Ecol. Belg.* t. IX, 1872, pp. 31-32.

⁽²⁸⁾ Th. FLOEGARIS et G. BOULMONT, op. cit. p. 114.

⁽²⁹⁾ *Brabantica* I, III, 1^{re} part., 1950, p. 42.

⁽³⁰⁾ E. EUISSET, Les Wilmet de Baisy-Thy, dans *Brabantica* I, II, 1^{re} part., 1957, pp. 285-331.

novitiorum » qui attestent du renouveau spirituel dans les abbayes lors de la Contre-Réforme ⁽⁴⁰⁾.

Un autre écrivain, d'origine noble, Paul Chifflet de Chambley, né à Bruxelles en 1633, aussi ambitieux que Gillet était humble, intrigua pour être abbé en 1667 et 1671. Fils du seigneur de Palante médecin à la Cour de Bruxelles, il aida à la fondation du collège de Louvain, et est l'auteur de la « Bibliotheca auctorum ordinis Cisterciensis ». Il devint prieur du monastère de Mont-Sainte-Marie au diocèse de Besançon où il mourut en 1688 ⁽⁴¹⁾. Lui et quelques autres Troublèrent les élections de la fin du XVII^e siècle.

Une petite minorité de moines appartenait à des familles nobles plus ou moins anciennes. Arnould Le Waitte (1597-1629), fils de Lucas, maître de Braine-le-Comte, échevin de Bourbecq et homme de fief du comté de Hainaut, fut sous-prieur à Villers puis confesseur à l'abbaye de « L'Olive » où il mourut encore jeune. Son frère aîné, Antoine, moine à Cambron, eut une carrière mouvementée; ses neveux, Gilles-François fut prieur à Cambron, et Jacques-Bernard jésuite ⁽⁴²⁾. Henri Gaiffier (†1629), d'une famille namuroise d'échevins, seigneurs de Bonnines, fut confesseur à Rozendaal ⁽⁴³⁾; et le baron Conrad de Ceels (1604-1669), confesseur à Nazareth et à Maagdendaal. Placide de Sellis (Sellys?) (1725-1782), de Charleroi, bachelier en théologie, profès de Villers, élu le 25^e et dernier abbé de Nizelles en 1771, fut béni et installé par son ancien prélat, Robert de Bavay. Intelligent, énergique et actif, il remit de l'ordre dans les finances fort obérées, restaura l'église et des bâtiments qui menaçaient ruine. Il écrivit en outre la chronique d'Argenton (Gembloux) quand il en était directeur, et celle de Nizelles lors de son abbatiat. Il y témoigne déjà d'esprit critique mais n'a consulté que les archives locales. Peu de temps après son décès, Nizelles fut supprimé par Joseph II en 1783 ⁽⁴⁴⁾. Nous rencontrerons encore d'autres nobles au cours de l'histoire finissante de l'abbaye.

XVII^e-XVIII^e siècles

Pendant les deux derniers siècles de l'existence abbatiale, le nombre des moines a oscillé entre 50 et 60, tandis que celui des

⁽⁴⁰⁾ A. VAN IERSON, *Samuel Gillet, religieux van Villers*, in *Clairon* t. IX, 1956, pp. 177-188 et 245-261.

⁽⁴¹⁾ *Nécrologie*, p. 84.

⁽⁴²⁾ *Annuaire Noblesse Brige* 1878, p. 306.

⁽⁴³⁾ *Idem*, 1857, p. 120.

⁽⁴⁴⁾ E. BROUETTE, *L'abbaye de Nizelles dans le Monasticon*, t. IV, 2^e part., 1968, p. 345. Cette abbaye, située entre Ophion et Wasmuël Braine, ne date que du XV^e siècle.

convers était de 6 en 1682, 9 en 1693, 6 en 1747, 8 en 1754 et 1764, et un seulement en 1795. Plus de la moitié des religieux vivaient en dehors de Villers remplissant une fonction dans les treize monastères de « filles », les granges et les deux paroisses de Malève-Sainte-Marie et de Mellery. Leurs absences prolongées de l'abbaye, où ils ne devaient revenir que pour la retraite annuelle de dix jours, risquaient de leur faire perdre le sens de la régularité monastique, surtout dans les sinécures de monastères des moniales. Une certaine tension régnait entre eux et



Abbaye de Villers. Armoiries du prélat Jacques Hache (1716-1734). Devise « Fortiter et Suaviter ».

(Photo A.C.L.)

les religieux présents à l'abbaye et ils ont parfois causé des troubles ou intrigué lors d'élections ⁽⁴⁶⁾. Les visites régulières des abbés de Cîteaux ou de Clairvaux rappellent les exigences de « l'Opus Dei », le silence, le respect et la charité entre soi, la présence au réfectoire et au dortoir communs, le jeûne quatre jours par semaine et du 14 septembre à Pâques.

Sous le prélat Robert Henrion (1587-1620), successeur de Vleeschouwer, les moines revinrent progressivement à leur abbaye. Grâce à la Trêve de Douze ans (1609-1621), l'abbé restaura le culte divin, s'intéressa beaucoup aux études, correspondit avec les historiens Gramaye et Miraeus et se montra administrateur zélé. En 1613, il fit construire une chapelle à N.-D. de Montaigu qui existe encore ⁽⁴⁷⁾. Henri van der Heyden, neveu de Vleeschouwer, ancien prieur de Villers et abbé du Saint-Sauveur à Anvers, austère pour lui-même et bon pour les autres, eut un gouvernement paisible de 1621 à 1647; il reconstruisit la bibliothèque et fut député permanent des Etats du Brabant ⁽⁴⁸⁾.

En 1647, la communauté avait choisi, par ordre de suffrages, Bernard van der Eecken, de Nivelles, « dispensier (receveur), de bonne vie, dévot paisible et discret, avait bien administré la cure de Mellery »; Gaspard Smidts, d'Anvers, « boursier, se comporte bien en la vie religieuse et bien versé dans les affaires temporelles »; Servais Gillet, « d'une piété, modestie et vie exemplaire... »; Ambroise Cipllet, de Mellemont, « vertueux, ponctuel au service divin... » ⁽⁴⁹⁾. Pourtant le gouvernement désigna Robert de Namur, abbé du « Jardinnet » (Walcourt), d'une branche bâtarde des comtes de Namur, celle de Flostoy, dont il portait « d'or au lion de sable à la bande de gueules ». Déjà âgé, il mourut en 1652. Son successeur fut le candidat évincé de 1647, Bernard van der Eecken, qui fonda le collège de Louvain avec l'aide de Paul Chifflet. Mais à sa mort, en 1667, l'intervention du gouvernement dans l'élection suscita des intrigues et des conflits qui ne furent apaisés qu'en 1697.

Cette année-là, dans le rapport des commissaires, Antoine de Pinchart et Martin de Cupis furent qualifiés : « égaux en mérites, menant une vie régulière, économes, de bonne doctrine, nullement novellistes — c'est-à-dire ni jansénistes ni quiétistes — versés dans le spirituel et le

temporel » ⁽⁵⁰⁾. Le premier fut élu. Fils du seigneur de Castillon et de Marguerite de Fontigny, il était né à Corbais en 1643 et avait été président du collège de Louvain. Il essaya de restaurer l'abbaye à tous points de vue, mais en 1695, le bombardement de Bruxelles par le maréchal de Villeroi détruisit le refuge abbatial, comme celui de Jette-Diligem, où les religieux avaient cru pouvoir sauver leurs trésors : objets sacrés, tableaux, tapisseries, etc. mieux qu'à la campagne, dans ce cas, ce fut le contraire. La guerre de la Succession d'Espagne compromit ensuite les efforts du prélat ⁽⁵¹⁾. Son « alter ego », Martin de Cupis alias de Camargo appartenait à une famille originaire des Etats pontificaux; un de ses grands-oncles, Jean-Dominique avait été, sous Jules II, cardinal et doyen du Sacré-Collège, tandis que son grand-père Pierre ajouta à son nom celui espagnol de « Camargo » parce qu'il se mit au service de Philippe II dans les Pays-Bas. Son petit-fils, Thierry, eut sept enfants d'Anne-Marie Le Gros, dont le quatrième fut le prélat ⁽⁵²⁾. Celui-ci, né à Bousval en 1651, fut recteur de Wauthier-Braine et choisi par 43 premières voix sur 46 votants en 1705. Capable mais souvent malade, il fut pourtant désigné comme vicaire général de l'ordre dans les Pays-Bas. Sa parente, Marguerite de Cupis fut une excellente abbesse de La Ramée en 1712 et mourut la même année que lui en 1715. A l'élection de 1705, deux autres religieux avaient recueilli quelques voix, Albert Wéry, de Bruxelles, président du collège de Louvain, « charge dont il s'acquitta fort bien », et Marc de Marche, de Mozet, « très bon proviseur de Mellemont » ⁽⁵³⁾.

Avant ces deux derniers abbatiats, un moine de Villers avait été nommé abbé de Val-Dieu, alors dans le comté de Dalem. Joseph de Romrée (1644-1697), fils de Jean-Charles, seigneur de Mazée (Mazy) et de Padenborcht à Grimbergen, bourgmestre de Malines, et de Lucrèce van Hoof, dame de Kaneghem, appartenait à la deuxième branche de la famille. Trois de ses cousines furent religieuses, deux à l'abbaye d'Herkenrode et une, récollettine à Malines ⁽⁵⁴⁾. Lui-même, né à Grimbergen, fut nommé par le gouvernement abbé de Val-Dieu en 1693, malgré les réclamations des religieux qui ne voulaient pas d'un étranger, et les démarches faites par le candidat de la communauté, Nicolas de Stordeur d'une part, et celles du sgr de Chératte pour son

⁽⁴⁶⁾ Th. PLOEGAERTS et G. BOUJUMONT, op. cit. p. 140.

⁽⁴⁷⁾ E. BRUNETTE, L'abbaye de Villers dans Monasticon, t. IV, 2^e part., 1969, p. 393.

⁽⁴⁸⁾ SANDERUS, *Chorographia sancti Brabantiae*, t. I, 1726, p. 432.

⁽⁴⁹⁾ A.G.R., *Conseil d'Etat*, n° 1244, *Conseil Privé*, n° 860 B.

⁽⁵⁰⁾ A.G.R., *Conseil d'Etat*, n° 1244.

⁽⁵¹⁾ E. BRUNETTE, *Monasticon*, t. IV, 2^e part., 1969, p. 398.

⁽⁵²⁾ *Annuaire Noblesse Belge*, 1849, p. 303. La branche de l'abbé s'éteignit en 1755, à la seconde ascendance Marie-Anne, danseuse célèbre, morte pieusement en 1770.

⁽⁵³⁾ A.G.R., *Cons. Privé*, n° 860 B.

⁽⁵⁴⁾ *Annuaire Noblesse Belge*, 1853, p. 171.



Abbaye de Villers. Intérieur de la brasserie

(Photo A.C.L.)

fil, dom Nicolas de Sarolea. d'autre part. L'abbé fut béni par celui de Baudeloo qui fit la visite de l'abbaye avec le prélat de Saint-Bernard. Il avait pris pour devise « Humiliter et Fortiter » qu'il s'efforça de réaliser^(52a).

A cette époque, les mauristes, Martène et Durand, dans leur recherche de manuscrits, écrivirent de Villers : « Une des plus illustres et des plus fameuses abbayes, non seulement du Brabant, mais de tout l'ordre, tant à cause de ses grands biens qu'à cause des grands hommes qu'elle a donnés à l'Eglise. Elle est située dans une gorge entre deux montagnes (sic) qui ne rendent point la situation désagréable. L'église est assez belle mais renouvelée, il ne reste que deux tombeaux anciens, du fondateur (en réalité de l'un d'eux, Boniface) et d'un comte de Louvain (Henri II), les restes des autres ont été transférés en 1590 (en fait 1599 par l'abbé Henrion). Il y a quelques manuscrits. Tout autrefois était fort simple, maintenant de beaux jardins, des allées d'arbres d'un agrément admirable. L'abbaye n'est plus que l'ombre de ce qu'elle a été jadis, mais elle a l'avantage d'avoir conservé l'abstinence plus longtemps qu'aucune autre de l'ordre, et de l'avoir abandonnée la

dernière, heureuse si elle avait été assez ferme pour la conserver »⁽⁵³⁾.

Ce jugement exprime la réalité d'une vie monastique devenue un peu routinière par l'usure du temps et l'évolution historique. Entrée dans le régime seigneurio-féodal, Villers, à l'instar de tous les monastères médiévaux, s'était forgé un domaine important dont les ressources lui permirent de construire des bâtiments simples mais grandioses à l'époque de ferveur des XII^e-XIII^e siècles. Ces richesses susciterent la convoitise des princes qui, en échange d'aides et de subsides, accordèrent aux abbés de constituer le premier ordre aux Etats de Brabant et de recevoir la dignité de la prélature. Dès lors, entraînés par la politique et les privilèges inhérents à leur charge, ils vécurent plus éloignés de leur communauté dans des bâtiments séparés et d'une manière seigneuriale, selon l'optique d'une société rigoureusement hiérarchisée et dans laquelle chaque catégorie de personnes jouissait de privilèges. Pourtant il n'y eut pas d'abus notables à Villers, seulement trop d'objets personnels, parfois des sorties nocturnes, l'octroi de quelques jours de vacances annuelles pour lesquelles les moines recevaient un pécule et des vêtements en bon état, mais la pureté doctrinale fut toujours sauvegardée sans infiltration de jansénisme — au contraire d'Orval et de Vlierbeek — ni de quêtisme. Et les abbés du XVIII^e siècle furent à la hauteur de leur mission.

A l'élection de 1716, les candidats proposés par la communauté furent Jacques Hache, né en 1663 à Blanmont (Perwez), « de vie régulière, bon administrateur du domaine de Schoten pendant 15 ans »; Maximilien van den Broeck, de Bruxelles, confesseur à Parc-les-Dames, « très bon, vertueux, intelligent, ancien secrétaire de l'abbé de Camargo »; Alexandre Cornet, de Bruxelles, confesseur à Valduc, « capable au point de vue spirituel et temporel »; Jérôme Coomans, de Couvin, « a de bonnes qualités mais est étranger » parce que Couvin faisait partie de la principauté de Liège, alors en dehors des Pays-Bas⁽⁵⁴⁾. Jacques Hache fut nommé et reconstruisit des bâtiments, entre autres l'abbatiale, et aménagea des jardins à la Le Nôtre, non sans causer de dettes. Il composa un règlement pour le titulaire de l'ermitage qui atteste sa piété et sa connaissance de la vie spirituelle⁽⁵⁵⁾. Sous son gouvernement auquel il rendit hommage, l'abbé de Clairvaux, Robert Gassot, fit la dernière visite régulière connue, en 1725, et blâma « le maudit vice de la propriété »⁽⁵⁶⁾.

^(52a) Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de Saint-Maur t. II, 1717, p. 203. Paris, 2 vol.

⁽⁵⁴⁾ A.G.R.-Cons. Privé, n° 860 B-Cons. Etat, n° 1244.

⁽⁵⁵⁾ Monasticon, t. IV 2^e part, p. 400.

⁽⁵⁶⁾ Th. FLOEGARTE et O. BOU MONI, op. cit., p. 149.

⁽⁵³⁾ U. DEPLIERE, Abbaye de Val Dieu dans Monasticon, t. II, province de Liège, 1928, p. 151.

A la mort de Hache, en 1734, Arnould de Pottelsberghe, né en 1690 à Ittre d'une famille du pays de Waas, fut élu à la quasi-unanimité des votants — 56 premières voix sur 62 ⁽⁸⁷⁾. Il se distingua par sa piété, son zèle et sa prudence, il fit faire l'inventaire des biens de chaque moine et prescrivit de ne pas détenir plus de 147 florins, surtout pour les moines « externes ». Il maintint le monastère en paix jusqu'à sa mort en 1742, laquelle fut suivie d'intrigues causées par quelques moines « dissidents ». Pourtant la majorité avait donné sa voix à de bons candidats : Martin Staignier, de Gosselies, confesseur à Argenton, « prudent, idoine pour maintenir l'esprit d'union et de paix »; François Columban, de Wavre, président du collège de Louvain, « observant la discipline et la règle »; Antoine Duchesne, de Ways, receveur de Mellemont, « connaît bien le temporel, beaucoup de zèle pour la religion et aime fort l'union »; Ernest de Riffart, des marquis d'Ittre, « aime la vie religieuse et l'observance monastique, est affable et a bien dirigé Schoten » lez-Anvers où l'abbaye exerçait la haute justice, privilège assez rare; Daniel Daix, de Wavre, dix ans curé de Melley, « homme d'esprit, lecteur en théologie, a beaucoup de zèle et de charité envers ses confrères » ⁽⁸⁸⁾. Staignier fut nommé, mais des calomnies proférées contre lui par certains contestataires, entre autres de ne pas vouloir de religieux flamands, parvinrent jusqu'au gouvernement qui ordonna une enquête en 1759, peu avant la mort du prélat. Menée par le conseiller d'Etat, Orts, et l'abbé de Saint-Bernard/Escaut, Edmond de Vylder, elle justifia celui de Villers. Ce dernier s'était efforcé de faire respecter la règle, surtout au point de vue de la pauvreté et de la clôture; il reconstruisit plusieurs censes détruites par les guerres de Louis XIV, « il n'est content que dans les briques » disait de lui un moine opposant, en lui rendant ainsi un hommage indirect ⁽⁸⁹⁾.

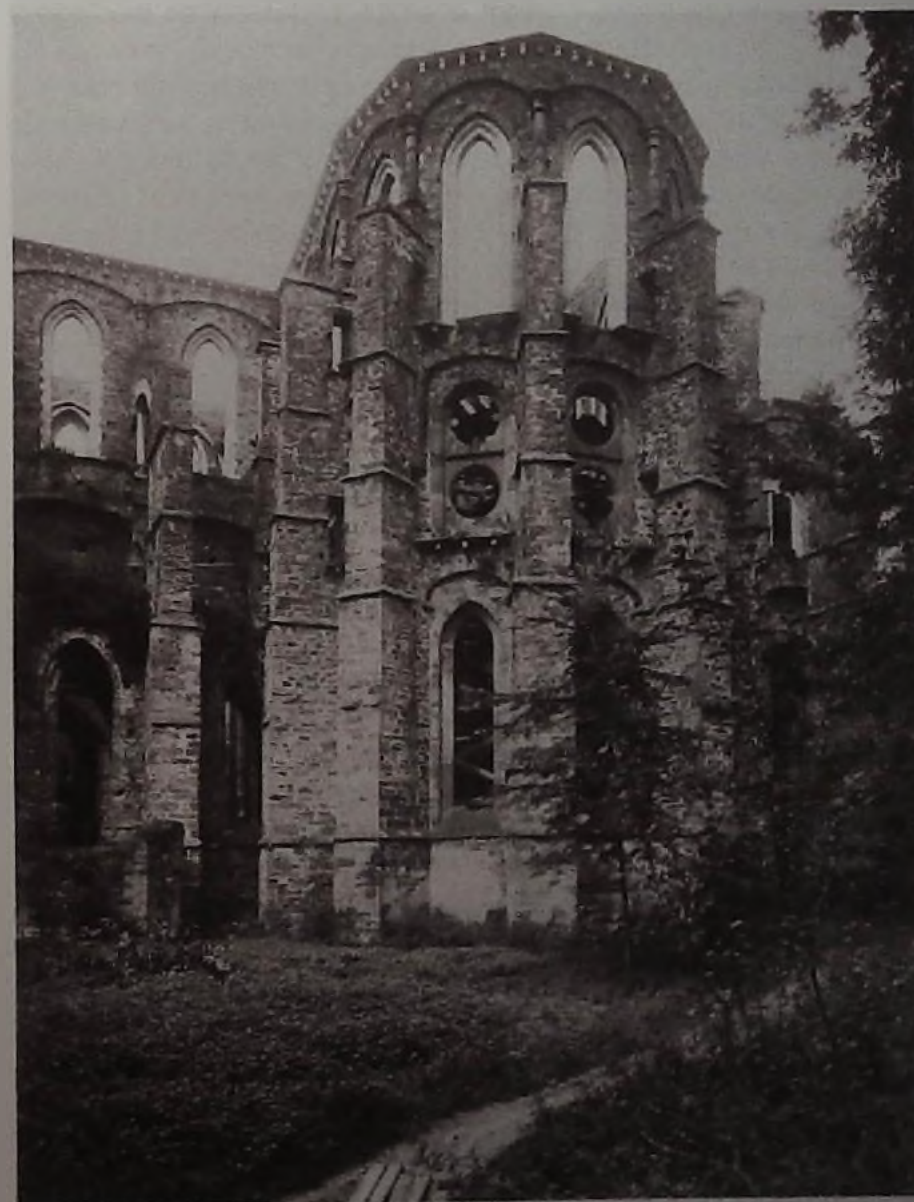
Ce jugement est corroboré par Dom Guyton, bibliothécaire de Clairvaux, également en voyage en 1745 dans diverses abbayes, comme ses confrères mauristes. Il écrit de « Villers-la-Sainte » qu'il y a 26 religieux présents, 5 convers et 3 novices qui « chantent très bien l'office... les dimanches et jours de fêtes, 7 à 8 moines, le supérieur en tête, vont chanter les litanies dans la chapelle N.D. de Montaigu, et en temps de calamité, on y célèbre la messe. La bibliothèque est admirable par ses boiseries, sculptures, dorures et le choix des livres. Le logis de l'abbé est beau et bien meublé; l'infirmerie commode; les jardins

⁽⁸⁷⁾ *Nécrologe*, p. 73.

⁽⁸⁸⁾ A.G.R.-Cons. *Elus*, n° 1244. Cons. *Privé*, n° 860 B.

⁽⁸⁹⁾ Th. PLOEGAERTS et G. BOULMONT, *op. cit.*, p. 127, note 1.

magnifiques, j'ai vu les moines passer par l'appartement du prieur avant Vêpres et n'oubliant pas les « biberies » de bonne bière... L'abbaye a beaucoup de sapins dans les bois dont les moines usent en bons pères de famille. Les dames mangent en dedans, les servantes dans la cuisine. L'abbé est mécontent de l'impression des livres d'église par un imprimeur de Paris pour Cîteaux. Le lecteur en théologie est un



Abbaye de Villers. Chevet de l'église en gothique lancéolé

(Photo A.C.L.)

dominicain pour ne pas provoquer de murmures parmi les confrères »⁽⁶⁷⁾.

Au décès de Staignier, en 1759, les 54 électeurs répartirent leurs voix entre Daniel Daix, déjà candidat en 1742; Jean Piron, de Tongrinne, receveur à Valduc, « a été prieur avec modération et douceur, exact pour la règle, aimé de ses confrères »; Albert du Bois, de Charieroi, curé de Malève-Sainte-Marie, « savant et érudit, professeur de théologie à Bonelie et à Orval, attaché à la règle, doux et pacifique », mais que les commissaires qualifièrent « d'un génie trop vif et trop hautain pour être placé à la tête d'une communauté », parce qu'ils préféraient le quatrième candidat, Pierre de Robiano, d'une famille d'origine lombarde qui exerça des charges importantes à Milan, un de ses membres s'établit aux Pays-Bas au XVI^e siècle, et un autre fut nommé évêque de Ruremonde en 1745⁽⁶⁸⁾. Le moine, né à Bruxelles en 1707, directeur de Parc-les-Dames, « est d'une douceur propre à ramener l'union et la paix, parfait religieux, aimé de ses confrères »⁽⁶⁹⁾. Mais parce qu'il était frère du chancelier de Brabant, Louis-François, le Conseil Privé ne voulut pas le nommer abbé pour éviter tout népotisme et désigna le premier candidat. Daix rétablit d'ailleurs par sa douceur l'union et la paix, et il fit commencer par l'architecte du classicisme, Dewez, le nouveau frontispice de l'église⁽⁷⁰⁾.

En 1764, le gouvernement intervint directement dans l'élection abbatiale. Les moines avaient porté leur choix sur Albert du Bois et Jérôme Franquart, de Nivelles, « digne et intelligent, de grande expérience, modestie et candeur », procureur et proviseur de l'abbaye. Mais Charles de Lorraine imposa Robert de Bavay, né à Bruxelles en 1711, parce qu'il était le neveu de François de Bavay, abbé bénédictin de N.D. de Beaupré (Toul) qui avait eu pour abbé commendataire François de Lorraine, frère du gouverneur général⁽⁷¹⁾. Une autre raison s'y ajouta, de Bavay, confesseur à Parc-les-Dames, était bilingue et partisan des religieux flamands alors en minorité⁽⁷²⁾. Il fut un excellent abbé qui assura la paix et la prospérité, continua les constructions et fut vicaire général de l'ordre dans les Pays-Bas. Lorsqu'il mourut en 1782, les 51

⁽⁶⁷⁾ Voyage littéraire de Dom Guichenon dans les provinces belges en 1742, in *Mémoires des Sciences historiques*, t. VI, 1806, p. 164.

⁽⁶⁸⁾ *Annuaire Noblesse Belge*, 1851, p. 199.

⁽⁶⁹⁾ A.G.R. Cons. priv., n° 260 B.

⁽⁷⁰⁾ *Nécrologe*, p. 76.

⁽⁷¹⁾ G. de BAVAY. Une élection d'abbé en 1764 à l'abbaye de Villers in *Annales Société Archéol. Brux.*, t. 12, 1899, pp. 331-341. A.G.R. Chancellerie de Brabant, reg. 42.

⁽⁷²⁾ R. VAN UYTEN et J. DE PUYNT. Du bilinguisme des moines in *de Oostersche Nederlanden, Inzondereheid der statenabdyen in de tweede helft der 18^e eeuw*, in *Bydragen tot de Geschiedenis*, t. 45, 1905, pp. 5-80.



Abbaye de Villers. Façade de la brasserie

(Photo A.C.L.)

moines désignèrent 6 d'entre eux, susceptibles de la prélature, Léonard Pirmez, de Leuze, né en 1731, directeur d'Argenton; Brunon Cloquette, d'Ath, procureur de l'abbaye; Etienne Pourbaix, de Saint-Vaast, lecteur en théologie et curé de Malève-Sainte-Marie; Bernard Masure, de Jumet, bachelier en théologie, maître des bois; Placide de Sellis, abbé de Nizelles; Michel Delplere, de Jumet. Les commissaires les qualifièrent de « réguliers dans leur conduite, bons administrateurs du temporel. L'élection s'est faite sans cabale ni intrigue, mais avec beaucoup de vérité et de franchise dans la manière dont les voix ont été données »⁽⁷³⁾.

Pirmez fut désigné en 1783 seulement, à condition d'aider à achever le futur palais royal à Bruxelles, pour lequel il dut emprunter 182.000 fl. Son abbaye, comme les autres, fut en butte aux mesures vexatoires de Joseph II. Lui-même ne la subit pas longtemps, étant déjà décédé en 1784.

Brunon Cloquette fut l'élu de la dernière élection, le 10 août 1784, avec 55 religieux⁽⁷⁴⁾. Il prit pour devise « Concordanter et Fréquenter » par allusion à son nom et aux cloches de ses armes parlantes, mais il ne

⁽⁷³⁾ A.G.R.-Chancell. Brab., reg. 44, f° 300-382.

⁽⁷⁴⁾ A.G.R.-Chancell. Brab., reg. 45, n° 40-51-Cons. Royal. Brab., n° 2254.

reçut l'investiture gouvernementale que le 8 janvier 1788, par méfiance de l'empereur qui dut bien s'y résigner. Très pieux et érudit, il avait été professeur de théologie des novices et curé de Mellery. Comme son prédécesseur du XVI^e siècle, de Vlaeschouwer, il s'opposa fermement aux mesures de Joseph II et, pour ne pas céder, s'exila pendant quatre mois. Revenu en 1789, il participa à la séance historique du 18 juin de cette année pendant laquelle les Etats de Brabant refusèrent la réforme du tiers-état ordonnée par l'empereur, ainsi que la fixation et la permanence des subsides versés par la province ⁽⁶⁶⁾. Aussitôt, il fut enjoint aux « leaders » du premier ordre : Cloquette, Benoît Neefs, prélat de Saint-Bernard/Escaut et Godefroid Hermans, prélat de Tongerlo, de ne pas quitter Bruxelles où ils furent arrêtés, mais purent s'enfuir et se réfugier à Breda; ils y versèrent un demi-million de florins au comité des insurgés. Le prélat de Villers en revint en janvier 1790 et prit une part active à la Révolution brabançonne. Le 10 mars 1790, il était présent à l'assemblée générale des Etats de Brabant et, à la mort du prélat de Saint-Bernard, le 11 novembre 1790, il fut élu député permanent et, à ce titre, siégea aux séances du Congrès des Etats-Belgiques-Unis ⁽⁶⁷⁾. Un de ses moines, le proviseur Guillaume Chentinne, de Jeandrain, « grand patriote », avait été mandé par le général d'Alton à Genappe et emprisonné à Namur, d'où il réussit également à s'enfuir. Sous l'occupation française, il fut poursuivi, le 25 février 1796, pour avoir voulu faire renaître la royauté et le pouvoir monacal et chasser les Français de Belgique ⁽⁶⁸⁾. Cloquette rentra à Villers au début de 1791 sous la restauration autrichienne. Lors de la première invasion française, la gouvernante générale, Marie-Christine, avait confié la direction des provinces belges à leurs Etats. Ceux de Brabant se réunirent presque tous les jours au refuge de Villers à Bruxelles, du 25 octobre au 12 novembre 1792, puis durent se disperser devant l'invasion française. Le prélat Cloquette et celui de Jette-Diligem, André de Maeght, gagnèrent Breda puis Coblenze, au début de 1793, pour sceller la réconciliation officielle des Etats avec Metternich ⁽⁶⁹⁾. Dès lors, ils assistèrent régulièrement aux séances des Etats jusqu'au 24 juin 1794, où retentissait déjà le canon de Fleurus ⁽⁷⁰⁾. Avant cela, le 24 avril 1794, tous les prélats — celui de Villers est le troisième

⁽⁶⁶⁾ H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. V, 1928, p. 454.

⁽⁶⁷⁾ A.G.R. *Etats Brabant*, suppl. n° 58.

⁽⁶⁸⁾ Th. PLOEGAERTS et G. BOULMONT, *op. cit.*, p. 167 et note 2.

⁽⁶⁹⁾ P. VERHAEGEN, *La Belgique sous la domination française - 1792-1814*, t. I, pp. 142 et 187.

⁽⁷⁰⁾ A.G.R. *Etats Brabant*, suppl. n° 61-62-63.



Abbaye de Villers. Ruines.

de la liste — avaient assisté à l'inauguration de l'empereur François II, au titre de duc de Brabant, le dernier de l'Ancien Régime ⁽⁷¹⁾. Fin juin 1794, nous ignorons si l'abbé Cloquette s'était replié sur Anvers avec les membres des Etats. En tout cas, en 1795, il se cachait sous des vêtements de domestique à la « Grande Cense » de Risbart, tenue par Pierre Delfosse et sa femme, Catherine Despret. Lors d'une alerte, la partie supérieure d'une vaste garde-robe servait de cachette, laquelle existe encore selon la tradition familiale ⁽⁷²⁾. A la mi-décembre 1796, tous les moines refusèrent les « bons de subsistance » et durent quitter « contraints et forcés » leur abbaye que des spéculateurs français et d'ex-religieux d'autres congrégations achetèrent sans vergogne.

Conclusion

Comme toutes les abbayes d'Ancien Régime, Villers, en dehors de son rôle religieux primordial, était une institution politique, sociale et

⁽⁷¹⁾ A.G.R. *Cons. Priv. Autr.*, n° P.B.

⁽⁷²⁾ E. BUSSET, *Les Delfosse*, in *Brabant*, t. IV, 1^{re} part. 1950, p. 199. La grande de « Saint Rebart » sous Opprebais date! de l'abbé Ulrich, du XII^e siècle, et construite la plus importante de l'abbaye après celle de Mellemon.

économique. Ses 14 « granges » ou domaines s'étendaient sur environ 7.350 ha et comprenaient 45 fermes, dont la majorité avait plus de 100 ha. En 1784, son bilan présentait 103.000 fl. de revenu, 82.079 fl. de débours, donc un boni de 21.038 fl., trop peu pourtant pour couvrir les frais de construction ⁽⁷⁾. Au cours des siècles, elle défricha et mit en valeur des bruyères dans la région anversoise à Merksem, Schilde et Schoten où elle comptait 11 fermes. En général, elle n'augmenta que modérément les fermages en comparaison de la hausse des terres. D'ailleurs, les clauses étaient très souvent « modérées » ou diminuées lors d'une catastrophe naturelle, d'une guerre ou d'un désastre quelconque. Les fermiers abbaciaux jouissaient d'un bien-être relatif à l'époque et de prestige social dans les villages dont ils étaient généralement choisis pour échevins. Les grands censés du Brabant wallon témoignent encore de la prospérité des terres abbaciales par leur solide et belle architecture en plan carré.

L'abbaye exerçait également d'autres fonctions sociales. En premier lieu celles d'hospitalité et de donneuse d'emplois. En 1693, elle nourrissait journalièrement 170 personnes, sans compter « diverses honnestes autres, parents et amis des religieux, messagers, 40 soldats... »; en 1747 elle employait 23 domestiques et plusieurs corps de métiers à Villers même et dans les granges ⁽⁸⁾. Elle et ses grandes fermes servaient de refuge aux villageois en cas de guerre. En 1764, elle distribua 1.365 fl. en aumônes et ne demandait aucune dot aux novices ⁽⁹⁾. Beaucoup profitaient donc de ses largesses. Du fait de sa richesse, elle était une puissance politique à laquelle même Joseph II n'osa pas directement s'attaquer, le prélat siégeant aux Etats de Brabant, gardiens et remparts de la Joyeuse Entrée, la constitution du duché.

On peut se demander pourquoi Villers ne revécut pas après la tourmente révolutionnaire d'autant plus que ses bâtiments n'avaient pas été détruits, au contraire de ceux d'Affligem, Aulne, Lobbes, Orval, etc. Plusieurs raisons l'expliquent sans doute : le fait que les moines ne desservaient pas de paroisses, sauf deux exceptions, leur manque de dynamisme, beaucoup se trouvaient hors de l'abbaye au moment de sa suppression et devinrent curés de paroisse dans la suite, leur refus des « bons de subsistance » les laissait financièrement démunis, la population d'alentour n'osa pas acheter des « biens noirs » et il ne se trouva

⁽⁷⁾ AGR - Cons. Priv. Autr., n° 745 rapport de Kéberg.

⁽⁸⁾ Th. REGEAERTS et G. BOUIMONT, *op. cit.*, p. 143.

⁽⁹⁾ AGR - Cons. Priv. Autr., n° 880 B Chanceli. Brab., req. 42 F 305.

pas d'acquéreur pour les rendre en tout ou en partie à leurs anciens propriétaires, la formation d'une classe de profiteurs opposés au retour du passé; toutes ces causes constituaient un ensemble défavorable à la résurrection de l'abbaye.

Le rayonnement mystique de Villers dans les premiers siècles de son existence en a fait une gloire de l'Eglise et de l'ordre cistercien. Des centaines d'hommes et de femmes, sous son influence, ont cherché à plaire à Dieu seul, selon la règle de saint Benoît, indépendamment des phénomènes extraordinaires qu'ils auraient pu éprouver. En dehors de cet essentiel, le reste se situe dans les structures temporelles de l'Ancien Régime avec les faiblesses de leurs membres, mais aussi le rôle bienfaisant des institutions ecclésiastiques.

La Hulpe en Brabant wallon

Histoire des papeteries

par J. MARTIN

TABLE DES MATIERES

Introduction	p. 234
Chapitre I. — Quelques mots sur la géographie et l'histoire de La Hulpe	234
Chapitre II. — L'origine des papeteries de La Hulpe	
A. Le contexte international, national et local	236
B. Le premier moulin à papier de La Hulpe	238
C. L'entrée en scène de Pierre Gautier	239
Chapitre III. — Les papeteries de La Hulpe de 1664 à 1755	
A. Les heurs et malheurs de Pierre Gautier	242
B. La mainmise des Foppens sur les papeteries	246
Le moulin Belair ou du Cerf	247
Les activités d'Adrien Foppens	248
La gestion des Foppens jusqu'en 1756	250
La fabrication du papier	251
Chapitre IV. — Les papeteries de La Hulpe de 1755 à 1803	253
Chapitre V. — Les papeteries de La Hulpe de 1803 à 1975	260
Conclusion	265
	233

Introduction

En 1980, la commune de La Hulpe célébrait le 750^e anniversaire de l'octroi au village par le duc Henri I^{er} de Brabant d'une charte-loi. Les festivités furent marquées par une exposition historique qui se tint dans l'église de La Hulpe du 3 au 18 mai 1980; la préparation du catalogue qui devait contenir une histoire succincte de la localité nous amena à consulter les archives et à découvrir de ce fait nombre de documents intéressant l'histoire des papeteries qui ont animé pendant des siècles la vie économique de cette région du Brabant wallon.

La présente étude est le résultat des nombreuses recherches effectuées et permettra, nous l'espérons, de mieux connaître un secteur de l'industrie wallonne qui eut son heure de gloire.

Nous tenons à remercier particulièrement la Société Intermills en la personne de son directeur Monsieur De Jaer qui nous a permis de consulter ses archives anciennes et modernes.

CHAPITRE I

Quelques mots sur la géographie et l'histoire de La Hulpe

Le village de La Hulpe, créé de toutes pièces par la volonté des ducs de Brabant à la fin du XII^e siècle par défrichement d'une portion de la forêt de Soignes, a été bâti et s'est développé sur un promontoire séparant les vallées de l'Argentine et de la Mazerine, son principal affluent. Il fut, jusqu'au début du XX^e siècle, un village-rue étiré le long du grand chemin de Nivelles à Louvain avec, comme centre actif, la place à proximité de l'église paroissiale déjà mentionnée en 1226.

Deux hameaux-satellites se partageaient le reste du territoire :

- A l'extrémité est, le hameau de Malaise-Bakenbos, de langue thioise, dont la limite était formée par la route de Hoeylaert à Wavre. Les maisons au-delà de cette route relevaient d'Overijse. Il était situé à 2 km 400 du centre du village et en était séparé par une avancée de la forêt de Soignes.
- A l'extrémité ouest, le hameau de Gaillemarde, à 3 km du centre, comprenant les fermes de la Queue, de la Ramée et de Gaillemarde.

Alors que le territoire de La Hulpe couvre une superficie de 1 546 ha à l'heure actuelle, il ne s'étendait avant la Révolution française que sur environ 450 ha. Toute la partie nord au-delà de l'Argentine lui échappait et relevait directement du domaine royal de la forêt de Soignes.

Sur le plan politique, administratif et judiciaire, le village dépendait, sans intermédiaire, des ducs de Brabant et, par la suite, de leurs successeurs, les ducs de Bourgogne, les rois d'Espagne et les empereurs d'Autriche. Il était administré en leur nom par la cour échevinale composée du mayeur et des échevins.

La création de la commune de La Hulpe, qui mit fin aux institutions de l'Ancien Régime, fut réalisée le 12 fructidor an III (29 août 1795). La loi du 8 novembre 1862, qui fixait la frontière linguistique, modifia les limites de la commune en détachant les hameaux 't Rot et Nouveau Bakenbos pour les joindre à la commune de Hoeylaert et en rattachant à La Hulpe le hameau de la Corniche (quartier de la gare), distrait de la commune d'Overijse. Depuis lors, la commune de La Hulpe est unilingue francophone.

Au plan économique, en dehors des papeteries que nous allons étudier, il faut souligner la prédominance de l'agriculture. A la fin du XVII^e siècle, les terres de culture occupaient une surface de 249 bonniers (302 ha), soit les 67 % de la superficie totale. Le village comptait plusieurs grandes fermes dont trois situées à Gaillemarde.

Par une charte du 20 mars 1342, le duc Jean III octroya aux habitants la tenue d'un marché chaque mardi. Celui-ci n'eut pas le succès escompté et disparut très tôt.

Au XVIII^e siècle, le village comptait plusieurs commerces sans oublier les cabarets et quelques artisans. Comme industries, on relève au cours des siècles un moulin à grain et un moulin à huile ou stordoir, tous deux installés sur l'Argentine; le stordoir devint vers la fin du XVI^e siècle un moulin à papier. On relève encore un forge et plusieurs brasseries.

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, l'agriculture a perdu graduellement de son importance pour ne plus représenter aujourd'hui qu'une activité très secondaire (120 ha et 39 exploitations). Par contre, avec l'installation du chemin de fer en 1854 et la modernisation des routes, la commune est devenue un centre résidentiel et commerçant (1).

(1) Les renseignements sur la géographie et l'histoire de La Hulpe ont été puisés dans l'étude suivante : J. MARTIN, La Hulpe, ville et franchise du Roman Pays de Brabant. Catalogue de l'exposition historique (3-18 mai 1980), pp. 6-37.

CHAPITRE II

L'origine des papeteries de La Hulpe

Contrairement à d'autres secteurs industriels, la papeterie en Belgique n'a pas fait l'objet jusqu'à présent d'études régionales ou locales. Cela est particulièrement vrai pour la partie wallonne du pays, d'où l'intérêt de l'étude entreprise.

A. Le contexte international, national et local

Selon Maurice-A. Arnould, « l'histoire du papier en Europe, elle-même encombrée d'imprécisions, de contradictions dans les dates, parfois de légendes, peut se résumer comme ceci en ses débuts : dès avant le XIII^e siècle, on fabriquait du papier en Espagne, à Jativa, dans la province de Valence, mais aussi en Catalogne; dès le XIII^e siècle, en Italie, à Fabriano dans les Apennins (province des Marches). Cette activité ne tarda pas à gagner Venise, puis Gênes; cette dernière était devenue rapidement un centre d'exportation du papier italien, article qui se répandit dans toute l'Europe, bien plus que le papier espagnol, de moindre qualité. Dès la première moitié du XIV^e siècle, en France, les moulins de Troyes étaient les premiers cités d'une manière certaine en 1348 » (1).

Sur le territoire actuel de la Belgique, dès le XV^e siècle, un ou deux moulins à papier sont établis dans la vallée du Hoyoux, à Huy ou à Marchin, et, à partir de 1570, l'industrie hutoise du papier connut une brusque efflorescence. Entre 1576 et 1612, au moins sept moulins sont aménagés coup sur coup. On peut évaluer à une dizaine le nombre des papeteries du Hoyoux vers 1650.

En dehors du bassin hutois qui, notons-le, relève de la principauté de Liège et ne fait donc pas partie des Pays-Bas espagnols, les moulins à papier dans la région wallonne sont presque inexistant; on peut citer celui d'Hambenne à Saint-Servais près de Namur fondé par un Lorrain, Germain Charlet, en 1673. D'autres seront construits au XVIII^e siècle à Hastières, à Malmédy, dans le Luxembourg. Mais vers le milieu de ce siècle, les Pays-Bas consomment surtout soit le papier liégeois, soit le papier lorrain ou français (2).

(1) Maurice-A. Arnould, *Quand sont apparus les premiers moulins à papier dans les anciens Pays-Bas?*, dans « Villes d'imprimerie et moulins à papier du XVI^e au XVIII^e siècle. Aspects économiques et sociaux », Colloque International, Actes, 1976, pp. 292-293.

(2) Georges Hansotte, *Pays de fer et de houille*, dans « La Wallonie, le Pays et les Hommes », t. I., des origines à 1630, Bruxelles, 1975, p. 287.

Par contre, dans l'ancien duché de Brabant, l'implantation de la papeterie autour de Bruxelles fut précoce, antérieure en tout cas à l'apparition de l'imprimerie typographique et stimulée par le développement de l'administration sous la maison de Bourgogne; c'est de 1404 que date la création par Antoine de Bourgogne de la Chambre des Comptes à Bruxelles. Le XVI^e siècle, et ceux qui suivront, verront croître le nombre d'établissements de ce genre, tant aux alentours de Bruxelles que de Louvain; à partir du XVII^e siècle, l'industrie nouvelle s'étendra au Brabant wallon. Les nouveaux moulins remplaceront souvent de plus anciens disparus ou reconvertis. Il est curieux en effet de constater avec quelle facilité un moulin donné, suivant les fluctuations de la conjoncture, pouvait passer d'une affection à l'autre. Ce sera le cas à La Hulpe (3). Un moulin à papier est mentionné à Huldenberg en 1532 (4). Un nouveau moulin à papier est construit en 1571 à Tourneppe, à la limite d'Alsemberg; en 1587, une papeterie succède à l'antique moulin à blé de l'abbaye de Forest, aux portes de Bruxelles. Au XVIII^e siècle, 28 papeteries existaient en Brabant, principalement au sud de Bruxelles (5). On peut dire que la multiplication des papeteries en Brabant à partir du XV^e siècle conféra à cette région, au sein de nos provinces, une prééminence qu'elle allait conserver longtemps.

Dès la fin du XV^e siècle, les Frères de la Vie Commune installèrent une imprimerie à Bruxelles puis d'autres imprimeurs s'y établirent tout au long du XVI^e siècle (6). Ceux-ci s'ingénierent à activer dans les Pays-Bas la production de papier; il n'en reste pas moins que papiers français et liégeois s'écoulaient en abondance sur le marché belge, concurrentement au papier du pays, insuffisant en qualité et sans doute en quantité. Il demeure que la production des Pays-Bas catholiques ne put jamais couvrir les besoins du pays en papier (7).

Deux problèmes vont se poser pour le développement de la papeterie belge : la concurrence des papiers de Lorraine et de France et bientôt de Hollande et la récolte de chiffons, nécessaire à la production du papier et que nos concurrents venaient nous enlever sur notre marché. Cette concurrence se manifeste dans les termes d'une ordonnance de Charles-Quint, datée du 24 octobre 1530, réglementant le commerce du papier et prescrivant des sanctions contre les

(1) Maurice-A. Arnould, *art. cit.*, pp. 279-280.

(2) AGR, Canton de Louvain, n° 606, f° 72.

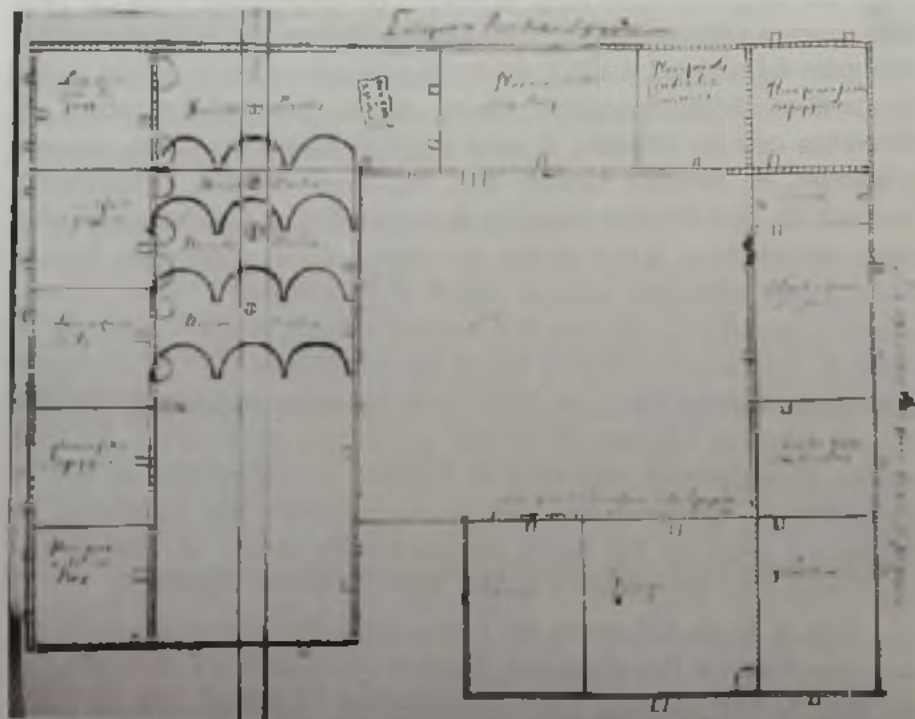
(3) Maurice-A. Arnould, *art. cit.*, p. 280.

(4) A. Vincent, *L'imprimerie à Bruxelles jusqu'en 1600*, dans « La Livre d'Estampe, l'Édition en Brabant du XV^e au XIX^e siècle », Gembloux, 1905, pp. 31-37.

(5) Maurice-A. Arnould, *art. cit.*, pp. 282 et 294.

fraudeurs vendant un produit de mauvaise qualité (v).

C'est dans ce contexte à la fois favorable et difficile que s'inscrit l'histoire des papeteries de La Huipre.



Plan du moulin à papier de La Hulpe, dressé vers 1664. (AGR, *Chambre des Comptes, Avis en Finances*, n° 3981 du 31 janvier 1664.)

B. Le premier moulin à papier de La Hulpe

La première mention connue d'un moulin à papier à La Hulpe remonte à 1594 (10). Il était installé dans un ancien « stordoir ou estordoir », c'est-à-dire un moulin à huile, déjà mentionné en 1530 et qui avait lui-même supplanté le vieux moulin à grain (11). Ce dernier avait été déplacé de l'autre côté du grand chemin de Louvain (rue F. Dubois), le long du Grand Etang.

Un faisceau de circonstances expliquent l'installation d'un moulin à papier à La Hulpe dans la seconde moitié du XVI^e siècle :

- l'existence d'un ancien « stordoir » sur l'Argentine, facilement transformable;

① L. Verniers, *Un millénaire d'histoire de Bruxelles*, Bruxelles, 1905, p. 248.

(13) AGR. *Griffes acabinaux de l'arrondissement de Nivelles* (G.S.N.), n° 844, acte du 19 avril 1586.

[11] ADR, GSN, n° 847, acte du 15 mars 1530.

- une eau abondante et pure car ne n'est pas sans raison que la rivière qui alimente le moulin s'appelle l'Argentine ou rivière d'Argent (Silverbeek en néerlandais);
- une population de manouvriers ou journaliers où pouvait se recruter des ouvriers pour la papeterie;
- la proximité de Bruxelles où œuvraient à l'époque de nombreux imprimeurs.

Ce moulin est encore cité en 1599 et en 1600 ⁽¹²⁾. Dans son ouvrage sur le Brabant wallon, publié en 1606, Jean-Baptiste Gramaye, parlant de La Hulpe, mentionne en cette localité l'existence de moulins où l'on fabrique du papier à base de chiffons ⁽¹³⁾ puis c'est le silence des textes jusqu'en 1663.

C. L'entrée en scène de Pierre Gautier

C'est un Français, Pierre Gautier, qui va donner l'impulsion décisive au moulin à papier de La Hulpe et assurer son développement; il est d'ailleurs considéré comme le véritable fondateur des papeteries. Une inscription placée dans le hall d'entrée des bureaux actuels garde son souvenir.

Curieux personnage que ce Pierre Gautier, prototype de l'homme d'affaires audacieux sinon téméraire, un genre d'aventurier de l'industrie et du commerce. C'est par une requête de juin 1663 qu'il introduit auprès du Conseil des Finances à Bruxelles qu'il entre en scène; il s'est installé comme marchand dans la capitale des Pays-Bas et se présente comme seigneur de Beauvais ou Beavals en France. Par contre, il est très discret sur les raisons de sa venue en Belgique.

Nous basant sur les quelques renseignements qu'il fournit de-ci de-là, aidé aussi par la chance, nous avons pu retrouver son lieu d'origine en France. Il s'agit de la commune de La Couronne, située à 6 ou 7 km au sud d'Angoulême, dans le département de la Charente. Angoulême et La Couronne étaient à l'époque, et le sont encore maintenant, des centres papetiers importants.

En 1643, il avait hérité de ses parents Jean Gautier et Isabella Ranson en même temps que son frère Philippe, marchand à Angoulême, ses frères Abraham et Denis et ses sœurs Marie et Jeanne « d'un

⁽¹²⁾ AGF, GSN n° 844, adossée du 4 mai 1598 et du 12 janvier 1600.

(12) Jean-Baptiste Gruney, *Galie Brabantiae Antiquitates*, 1606, p. 38.

village appelé de Beauvais, assis en la paroisse et juridiction de La Couronne, en lequel village il y a plusieurs moulins à papier ». En 1670, son frère Denis se reconnaît comme son créancier principal et privilégié et déclare que son frère Pierre, absent du royaume, tient des Pères Jésuites de Clermont « les moulins à papier du Pont-des-Tables, situés en la paroisse de La Couronne » ⁽¹⁴⁾.

Pourquoi cet homme, issu d'une famille aisée, propriétaire de plusieurs moulins à papier, est-il venu s'installer à Bruxelles dans un pays étranger, à plus de 700 km de chez lui? En réalité, il avait dû fuir son pays parce que, criblé de dettes, il y avait été frappé de prise de corps assortie de la confiscation de tous ses biens ⁽¹⁵⁾.

Pierre Gautier était parfaitement au courant de la situation de la papeterie dans les Pays-Bas espagnols dont l'essor était entravé par la concurrence des papiers lorrains et français. Il connaissait aussi l'importance de Bruxelles comme centre d'imprimerie et d'édition. Par ses relations dans les milieux d'affaires, il apprend l'existence à La Hulpe d'un moulin à papier dont l'activité semble avoir cessé, ce qui expliquerait le silence des textes pendant plus de 50 ans, une visite sur place l'aura convaincu des avantages du site. A l'abri de toute poursuite de la part des autorités de son pays, désireux de refaire fortune, il risque l'aventure.

En juin 1663, il introduit auprès du roi d'Espagne, Charles II, en son Conseil des Finances à Bruxelles, une requête aux fins d'obtenir un octroi pour la fabrication du papier à La Hulpe ⁽¹⁶⁾.

L'exposé des motifs qui précède sa demande reflète parfaitement et son ambition et la situation du marché du papier dans les Pays-Bas espagnols. Se parant du titre de seigneur de Beauvais — personne n'ira vérifier — « il possède, dit-il, le secret du papier blanc fort fin, comme aussi du bleu de toutes sortes, de grande, moyenne et petite forme, tant pour écrire des lettres, missives et d'autres écrits pour imprimer, de même manière qu'on le fait en France, en Italie et autres pays étrangers, comme aussi du papier propre à faire des cartes à jouer qu'il prétend faire fabriquer par des maîtres qu'il fera venir, dont ni l'un ni l'autre ne se fait jusqu'à présent dans les provinces des Pays-Bas obéissant au roi d'Espagne, lequel secret il souhaiterait mettre en vogue et faire faire lesdites sortes de papier et cartes à jouer dans ces Pays-Bas au grand

⁽¹⁴⁾ Fabien de Ransagne, *Recherches sur l'origine des moulins à papier dell'Angoumois*, dans le Bulletin de la Société Archéologique de la Charente, 1878-1879, pp. 72-73 et pp. 87-88.

⁽¹⁵⁾ AGR, Chambres des Comptes (c.c.), Avis en Finances du 11 août 1665, n° 401.

⁽¹⁶⁾ AGR, c.c., Avis en Finances du 30 juillet 1663, n° 397.

avancement du négoce et des ses habitants puisqu'il espère en faire fabriquer une telle quantité qu'il ne serait plus besoin d'en demander des pays étrangers lesquels présentement fournissent tout le papier qui se consomme ici ».

Homme pratique, Pierre Gautier précise dans sa requête qu'il voudrait disposer du cours du ruisseau qui coule depuis le vivier de Gaillemarde, le long de la forêt de Soignes, jusque Tombeek (il s'agit de l'Argentine) avec les deux moulins à farine appartenant au Roi, situés l'un à La Hulpe et l'autre à Tombeek, avec le vivier qui joint le moulin de La Hulpe (il s'agit du Grand Etang ou Grand Vivier), afin de transformer ces moulins en moulins à papier. Il demande de pouvoir construire le long du ruisseau la quantité de moulins à papier qu'il jugera convenir.

Pour se prémunir contre la concurrence, il requiert que nul autre que lui et ses successeurs n'aura la liberté de faire ou contrefaire dans les Pays-Bas aucune sorte de papier ni de cartes à jouer. Il demande aussi que personne ne puisse apporter ni faire entrer ni débiter aucune sorte de cartes à jouer ou de papier pareille à celui qu'il fera fabriquer. Il souhaite encore jouir d'exemptions et d'immunités et obtenir des arbres pour bâtir promptement deux moulins à papier.

A notre époque, ses prétentions paraîtraient exorbitantes, mais il n'en est pas de même en 1663. S'inspirant des théories mercantilistes en vogue depuis Colbert, le gouvernement des Pays-Bas favorise de diverses manières le commerce et l'industrie. Pierre Gautier ne pouvait trouver un terrain plus favorable. De plus, il touchait un domaine de l'économie dont la faiblesse était patente.

La réponse du Conseil des Finances fut on ne peut plus favorable; il accorda à Pierre Gautier le 13 février 1664 un octroi exclusif de fabrication valable pour 60 ans ⁽¹⁷⁾. Toutes ses demandes sont rencontrées :

1. monopole de fabrication dans les Pays-Bas espagnols;
2. liberté de vente;
3. interdiction d'imitation ou de contrefaçon;
4. interdiction d'importer des pays étrangers et particulièrement d'Italie et de vendre du papier pareil à celui que fabriquera Pierre Gautier et du papier pour cartes à jouer;
5. cession en rente perpétuelle du ruisseau l'Argentine depuis sa source jusqu'à Tombeek, des deux moulins à farine, situés l'un à La Hulpe, l'autre à Tombeek et du vivier;

⁽¹⁷⁾ Archives de la Ville de Bruxelles, liasse n° 715, Recettes.



Extrait de la carte des Pays-Bas autrichiens de Ferraris (1770-1777). On peut y situer l'emplacement des papeteries de La Hulpe, à proximité du village, sur le Silverbeek ou Rivière d'Argent.

6. permission de bâtir le long de l'Argentine autant de moulins qu'il veut avec cession des terrains nécessaires et défense pour autrui de bâtir d'autres moulins sur le ruisseau;
7. donation de 600 chênes et ormes pour bâtir deux moulins à papier;
8. octroi de franchise, exemption et immunité d'impôts, d'accises et d'autres droits établis dans la suite par le roi ou par les Etats des provinces sur le vin, la bière et les grains à moudre nécessaires à son entretien, à celui de sa famille et de ses ouvriers;
9. exemption de guet, de garde et d'autres services personnels;
10. en considération du négoce à créer, franchise des droits présents et futurs sur les papiers et cartes à jouer.

Tout est en place maintenant, l'action peut commencer.

CHAPITRE III

Les papeteries de La Hulpe de 1664 à 1755

A. Les heurs et malheurs de Pierre Gautier

Son octroi en main, Pierre Gautier se met à l'ouvrage. Le 21 avril

1664, il achète de Guillaume Fromont et de Madeleine Hassart, son épouse, une maison proche du moulin de La Hulpe; ce contrat est enregistré le 28 mars 1665 devant la cour échevinale de La Hulpe ⁽¹⁸⁾. Vers le mois d'août 1664, il se rend en France pour embaucher des ouvriers qu'il affectera à la construction de ses moulins à papier et à l'apprêt du papier. A son retour, il constate que les plus gros chênes abattus pour l'édification du premier moulin sont pourris à l'intérieur. Il introduit aussitôt une requête auprès du Conseil des Finances afin d'obtenir six nouveaux chênes. Ce dernier les lui accorde à condition de les défalquer des arbres destinés au second moulin ⁽¹⁹⁾. Le 6 mars 1665, Pierre Gautier prend en arrentement une prairie nommée *la pré al forge ou l'estordoir*, située près du moulin de La Hulpe ⁽²⁰⁾.

En 1665, après l'euphorie des premiers moments, les difficultés financières vont commencer pour Pierre Gautier. Il a consacré plus de 12.000 florins à la construction de son premier moulin et est à court d'argent parce que, contre toute attente, il n'a pu en lever sur ses moulins en France en raison, dit-il, de la haine qu'on lui voue pour avoir établi une manufacture aux Pays-Bas. Les Français n'étaient pas loin de considérer la livraison du secret de fabrication du papier comme une trahison. Pour s'en sortir, Pierre Gautier, sollicite du Conseil des Finances une ordonnance de secours de 10.000 florins, nous dirions actuellement l'octroi d'un subside ou d'un ballon d'oxygène; il donne en gage son moulin et promet de rembourser la somme dans un délai de huit ans. Il se heurte malheureusement à un net refus, le Conseil considérant qu'il avait déjà reçu des avantages appréciables par son octroi et qu'il devait savoir à quoi il s'exposait avant de commencer ⁽²¹⁾.

En 1667, nouvelle requête auprès du Conseil des Finances mais pour un tout autre objet. Etant donné l'irrégularité du débit des eaux venant du Grand Vivier en raison des pluies et de la sécheresse, Pierre Gautier souhaiterait pouvoir utiliser une source venant du *Mont de Calvaire* proche de son moulin et passant par un petit pré ayant appartenu à Massin de l'Abbaye, ancien receveur général du Limbourg. Le 23 septembre, droit est fait à sa demande sous réserve d'estimation par les échevins de La Hulpe. Par acte du 21 novembre, ceux-ci estiment le débit de la source et son passage dans le pré à 370 florins,

⁽¹⁸⁾ Archives de la Société Intermunicipale à La Hulpe (ASH), *terde 1*, original sur parchemin et copie sur papier de 1675.

⁽¹⁹⁾ AGR, c.c., Avis en Finances du 4 septembre 1664, F^o 243-244, et du 28 septembre 1664, F^o 300 à 306, v^o n^o 389.

⁽²⁰⁾ ASH, *terde 3*, origine: sur parchemin avec fragment de sceau J. Tanler et A. Weulers, Géographie et Histoire des communes belges: Canton de Wavre, Bruxelles, 1864, La Hulpe, p. 81.

⁽²¹⁾ AGR, c.c., Avis en Finances du 11 août 1665, n^o 401.

ce qui fut entériné par le Conseil des Finances le 15 janvier 1668 ⁽²²⁾. Dans le registre des recettes des domaines et finances du Roi pour 1668, il est acté que Pierre Gautier a versé cette somme et que celle-ci a été reversée à François Foppens, imprimeur et libraire à Bruxelles pour des impressions exécutées pour le compte du gouvernement suivant une ordonnance du 3 mars 1668 ⁽²³⁾.

En avril 1669, Pierre Gautier demande d'obtenir en arrentement une bruyère de quatre bonniers. Après examen, le Conseil des Finances marque son accord le 19 septembre 1669 moyennant une rente annuelle de cinq florins ⁽²⁴⁾.

Le 5 octobre 1668, Pierre Gautier, conclut par devant notaire avec un certain Guillaume Vander Borcht, marchand et bourgeois de Bruxelles, un contrat d'association. Comme nous le verrons, c'était introduire le loup dans la bergerie. Il lui accorde la « commission » (nous dirions la représentation) générale de ses papiers, cartes à jouer et autres marchandises contre un prêt de 8.000 florins cautionné sur son moulin. Nouveau contrat est conclu le 17 août 1669; cette fois, le prêt est porté à 16.000 florins, somme que Gautier, par quittance du 8 novembre 1669, reconnaît avoir reçue ⁽²⁵⁾.

Gautier, dont les affaires semblent très bien marcher, voit trop grand. Il veut non seulement améliorer les moulins existants mais encore en construire un troisième. De ce fait, il contracte une série d'emprunts dont les intérêts et le remboursement pèseront lourd.

C'est ainsi que, le 2 mai 1670, il emprunte 1.200 florins à un tisserand bruxellois, Gillion Volckaert. Le 1^{er} juillet de la même année, il emprunte 2.000 florins à un certain Guillaume Thompson contre une rente annuelle de 125 florins; il lui concède en outre la vente par commission de son papier et de ses cartes à jouer avec promesse de lui fournir en gage des marchandises d'une valeur de 3.000 florins et hypothèque son moulin ⁽²⁶⁾.

Cette cascade d'emprunts (19.200 florins sur moins d'un an) plonge Gautier dans de graves ennuis financiers dont son associé Vander Borcht va tirer profit au maximum. Le 17 octobre 1670, il reconnaît devoir à son associé 17.522 florins. En janvier 1671, Gautier est condamné par le Conseil de Brabant à propos de l'emprunt de

⁽²²⁾ ASi, liende 4 et 5.

⁽²³⁾ ASi, liende 6.

⁽²⁴⁾ AGR, c.c., Avis en Finances du 25 juin 1669, n° 408.

⁽²⁵⁾ AGR, GSN, n° 549, acte du 1^{er} juillet 1670; c.c., Avis en Finances du 11 octobre 1674, n° 421.

⁽²⁶⁾ AGR, GSN, n° 549, acte du 1^{er} juillet 1670, enregistré devant la cour de La Hulpe le 30 janvier 1671.

16.000 florins contracté auprès de Vander Borcht. Le 12 juin 1671, ce dernier rachète à Volckaert l'obligation de 1.200 florins sur Gautier pour éviter, dit-il, la prison à ce dernier ⁽²⁷⁾.

Les choses semblent se tasser au cours de 1672 mais, en 1673, les événements vont porter un coup fatal à Pierre Gautier. Le 16 octobre 1673, l'Espagne déclare la guerre à la France. Un édit du même jour ordonne l'expulsion de tous les Français résidant aux Pays-Bas.

Alors qu'en 1667, pendant la guerre de Dévolution entre la France et l'Espagne, Gautier avait pu continuer ses activités, cette fois il n'échappe pas aux rigueurs des autorités; le maieur de La Hulpe, Jean de la Rue, saisit tous ses biens et lui enjoint de quitter le pays dans les huit jours. Il obtempère et se réfugie dans la principauté de Liège et non en France, nous en connaissons le motif. Il a voulu ainsi éviter, dit-il, que ses adversaires qui commencent à le persécuter pour sa manufacture et qui n'attendaient qu'une telle occasion, ne lui fassent l'affront de se saisir de sa personne et de la faire emprisonner. Avant de partir, Gautier avait introduit une requête auprès du Gouverneur et du Conseil des Finances afin de pouvoir poursuivre ses activités à La Hulpe mais son départ précipité la rendit sans effet ⁽²⁸⁾.

Entretiens, son neveu Jean Gautier et ses deux valets avaient été emprisonnés à la Steenpoort à Bruxelles mais, par ordonnance du prévôt général des armées en date du 3 décembre 1673, ils furent libérés et renvoyés à La Hulpe pour y poursuivre la fabrication du papier. Gautier en profita pour revenir mais se heurta aussitôt à l'opposition de Jean de la Rue qui le menaça de la prison s'il reprenait ses activités. Il dut à nouveau se retirer non sans accuser le maieur d'être l'agent de Vander Borcht. Ce dernier, peu scrupuleux, a patiemment, comme une araignée, tissé la toile où vint s'empêtrer le pauvre Gautier. Sautant sur l'occasion qui lui est offerte, il argue du départ de Gautier — départ forcé s'il en est — et de l'abandon de la manufacture pour obtenir du Conseil des Finances, en date du 5 décembre, un acte de subrogation ⁽²⁹⁾.

En juin 1674, Pierre Gautier est de retour mais quand il veut reprendre possession de son moulin, Vander Borcht s'y oppose. Aussitôt les deux adversaires introduisent chacun une requête auprès du Conseil des Finances. Gautier fait état de son octroi et de sa

⁽²⁷⁾ AGR, c.c., Avis en Finances du 11 octobre 1674, n° 421.

⁽²⁸⁾ AGR, c.c., Avis en Finances du 25 juin 1674, n° 419, et du 11 octobre 1674, n° 421. La Steenpoort était une des portes de la première enceinte de la ville de Bruxelles. Éclouffée à partir du XIV^e siècle, elle servait aussi de prison. Elle fut démolie en 1781. Elle était située au sud de la rue de Nieuwpoort, près de La Chapelle.

situation misérable; Vander Borcht brandit l'acte de subrogation et prend argument des dettes de Gautier qui s'élèvent selon lui à la coquette somme de 21.340 florins.

Dans un premier temps, le Conseil s'efforce d'amener les deux parties à composition mais sans succès. Il tranche alors en toute équité et réintègre Gautier dans tous ses droits. Cette décision, loin d'arranger les choses, ne fit qu'augmenter la tension entre les associés ennemis.

Se débattant dans d'inextricables difficultés financières, succombant sous la charge des emprunts, harcelé par son créancier, Pierre Gautier doit capituler. Il accepte, en accord avec Vander Borcht, l'arbitrage de trois personnes : Christophe Van Gaugel, Pierre et François Foppens. L'acte d'arbitrage est conclu le 13 mars 1675 et le 15 mars, Gautier et Vander Borcht comparaissent devant le notaire J. de Relois de Bruxelles pour l'entériner.

Selon cette convention, Gautier cède à Vander Borcht son moulin à papier de La Hulpe, son octroi, la maison acquise de Guillaume Fromont, le bois du Mont du Calvaire avec une prairie réduite en vivier et la bruyère de quatre bonniers, le tout moyennant une pension annuelle de 1.200 florins et de 1.000 florins en cas de guerre entre la France et l'Espagne; cette pension est viagère et se paie par anticipation au début de chaque année, elle est réversible sur les héritiers de Gautier à concurrence de 600 florins. Vander Borcht paiera 5.000 florins pour l'apurement des dettes de Gautier et prendra à sa charge toutes les rentes. Il donne en garantie le moulin et l'octroi. L'acte fut enregistré devant la cour échevinale de La Hulpe le 17 janvier 1676 ⁽¹⁰⁾.

C'est ainsi que disparaît de la scène Pierre Gautier, vaincu par ses imprudences financières, par les circonstances et par les manœuvres de son associé. Plus jamais on n'entendra parler de lui mais son œuvre lui survivra plus de trois siècles. Vander Borcht est maître de la place.

B. La mainmise des Foppens sur les papeteries

Dès qu'il fut installé, Guillaume Vander Borcht fonda avec Adrien Foppens, secrétaire du Roi en son Conseil secret à Bruxelles, une compagnie, tout en conservant la direction et l'administration de la manufacture. Adrien joue plutôt ici le rôle de bailleur de fond mais non sans arrière pensée puisque son frère François, qui est intervenu dans

l'arbitrage entre Gautier et Vander Borcht, est imprimeur sur la place de Bruxelles à l'enseigne du Saint-Esprit ⁽¹¹⁾.

Le Moulin Belair ou du Cerf

Le 28 mai 1677, Adrien Foppens et Guillaume Vander Borcht acquièrent de Jean de la Rue et de son épouse Madeleine Nisel leur moulin à papier fin, nommé Belair, situé en partie sous la juridiction de Genvai et en partie sous celle de La Hulpe; il s'agit du moulin appelé par la suite le moulin du Cerf. Il est situé actuellement au bord de l'Argentine, à proximité du dépôt Intermills et de la rue du Cerf, à la limite entre Genvai et La Hulpe. Ils acquièrent par la même occasion l'octroi que possède Jean de la Rue pour la fabrication de papier à la mode de France et de Lorraine; ils payent pour le tout une somme de 6.000 florins plus une rente de 300 florins. Par cette opération, les deux associés se rendent propriétaires d'un moulin proche du leur qui, en d'autres mains, aurait pu devenir un dangereux concurrent. Par l'acquisition de l'octroi, ils ajoutent à leur production la fabrication du papier à la mode de Lorraine ⁽¹²⁾.

Revenons quelque peu sur ce moulin Belair. Avant 1671 sans autre précision, Jean de la Rue avait construit sur l'Argentine, avec l'autorisation du gouvernement un moulin à papier fin. Le 9 mai 1671, il avait introduit auprès du Conseil des Finances une requête tendant à obtenir l'autorisation d'acquérir une « closière » appelée le Cortil à La Haye, d'une superficie d'un bonnier, ayant appartenu à Massin de l'Abbaye; il voulait la transformer en vivier pour assurer l'alimentation en eau de son moulin. Satisfaction lui fut donnée ⁽¹³⁾. Rappelons-nous qu'en 1667, Pierre Gautier avait lui aussi acquis un pré de Massin de l'Abbaye.

Tout ceci explique la hargne de Jean de la Rue envers Gautier. Profitant des circonstances et usant de son autorité de maître, il a voulu en 1673 éliminer un concurrent. Il s'est fait le complice de Vander Borcht.

Jean de la Rue était le neveu de Germain Charlet, natif de la ville de Darney en Lorraine, au diocèse de Besançon. Ce dernier était capitaine réformé au service du roi d'Espagne Charles II. Il avait épousé avant 1660 Jeanne Maucourt de La Hulpe, veuve d'Antoine Bataille; le 10 avril

⁽¹⁰⁾ AGR. GSN, n° 849.

⁽¹¹⁾ AGR. GSN, n° 857, acte du 13 décembre 1684. A. Vincent, *op. cit.*, p. 39.

⁽¹²⁾ AGR. GSN, n° 849.

⁽¹³⁾ AGR. c.c., Avis et Finances, liasse n° 412.

1670, en réponse à sa demande, il reçut de Charles II un octroi d'une durée de 30 ans pour la fabrication dans le comté de Namur de papier blanc et fin à la façon de France et de Lorraine. Il établit en 1673 une papeterie au lieu-dit Hambenne à Saint-Servais près de Namur; il légua par testament cet octroi à son neveu Jean de la Rue⁽²⁾. Celui-ci le vendit à Adrien Foppens et Guillaume Vander Borcht, comme nous l'avons vu.

Les activités d'Adrien Foppens

Le 13 décembre 1680, Guillaume Vander Borcht, meurt, laissant une veuve et des enfants. Adrien Foppens prend la direction de la compagnie mais entre bientôt en conflit avec la veuve de Vander Borcht. Le 5 mai 1682, il acquiert par voie de justice contre les héritiers Vander Borcht la troisième part du moulin à papier fin de La Hulpe⁽³⁾. Profitant des circonstances, Adrien Foppens tend à devenir propriétaire à part entière. De guerre lasse, les associés tombent d'accord sur un arbitrage confié d'une part à Guillaume Vander Borcht dit à Castro, parent à coup sûr du défunt, et à François Foppens, frère d'Adrien. Ceux-ci, après plusieurs entrevues établissent le bilan de la compagnie et le 13 juin 1684, déposent leurs conclusions; il en ressort que la veuve Vander Borcht est redevable de 7.752 florins. Devant cette situation désastreuse, elle se résout à céder, par acte du 13 décembre 1684, à Adrien Foppens tous ses droits sur les moulins à papier de La Hulpe et de Genval (le moulin Belair)⁽⁴⁾.

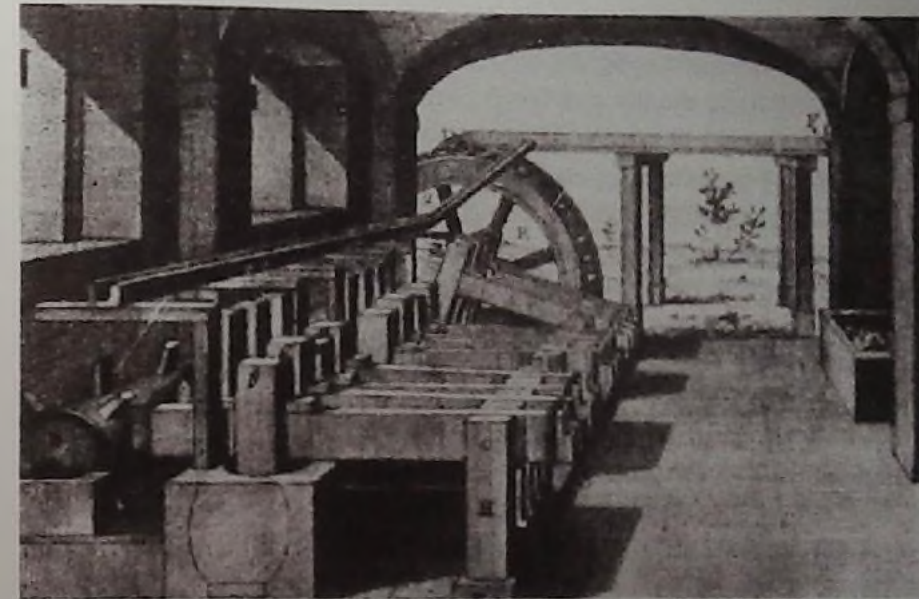
Adrien Foppens, tout comme son associé Vander Borcht en 1676, est seul propriétaire des moulins à papier existants mais il ne crée plus une nouvelle compagnie, l'expérience vécue lui suffit.

Ayant les mains libres, il est bien décidé à développer ses affaires. En mars-avril 1686, il présente à la Chambre des Comptes une requête visant à obtenir l'autorisation de construire deux nouveaux moulins. Par acte du 22 avril 1686, le roi Charles II accède à sa demande, n'oublions pas qu'il est son secrétaire en son Conseil privé. Considérant qu'il a

⁽²⁾ E. De Marmol, Notes sur quelques industries namuroises aux XVII^e et XVIII^e siècles d'après les registres de la Chambre des Comptes, dans les Annales de la Société Archéologique de Namur, t. XII, 1872-1873, pp. 41-47.
AGR, GSN, n° 849, acte du 1^{er} décembre 1680.
AGR, GSN, n° 847, acte du 28 mai 1677.
Georges Harpelle art. cit., p. 287.
Domney est un hameau du canton des Vosges, dans l'arrondissement d'Épinal, à 20 km environ au sud-ouest de cette ville, près de la forêt de Domney ou existerait au XVI^e siècle une papeterie appelée de La Hulpe (cf. Jean-Marie Janot, Les moulins à papier de la région vosgienne, Nancy, 1952, t. II, p. 329).

⁽³⁾ AGR, GSN, n° 849.

⁽⁴⁾ AGR, GSN, n° 849.



Représentation de piles pour réduire les chiffons en pâte.

acquis les deux moulins à papier construits par Pierre Gautier, qu'il en a ajouté un troisième et acquis un quatrième (le moulin Belair), produisant ensemble 30 rames de papier par jour, alors que ses prédécesseurs n'en fabriquaient que 12 à 15, il lui accorde l'autorisation de bâtir deux nouveaux moulins à papier à La Hulpe sur base de l'octroi de Pierre Gautier; il lui accorde aussi des chênes et des trembles pour une valeur globale de 3.500 florins à charge d'un cens de 25 florins et à condition d'ériger les deux moulins dans un délai de deux ans⁽⁵⁾.

Ce texte nous fournit pour la première fois des renseignements sur la production de papier à La Hulpe. Celle-ci se calcule en mains et en rames. Une main contient 25 feuilles, 20 mains constituent une rame. En conséquence, Adrien Foppens produit par jour 15.000 feuilles de papier contre 6.000 à 7.500 feuilles auparavant.

En mars 1687, nouvelle requête de Foppens auprès de la Chambre des Comptes afin d'obtenir une petite portion de la bruyère de Ter Holst à la limite du hameau de Malaise pour y tracer un chemin depuis sa propriété jusqu'aux nouveaux moulins ainsi qu'un coin de terre de forme triangulaire où se situent un « sauvoir » (un petit vivier) et le gouffre du Grand Vivier. Le 13 mars 1687, sa demande est agréée⁽⁶⁾.

⁽⁵⁾ AGR, c.c., n° 148, f° 213 à 218.

⁽⁶⁾ ASI, liasse 10.

Le 17 avril 1690, il emprunte à Jean-Michel Van Handt 700 florins moyennant une rente de 42 florins et donne pour gage « ses effets, biens et meubles de ses moulins à papier fin à La Hulpe ». Cet acte est enregistré devant la cour échevinale de La Hulpe le 7 mai 1692 ⁽³⁶⁾.

Adrien Foppens a confié la direction de sa papeterie à François Robert, cité en 1688, comme intendant des moulins de la manufacture des papiers blancs à La Hulpe, époux de Marie Anne Gaudier; il l'est toujours en 1693 ⁽³⁷⁾. Il mourut peu après 1694.

La gestion des Foppens jusqu'en 1756

Après la mort d'Adrien Foppens, la propriété des moulins de La Hulpe reste indivise entre les enfants de son frère François, mort en 1686.

Le 15 mai 1708, François Foppens, fils et successeur de François et neveu d'Adrien, installé comme imprimeur-éditeur dans la rue Saint-Jean à Bruxelles, rembourse le capital emprunté par son oncle à Jean-Michel Van Handt ⁽³⁸⁾. En 1710, lui et son épouse Jeanne de Surmont entreprennent de racheter les moulins de La Hulpe aux autres héritiers. Le 11 octobre 1710, Wautier de Hazinelle, conseiller de la Chambre des Finances et secrétaire des Etats de la Principauté de Liège, en tant qu'héritier de feu son épouse Isabelle Foppens, de concert avec Marie Foppens, béguine au Grand Béguinage de Bruxelles, cèdent leurs parts dans les moulins à papier de La Hulpe ⁽³⁹⁾. Le 6 novembre 1710, c'est au tour de Jean-François Brouckaert, marchand libraire à Bruxelles, époux d'Anne Foppens, d'abandonner leur part à François Foppens ⁽⁴⁰⁾.

En 1726, l'octroi accordé à Pierre Gautier le 3 février 1664 est venu à expiration depuis deux ans. François Foppens demande par requête la renouvellement de l'octroi en sa faveur, ce qui lui fut accordé par l'empereur Charles VI le 29 avril 1726 ⁽⁴¹⁾.

Le 27 décembre 1729, François Foppens et son épouse déposent leur testament chez le notaire J. Van Velde. Après la mort de François, survenue peu de temps après, la propriété des moulins de La Hulpe reste indivise entre sa veuve et ses enfants. Le 30 avril 1743, après la

mort de Jeanne de Surmont, le notaire H. Baugniet procède à l'ouverture du testament. Les trois fils, Jean-François, licencié en théologie et chanoine de l'évêché de Bruges, Pierre-Ignace, imprimeur-libraire installé rue de l'Hôpital à Bruxelles, et Dominique-Xavier, licencié en droit et chanoine à Anderlecht héritent des moulins à papier de La Hulpe avec les papiers faits ou à faire, le matériel, les chiffons, la colle, de l'octroi de 1726 et de tous les biens mobiliers et immobiliers ⁽⁴²⁾. Les héritiers de François Foppens garderont la manufacture jusqu'en 1756. Depuis l'association d'Adrien Foppens avec Guillaume Vander Borcht en 1675, 81 ans se sont écoulés.

La fabrication du papier

Arrivé à ce tournant de l'histoire des papeteries, le moment est venu de parler de la fabrication du papier. Nous possédons un plan des papeteries joint à un document de 1664 mais qui lui est postérieur puisque nous y voyons quatre roues de moulin et que nous savons qu'après 1686, Adrien Foppens a construit deux nouveaux moulins. Ce plan doit donc dater de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle ⁽⁴³⁾.

Le bâtiment représenté sur le plan est de forme rectangulaire. L'Argentine le traverse de part en part, actionnant quatre roues successives qui représentent en fait les autres moulins d'Adrien Foppens. La construction d'un moulin ne signifiait pas la construction d'un nouveau bâtiment mais bien l'adjonction d'une nouvelle roue motrice.

Une pièce servait de remise pour les loques qu'on utilisait pour la fabrication du papier. Ces loques étaient recueillies dans la région par des ramasseurs. Des ouvrières les nettoyaient puis on les laissait pourrir. Lorsqu'elles avaient atteint le degré convenable de fermentation, elles étaient taillées en lanières. Celles-ci étaient réduites par les maillets des batteries, en présence d'eau en une pâte fibreuse qui était portée à la cuve pour servir à faire le papier. Ces diverses opérations s'effectuaient dans des pièces différentes. Sur le plan est indiquée une pièce « pour apprêter le papier »; c'est là que les ouvrières taillaient les chiffons en lanières. Ils étaient ensuite transportés dans deux pièces où se trouvaient les maillets, à proximité des roues motrices, et les cuves.

A ce stade commençait la fabrication de la feuille de papier. A l'aide de la forme, un ouvrier appelé ouvreur ou plongeur, puisant dans la

⁽³⁶⁾ AGR, GSN, n° 849.

⁽³⁷⁾ AGR, GSN, n° 849, acte du 3 juillet 1688 - acte du 4 avril 1693.

⁽³⁸⁾ AGR, GSN, n° 849.

⁽³⁹⁾ AGR, GSN, n° 863.

⁽⁴⁰⁾ AGR, GSN, n° 863.

⁽⁴¹⁾ Copie sur papier, archives privées. La teneur de cet octroi est reproduit intégralement dans l'ouvrage suivant : R. Wautrecht et P. Pandor, *La Hulpe de la préhistoire à nos jours*, 1970, pp. 151-155.

⁽⁴²⁾ ASI, liasse n° 13.

⁽⁴³⁾ AGR, c.c. Actes en Finances du 31 janvier 1664, n° 2981.



Représentation de la fabrication ancienne du papier à la forme.

cuve la quantité de pâte nécessaire à faire une feuille. L'eau s'écoulait à travers les mailles de la toile métallique et les fibres restaient entrecroisées. Une feuille de papier était faite. Après cela, un autre ouvrier, appelé le coucheur, étendait la feuille sur un feutre et la recouvrait d'un autre feutre. La pile ainsi confectionnée était pressée pour en évacuer l'eau, alors intervenait le leveur qui séparait avec délicatesse et habileté les feuilles des feutres.

Les feuilles étaient alors transportées dans une pièce où se faisait l'encollage du papier. La colle servait à rendre imperméable le papier d'eau; c'était une sorte de bouillon très gélatineux provenant de la cuisson de certains déchets animaux. Le colleur y plongeait les pages préalablement séchées. Le papier acquérait ainsi l'imperméabilité et devenait propre à l'écriture⁽⁴⁷⁾.

Sur le plan que nous possédons sont indiqués la place où l'on collait le papier (la collerie) et les reposoirs où l'on mettait sécher les feuilles de papier. Les bâtiments comprenaient, en dehors des ateliers, une pièce pour le maître papetier, une pièce pour les ouvriers, une pièce pour les servantes, des greniers, une grange et une écurie.

⁽⁴⁷⁾ Les renseignements techniques sur la fabrication du papier ont été empruntés à l'ouvrage suivant : Jean-Marie Janot, *Les moulins à papier de la région vosgienne*, Nancy, 1952, t. I, pp. 38, 40, 79 et 81.

Du temps d'Adrien Foppens, la direction des moulins était confiée à un intendant⁽⁴⁸⁾. Sous François Foppens, elle était confiée à un concierge⁽⁴⁹⁾.

Dans un dénombrement de La Hulpe, effectué le 13 janvier 1755, il y avait à la manufacture un maître ouvrier, un charretier pour le transport du papier, un jardinier, trois valets, deux servantes et un vacher. Dans le village, on comptait huit ouvriers papetiers, trois ramasseurs de loques et deux nettoyeuses de loques⁽⁵⁰⁾.

CHAPITRE IV

Les papeteries de La Hulpe de 1755 à 1803

Le règne des Foppens à La Hulpe touche à sa fin. Dans un acte du 29 octobre 1755, Pierre Foppens reconnaît avoir vendu au sieur Le Grelle et à ses associés, négociants à Anvers, la manufacture de papier de La Hulpe à condition que cette compagnie obtienne du gouvernement l'octroi exclusif qu'elle a demandé pour la fabrication du papier aux Pays-Bas⁽⁵¹⁾.

Le Grelle avait effectivement introduit une demande d'octroi mais peu après, Jean-Baptiste Van Tryst et René Van Kuyl, marchands à Anvers, introduisirent une demande semblable mais limitée au Brabant; ils déclaraient avoir déjà trouvé de bons ouvriers en Hollande dont ils étaient originaires.

Ces demandes conjointes vont provoquer un grave conflit. Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, décida de réserver les faveurs gouvernementales aux secondes, ce qui lui valut une vive protestation du Conseil des Finances. Celui-ci, opposé en principes aux monopoles, démontra qu'une exclusivité n'était pas à accorder en l'espèce, mais qu'en tout état de cause, Le Grelle méritait la préférence car il s'était présenté le premier et venait d'acquérir la papeterie des Foppens à La

⁽⁴⁸⁾ AGR, GSN, n° 849, acte du 4 avril 1693 : François Robert, intendant des moulins à papier (en) et Anne-Marie Gaudier, son épouse.

⁽⁴⁹⁾ AGR, GSN, n° 850, actes du 3 août 1714 et du 22 avril 1721 : maître Nicolas Gaudier, concierge des moulins à papier. Comme on l'appelle maître, nous supposons qu'il était en même temps maître papetier.

⁽⁵⁰⁾ AGR, GSN, n° 4464.

⁽⁵¹⁾ ASI, fonds 21 R.

Hulpe; il ajoutait que les deux autres marchands étaient en fait des prête-nom de Julien Depestre, lequel avait déjà tenté par deux fois d'obtenir un octroi exclusif.

Le prince ne changea pas d'avis et accorda le 7 janvier 1756 à Van Tryst, Van Kuyl et compagnie un octroi pour fabriquer dans le pays, et de façon exclusive (sauf le maintien des papeteries existantes) pour le Brabant, et ce pour 40 ans. L'octroi affranchissait la compagnie de tous droits, garantissait que les droits d'entrée sur le papier étranger ne seraient pas diminués, que l'exportation de chiffons et apprêt de papier demeurerait interdite et — pour parfaire des faveurs exorbitantes — pouvait obliger le gouvernement à ne se servir que du papier de la compagnie lorsque celui-ci aurait atteint la qualité suffisante.

Le conflit entre Charles de Lorraine et le Conseil des Finances fut cependant rapporté à Vienne, de sorte que l'impératrice, après enquête, fit savoir qu'elle n'approuvait pas l'octroi. Le conseil suprême des Pays-Bas estima que le prince Charles et le comte de Cobenzl — ministre plénipotentiaire d'Autriche aux Pays-Bas, en fait le chef du gouvernement de ceux-ci — avaient été abusés; il proposa de supprimer la promesse relative aux droits d'entrée et à l'exportation des matières premières et d'obliger la compagnie à produire dans les trois ans du papier aussi beau que celui de Hollande et à même prix, ce que l'impératrice agréa. Le différend trouvait son origine profonde dans le fait que le prince tenait sans doute à imposer à l'occasion sa propre volonté et que — sous l'influence de Cobenzl — il considérait le monopole comme un instrument efficace de promotion économique. Le prince Charles lit état d'arguments parfois plausibles mais ne justifiant sans doute pas le caractère exorbitant de la faveur. Celle-ci résultait, en fait, de la puissance des financiers intéressés au projet choisi : la veuve Nettine, Cogels et Depestre qui, selon le prince, méritaient la préférence « ayant témoigné constamment leur zèle pour le royal service » ⁽⁵¹⁾.

Devant cette situation, Pierre Foppens intenta à Le Grelle et à sa compagnie un procès devant le Conseil souverain de Brabant afin de récupérer son bien. Finalement, par acte du 25 mai 1756, les parties vinrent à composition. Pierre Foppens, pour rentrer en possession de ses moulins de La Hulpe et de son octroi et pour annuler la promesse de vente du 29 octobre 1755, offrit à Le Grelle et à ses associés une somme de 8.000 florins; ceux-ci l'acceptèrent et renoncèrent à leur achat. Cet acte fut ratifié le 5 juin 1756. La compagnie Le Grelle fut dissoute.

⁽⁵¹⁾ Xavier Duquenne, *Le château de Sonelie*, Bruxelles, 1978, pp. 11 et 12.

La vente définitive des papeteries

Le 3 juin 1756, forte de l'octroi accordé le 7 janvier 1756, la veuve Nettine forma une société en commandite avec Julien Depestre, Jean-Baptiste Cogels et d'autres pour l'achat des papeteries de La Hulpe et de Dieghem.

Maintenant que tout est réglé, Pierre Foppens se décide à vendre ses papeteries de La Hulpe. Ayant obtenu procuration de ses frères Jean-François et Dominique-Xavier, il vend par acte du 19 juin 1756, enregistré devant la cour échevinale de La Hulpe le 12 juillet, à Barbe-Louise Stoupy, veuve de Matthias Nettine, à Julien De Pestre et à leurs associés son moulin à papier fin, situé à La Hulpe, dans le bois de Soignes, avec la grange et le jardin, pour 37.500 florins ⁽⁵²⁾. Pierre Foppens réalisait ainsi une excellente opération puisque la compagnie Le Grelle ne lui avait offert que 27.000 florins.

La vente était assortie des conditions suivantes :

1. La vente comprend tous les ustensiles, feutres, formes ou drap dont on se sert pour faire le papier, les chaudrons de cuivre, le grand bac de pierre utilisé pour l'encollage du papier avec les tables presses et cuves dans la chambre des cuves.

2. Le premier comparant (Pierre Foppens) se réserve le bâtiment où se trouvent les écuries et la collerie. En conséquence, les seconds comparants seront tenus de faire construire dans l'endroit nommé le pavillon ou ailleurs une pièce pour l'encollage de papier. Ils pourront utiliser les chaudrons en cuivre, le bac de pierre et les ustensiles qui servent à l'encollage.

3. Le premier comparant cède l'octroi accordé à son père en 1726 ainsi que le Grand Etang dont l'eau fait tourner les moulins à papier et le moulin à grain banal.

4. Les seconds comparants devront payer au Roi la location annuelle du Grand Etang et du moulin à grain.

5. Les feuilles de papier non encore encollées resteront au premier comparant qui pourra en achever la préparation. Il pourra utiliser les greniers et les ustensiles pour les sécher et la chambre appelée « la salle » pour les assembler et les mettre en rames et emballer à condition de payer les ouvriers qu'il emploiera.

Les acheteurs étaient entrés en jouissance de la manufacture à

⁽⁵²⁾ AGR, GSN, n° 853 - ASI, liasse 18.

partir du 1^{er} juin 1756. Le vendeur s'était réservé une partie de la propriété et la faculté d'installer une barque sur le Grand Etang.

Maintenant que les papeteries de La Hulpe ne sont plus une affaire familiale mais bien la propriété d'une compagnie, le moment est venu de faire connaissance avec les personnages qui la composent.

Barbe-Louise Stoupy, née le 22 novembre 1706, était la fille de Sébastien Stoupy et de Marie-Claire Lefebvre. Elle quitta très tôt le foyer de ses parents pour vivre à Bruxelles sous le toit de sa tante paternelle, Louise Stoupy, qui avait épousé le banquier Mathias de Nettine, receveur des subsides de S.A.S. l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas. Après la mort de sa femme, Mathias de Nettine épousa le 30 septembre 1735 sa nièce Barbe-Louise. Le couple s'installa dans la paroisse Notre-Dame de la Chapelle, rue de l'Hôpital.

A la mort de son mari, survenue le 28 juin 1749, sa veuve reprit ses affaires qu'elle dirigea de main de maître. Pour reconnaître ses services, l'Impératrice Marie-Thérèse lui délivra des lettres patentes de noblesse, datées du 1^{er} avril 1758.

C'est dans le cadre de ses activités que la veuve Nettine entreprit de financer les moulins à papier de La Hulpe. Elle mourut à Bruxelles le 4 décembre 1775. On l'avait appelée « la banquière des Pays-Bas »⁽⁵³⁾.

Julien Depestre, né à Ath le 22 janvier 1725, était le fils de Jean-Baptiste et d'Agnès Courbez. Son père, profitant de la désorganisation monétaire du moment et de la réforme qu'elle appelait, édifia une fortune considérable. Il eut l'idée de s'associer avec la veuve de Jean-Baptiste Cogels qui, depuis la mort de son mari survenue en 1733, dirigeait seule la banque Cogels à Anvers et avait noué des relations d'affaires avec Madame de Nettine.

Les relations amicales qui s'étaient établies, en 1749, entre les Cogels et les Depestre eurent une conséquence imprévue et heureuse : Julien Depestre épousait en 1751 la plus jeune fille de la veuve Cogels, Isabelle-Claire, née en 1727, les époux furent les constructeurs du château de Senefte⁽⁵⁴⁾.

Antoine d'Ours avait reçu son autorisation comme imprimeur-libraire le 23 mars 1752; il était établi « rue de Pondermerckt près de Saint-Jean » à Bruxelles⁽⁵⁵⁾.

⁽⁵³⁾ Carlo Bracco, *Franciens et comédiens du XVIII^e siècle*, Madame de Nettine, banquière des Pays-Bas, *Journal de l'Histoire et des Arts*, Bruxelles 1959, pp. 11, 12, 22, 57 et 76.

⁽⁵⁴⁾ Xavier Duquenne, op. cit., pp. 2, 5 et 8; François de Calaneo, *Une vieille famille brabançonne, les Cogels*, *Historia-Généalogie, Généalogieum belgium*, 2, Bruxelles, 1959, pp. 46 et 56.

⁽⁵⁵⁾ A. Vanden art. cit., p. 46.



Fabrique de papiers d'Hennessy-frères à La Hulpe. Dessin et lithographie de E. Toovey, imprimée par Simonau et Toovey, éditée par Geruset à Bruxelles, publié dans « Belgique Industrielle », 1^{re} série (1852), pl. 26.

En janvier 1758, un nouvel associé apparaît, Jean-Baptiste Van Tryst, marchand de profession, domicilié à Anvers, il est en même temps directeur des papeteries de La Hulpe. La nuit du 13 au 14 avril 1758, celles-ci furent ravagées par un incendie qui détruisit une grande quantité de papier.

Le 20 juillet 1758, Jean-Baptiste Van Tryst introduisait, au nom de la compagnie, une demande d'aide auprès du gouvernement. Dans son exposé introductif, il dresse un bilan :

- 8.000 florins pour l'achat de la papeterie de Dieghem effectué par la compagnie dans le cadre de son octroi du 7 janvier 1756;
- 37.500 florins pour l'achat de la papeterie de La Hulpe;
- 50.000 florins pour la reconstruction de la papeterie de Dieghem.

Il rappelle qu'après l'incendie de cette dernière, le gouvernement avait alloué à son propriétaire, Jean-Baptiste Bauwens, un subside de 30.000 florins qui lui permit de construire une nouvelle papeterie à Bruxelles même en 1737. Il évoque aussi les avantages accordés en son temps à Pierre Gautier. En conséquence, il demande :

- la cession de bois de construction pour une valeur de 5.000 florins;
- la liberté d'entrée pour le matériel nécessaire;
- la franchise des droits de péage sur les chaussées;
- l'exemption des impôts pour les produits de consommation.

Sa demande est agréée le 14 février 1759. Le gouvernement accorde un subside de 5.000 florins à prélever sur la prochaine coupe

qui sera effectuée dans la forêt de Soignes. Les deux préposés à la direction des papeteries et les ouvriers bénéficieront de l'exemption d'impôt sur la bière mais pour les droits de barrière, la réponse est négative ⁽⁵⁷⁾.

Le 13 avril 1763, Van Tryst cède à un certain A.J. Bourgeois de Louvain sa part dans les papeteries de La Hulpe et de Dieghem. Ce transfert est acté devant le notaire Schepmans d'Anvers le 17 août de la même année mais, en application de l'article 16 des statuts de la compagnie dont il fait partie, Van Tryst soumet cette transaction à l'approbation de ses associés. Julien Depestre rachète aussitôt la part cédée pour la somme prévue de 18.750 florins ⁽⁵⁸⁾.

Lors de la vente de 1756, Pierre Foppens, s'était réservé une partie de la propriété dont il fit une maison de plaisance. Après sa mort et celle de ses deux frères, Jean-François en 1761, et Dominique-Xavier en 1767, leur sœur, Jeanne-Thérèse Foppens, hérita de ce bien. Le 11 juillet 1768, elle vendit cette propriété à la compagnie, représentée par André-Henri de Cellier, directeur de la papeterie.

La vente comprenait les biens suivants :

- une maison de plaisance avec chambres tapissées et cheminées boisées, une salle à manger ornée de carreaux en porcelaine de Hollande, un autel installé dans la chapelle, une cuisine, des greniers, un jardin orné d'arbres fruitiers et un berceau de verdure;
- une brasserie contenant deux chaudrons en cuivre rouge;
- des terrains boisés y compris le bois du Calvaire;
- 10 bonniers de terre avec les arbres, les réservoirs et les sources.

Le tout fut vendu pour la somme de 11.011 florins. Cet acte fut enregistré devant la cour échevinale de La Hulpe le 29 octobre 1768 ⁽⁵⁹⁾.

Le contrat de société, établi le 3 juin 1756, fut remanié en 1764. Van Tryst se retira. Les parts de la veuve Nettine, de Depestre et de Cogels s'élevaient chacune à 25.000 florins de change, soit un sixième du capital; la direction de toute l'affaire fut confiée à André-Henri De Cellier et sa surveillance à Pierre Ivens, négociant à Bruxelles, tous deux associés ⁽⁶⁰⁾.

⁽⁵⁷⁾ ASI, liasse 18, requête du 26 juillet 1759. Dieghem est une localité située au nord-est de Bruxelles, entre Woluwe-Saint Etienne et Vivande. La papeterie avait été installée vers 1689. Les troupes hollandaises l'ayant incendiée vers 1700, Pierre-Joseph Baumeys de Bruxelles la releva de ses ruines (acte du 29 avril 1726). Par suite de l'imprudencia des domestiques, la manufacture fut incendiée une seconde fois le 15 mai 1737. Son propriétaire, ayant reçu à cette occasion du gouvernement un subside de 30.000 florins, en profita pour construire une nouvelle papeterie qu'il installa dans le moulin communal dit de Saint-André, dans la rue des Six Jetons à Bruxelles (cf. A. Wauters, Histoire des environs de Bruxelles, livre 8^e, chapitre II, Dieghem, p. 211). L. Vanden, op. cit., p. 4-2.

⁽⁵⁸⁾ ASI, liasse 22, Archives de la ville d'Anvers, minutes du notaire Schepmans.

⁽⁵⁹⁾ AGR, GSN n° 854, ASI, liasse n° 24.

⁽⁶⁰⁾ Xavier Duquenna, op. cit., p. 13.

Sous l'impulsion de Julien Depestre, de la veuve Nettine et de la veuve Cogels, les papeteries de La Hulpe poursuivaient leur essor, produisant un assortiment de papiers à écrire et à imprimer et exportant en France et en Angleterre. Elles avaient leur propre magasin à Bruxelles.

Les disparitions successives de Julien Depestre en 1774, de la veuve Nettine en 1775 et d'André-Henri De Cellier avant 1781 allait provoquer quelques perturbations. Jean-Baptiste Depestre, fils de Julien, décida de s'occuper personnellement de la société des papeteries de La Hulpe et de Dieghem. Depuis la mort de son père, l'affaire, très importante mais encore endettée, n'était suivie que de loin par l'oncle Cogels d'Anvers qui se lamentait sur ce chaos — le directeur ne rendait pas compte de sa gestion. Pour écouler plus aisément sa production, la compagnie avait pris une participation dans la Société Typographique de Bruxelles avec le prince de Salm-Kyrburg et Jean-Louis de Boubers, imprimeur-libraire réputé. Cette société acheta en 1780 l'imprimerie de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, avec le monopole de l'impression des livres classiques utilisés par les collèges du pays. Après un an cependant, on se disputa avec Boubers et la société continua sans lui ⁽⁶¹⁾. Tout cela entraîna des tracas pendant de longues années.

Le successeur d'André-Henri De Cellier, Alexandre, mourut en 1797, sans avoir rendu compte de sa gestion. Bien qu'aucun dividende n'eût été distribué depuis longtemps, il avait toujours affirmé que l'affaire était prospère et que le bénéfice moyen, malgré la mévente au cours des dernières années, était de l'ordre de 14.000 florins par an. Il y avait donc lieu, avant de nommer un nouveau directeur, d'établir un bilan clair de l'entreprise.

A ce moment, la Société des Papeteries de La Hulpe et de Dieghem comprenait douze parts, chacune primitivement de 10.000 florins, portée par la suite à 12.500 florins. Les enfants et petits-enfants d'Isabelle-Jacqueline Simons, veuve de Jean-Baptiste Cogels et belle-sœur de Julien Depestre, en possédaient toujours la majorité. D'autre part, des emprunts avaient été contractés auprès de la maison de Salm pour un montant de 160.000 florins.

Sur les instances de Jean-Baptiste Cogels et de Jean-Baptiste Depestre, une assemblée générale se tint à Malines le 27 septembre 1797. La famille du directeur défunct était représentée par ses frères,

⁽⁶¹⁾ Xavier Duquenna, op. cit., p. 34. Jean-Louis de Boubers, né à Lille, le 8 juin 1731, fut d'abord imprimeur à Dunkerque, puis typographe à Liège. A Bruxelles, il fut admis comme maître imprimeur et libraire le 21 avril 1788. Ses querelles en firent bientôt l'imprimeur le plus en vue du pays (cf. A. Vincent, art. cit., p. 47).

Charles, chef-mayeur de La Hulpe, et Jacques. Ce dernier se proposait pour assumer la direction mais Jean-Baptiste Depestre était aussi candidat. Comme il était fort versé dans les affaires, l'assemblée des actionnaires — les familles Cogels, Depestre, De Cellier et Ivens — le désigna à l'unanimité. Diverses difficultés, jointes à la dépression économique, firent toutefois obstacle à un redressement de l'affaire qui allait finalement être vendue peu après sa mort survenue le 20 avril 1802 à Bruxelles, il avait 42 ans ⁽⁶¹⁾.

Ainsi s'achevait une période d'un demi-siècle pendant laquelle les papeteries de La Hulpe ont connu la prospérité et le déclin.

CHAPITRE V

Les papeteries de La Hulpe de 1803 à 1975

Après la mort de Jean-Baptiste Depestre, ses héritiers, parents et associés se décident à mettre en vente publique, en février 1803, les papeteries de La Hulpe, le notaire Jean-Baptiste Bastin de Bruxelles est chargé de l'affaire.

Dans la description des biens mis en adjudication, on relève :

- un grand bâtiment servant de fabrique à papier, situé à La Hulpe, dans la forêt de Soignes, avec jardin, remise et écurie, couvrant une superficie d'un ha 50 a 25 ca. Le bâtiment est précédé d'une avant-cour, fermée par un mur et un grillage de fer;
- un château, jouxtant la fabrique de papier;
- le bois dit « du Calvaire », joignant vers l'est à la forêt de Soignes, vers l'ouest à la fabrique et vers le midi au chemin de Wavre;
- le bois dit « du Moulin », joignant vers l'est au moulin du Cerf, vers l'ouest au jardin de la fabrique, vers le midi à la rivière et vers le nord au chemin de Wavre;
- le moulin du Cerf avec jardin, écurie et un local utilisé par le garde-forestier; il faut y ajouter une portion de bois et de bruyère. L'ensemble joint vers l'est à la forêt de Soignes, vers l'ouest au bois du Moulin et vers le midi à la rivière;
- une prairie avec un petit étang et une portion de bois, située au-delà du Grand Etang, y joignant vers l'est.

L'ensemble de la propriété mise en vente couvrait une superficie de plus de 12 ha.

⁽⁶¹⁾ Cf. Xavier Duquesne, op. cit., p. 34. François de Camille, op. cit., pp. 78 et 79.

Etant donné l'importance de la vente, plusieurs séances d'adjudication se tinrent dans une salle du jardin de la Société Saint-Georges à Bruxelles. L'adjudication définitive eut lieu le 15 pluviôse an XI (4 février 1803) en faveur de Daniel Hennessy, banquier d'origine anglaise, établi à Bruxelles, pour le prix de 101.980 francs; elle fut entérinée devant le notaire Bastin le 13 floréal an XI (3 mai 1803) ⁽⁶²⁾.

Le 30 ventôse an XI (21 mars 1803), à la demande de la veuve de Jean-Baptiste Depestre et de Daniel Hennessy, le notaire Bastin avait procédé à un inventaire des ustensiles, meubles et effets se trouvant dans les bâtiments de la papeterie dont nous extrayons les éléments les plus intéressants.

Les bâtiments s'ordonnaient de la façon suivante :

- une cuisine à l'usage du concierge;
- le vestibule d'entrée;
- la chambre où l'on déposait les formes ou cadre en bois avec treillis pour la confection des feuilles de papier;
- le quartier des maîtres-papetiers;
- la salle où l'on conservait les chiffons avant usage;
- la salle où l'on nettoyait le papier;
- la salle de l'encollage;
- la grande salle;
- le laboratoire à trois cuves et un autre laboratoire à deux cuves, séparés l'un de l'autre par une pièce.

A l'époque, le terme « laboratoire » n'a pas le sens que nous donnons actuellement mais désigne une pièce où s'effectue un travail manuel, en l'occurrence le pliage des chiffons pour les transformer en pâte à papier;

- à l'étage, une chambre située au-dessus de la pièce occupée par le concierge, un appartement occupé par Albert Begoden, fabricant de papier et les greniers ou « étendoirs » pour mettre sécher le papier. Au rez-de-chaussée se trouvaient encore la forge, l'atelier du charpentier, une remise, une écurie et une cour.

Dans l'inventaire des ustensiles et autres objets, nous relevons :

- dans le vestibule, une grande balance en fer, garnie de plateaux en bois, et 550 livres de poids en fer. Cette balance servait au pesage des balles de papier (10 à 12 rames), prêtes à l'expédition;
- dans la chambre aux formes, diverses formes destinées à la confection de différentes espèces de papier selon le format et le filigrane.

⁽⁶²⁾ ASL, liasse n° 30.

Une forme était réservée à la fabrication du papier de Poste à la marque de Doucet de Pontécoulant, préfet du département de la Dyle depuis 1800; une forme Grand Lys; une forme de l'Empereur; une forme Atlas; une forme Eléphant; une forme petite fleur de Lys; une forme grand Pro Patria;

- dans leur cuisine, les maîtres-papetiers avaient à leur disposition des assiettes, des cafetières et des tasses en faïence de Luxembourg;
- dans la salle aux chiffons : 17 couteaux pour couper les chiffons, 20 bacs pour les recueillir, des bancs de bois et 12 paniers. Le travail du triage et du découpage des chiffons était confié à des ouvrières;
- dans le laboratoire à trois cuves, des bancs pour les ouvriers et des feutres que l'on glissait entre les feuilles de papier humide avant de les placer sous la presse;
- dans la salle où l'on nettoyait les papiers : des tables, des tréteaux et des bancs;
- dans la salle où s'effectuait l'encollage : des tables, des bancs, des tréteaux, une échelle et trois cuvelles.

Le 17 floréal an XI (7 mai 1803), le notaire Bastin procéda à l'inventaire des matières premières et des ingrédients entreposés dans les locaux. On y relève des loques pour papier de Poste et pour papier Pro Patria, pour papier d'impression et pour papier bleu, de l'alun, de la colle, de l'huile de vitriol, du bleu, de la houille, des rames de papier et des fagots ⁽⁶³⁾. L'alun était nécessaire pour le collage du papier. Il purifiait la colle et la rendait plus pénétrante. Notons que les De Cellier avaient créé près du Grand Etang une fabrique de bleu en marge de l'entreprise principale ⁽⁶⁴⁾.

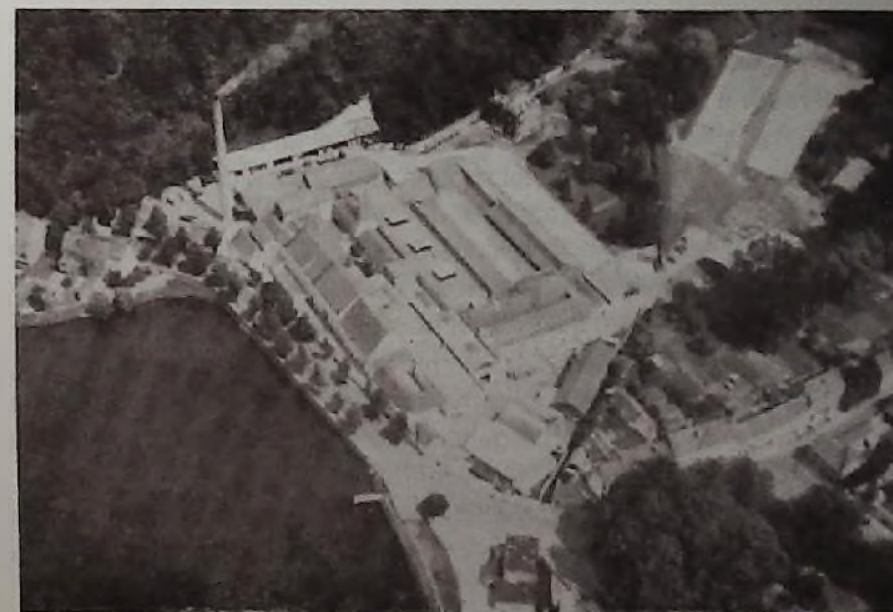
Ces inventaires nous fournissent une véritable photographie de la papeterie de La Hulpe alors que la fabrication du papier se faisait encore suivant la méthode du XVIII^e siècle. Il faut savoir qu'à l'époque de la vente, 150 personnes vivaient directement ou indirectement de l'activité de la papeterie ⁽⁶⁵⁾.

Daniel Hennessy avait épousé une nièce du banquier Maximilien Joseph Plovits de Bruxelles. Après la mort de ce dernier, les membres de sa famille, pour éviter toutes contestations qui pourraient exister du chef de la fabrication du papier et de son commerce qui se sont faits à

⁽⁶³⁾ ASI, liard n° 32.

⁽⁶⁴⁾ François de Cécamp, op. cit., p. 79.

⁽⁶⁵⁾ AGR, c.c., Avenir Finances, n° 821.



Photographie aérienne des papeteries de La Hulpe, prise en 1957.

La Hulpe et à Bruxelles depuis environ dix ans sous la raison commerciale de Hennessy par le défunt et les personnes par lui commises à cet effet, concluent devant notaire un arrangement en date du 7 mars 1814 ⁽⁶⁶⁾.

En 1828, Daniel Hennessy installa dans sa papeterie de La Hulpe la première machine dite « continue » de Belgique. Cette machine, véritable innovation technique, avait été inventée en 1798 par le Français Louis Robert et réalisait le travail de plusieurs ouvriers. En 1851, Hennessy obtint l'autorisation d'installer une machine à vapeur de cinq chevaux ⁽⁶⁷⁾. Par bail du 21 mars 1849 il avait remis sa papeterie à Monsieur Demeurs-Decorte. Après sa mort, Demeurs-Decorte, lors de la constitution de la Société anonyme de l'Union des Papeteries du Prince et du Pont d'Oye le 30 juin 1857, fit apport à la nouvelle société, à titre de bail jusqu'au 15 mars 1867, de la grande papeterie de La Hulpe avec le château, les écuries, la forge, la menuiserie, le bâtiment servant au blanchiment du papier, le moulin à eau, la machine à vapeur, les ustensiles, le réservoir de pêche et le jardin. Il fit aussi apport de la papeterie du Cerf avec la maison du garde-forestier et le réservoir de pêche ⁽⁶⁸⁾. Par acte du 30 janvier 1883, la Société de l'Union des

⁽⁶⁶⁾ ASI, liard n° 32.

⁽⁶⁷⁾ ASI, liard n° 32.

⁽⁶⁸⁾ ASI, liard n° 44.

Papeteries du Prince et du Pont d'Oye fut dissoute et une nouvelle société fut créée sous la dénomination « Union des Papeteries »⁽⁶⁹⁾. Celle-ci reprit à son compte la papeterie de La Hulpe.

Vers 1864, la grande papeterie, appelée la Blanche, avait pour moteurs deux machines à vapeur, de la force totale de 28 chevaux, et deux roues hydrauliques ayant ensemble 18 chevaux de force et actives par l'Argentine, dont la retenue était à l'altitude de 56 m 76; elle avait sept piles à chiffons et une machine à papier continue; 135 ouvriers étaient employés dans l'usine, éclairée au gaz.

Son annexe, le moulin du Cerf, n'avait que deux piles à chiffons, surveillées par trois ouvriers et commandées par une roue hydraulique de 12 chevaux de force, sur l'Argentine, dont la retenue était à l'altitude de 53 m 13.

La papeterie de La Hulpe ne fabriquait à l'époque que des papiers blancs, principalement des papiers à écrire; la production journalière était de 1.000 kg⁽⁷⁰⁾.

Une lithographie exécutée par Toovey et publiée en 1852 dans la « Belgique Industrielle » nous fournit une excellente image de la papeterie en plein essor.

En 1909, l'Union des Papeteries fit placer une seconde machine continue, remplacée en 1954 par une autre plus moderne. En 1955, l'usine occupait 250 ouvriers et employés⁽⁷¹⁾.

Les dernières années

Vers 1960, les « Papeteries du Pont de Warche » prirent le contrôle de la S.A. « L'Union des Papeteries » et de la S.A. « Intermills ». En 1963, elles modifièrent leur dénomination pour s'appeler dorénavant la S.A. « Intermills ».

En 1967, la Société U.S. Plywood-Champion Paper acquit une participation majoritaire dans la Société Intermills en échange des fonds et du matériel nécessaires à l'expansion⁽⁷²⁾.

En 1970, l'usine de La Hulpe est en pleine activité et pourvue d'un matériel des plus modernes. On y fabriquait exclusivement des papiers

⁽⁶⁹⁾ ASI, feuille n° 44.

⁽⁷⁰⁾ J. Taffet et A. Wauters, *op. cit.*, Carton de Waire, Bruxelles, 1964, Additions de Corrections, p. 283.

⁽⁷¹⁾ Ces renseignements sont tirés d'un discours prononcé le 27 septembre 1958 par Monsieur Bontemps, secrétaire de l'Union des Papeteries (archives privées).

⁽⁷²⁾ Concentration et internationalisation dans l'industrie belge du papier dans le Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank (juin 1970, n° 23, p. 238).

fins et extra fins, hautement appréciés pour leur qualité et leur fini tant par les acheteurs belges qu'étrangers. Par son équipement, ses procédés de fabrication, son approvisionnement et ses débouchés, elle pouvait rivaliser avec toute autre installation similaire. Elle occupait toujours à l'époque environ 250 ouvriers et employés⁽⁷³⁾.

A partir de 1970, le déclin commence. Jusqu'en 1974, les affaires se maintiennent plus ou moins mais se ressentent de la crise de 1973. Mais l'année 1975 sera pour toutes les papeteries de Belgique une année catastrophique. La S.A. « Intermills » enregistra une perte de 450 millions de francs; conséquence quasi inéluctable, les papeteries de La Hulpe ferment leurs portes en août 1975. Depuis lors, une partie des bâtiments sert de siège administratif à la Société⁽⁷⁴⁾.

C'est ainsi que disparurent dans les remous de la crise les célèbres papeteries de La Hulpe après 311 ans d'existence (1664-1975) si nous remontons au moulin de Pierre Gautier, sans oublier pourtant qu'un moulin à papier était déjà en activité à La Hulpe en 1594.

Conclusion

L'histoire des papeteries de La Hulpe nous aura permis de défricher un secteur économique peu connu de l'économie wallonne. Elle nous aura fait connaître quelques personnalités du monde des affaires aux XVII^e et XVIII^e siècles, tel ce Pierre Gautier, Français d'origine, véritable fondateur des papeteries de La Hulpe, devenu par son imprudence la victime d'un maître concurrent et d'un associé peu honnête; tels ces Foppens qui vont profiter des circonstances pour acquérir les papeteries et en conserveront la propriété jusqu'en 1756; tels ces banquiers Cogels d'Anvers, cette veuve Nettine, la banquière des Pays-Bas et ce Julien et ce Jean-Baptiste Depestre, hommes d'affaires, qui représentent ensemble la haute finance et le capitalisme du XVIII^e siècle.

Le XIX^e siècle, après l'intermède Hennessy, nous amènera les sociétés anonymes qui se font et se défont au gré des circonstances et, puis, alors qu'entre 1960 et 1970, l'usine est au faite de sa renommée et de sa puissance, la crise éclate et amène sa fermeture en 1975.

Plus de trois siècles d'existence continue reste néanmoins un motif de gloire et de fierté pour les papeteries de La Hulpe.

⁽⁷³⁾ R. Wautrecht et P. Pandor, *La Hulpe de la préhistoire à nos jours*, La Hulpe, 1970, p. 152.

⁽⁷⁴⁾ J. Coenjaerts, Un cadeau empoisonné, dans *Tendres-Tendances*, 22 avril 1980, p. 68. Assurément dans la production belge de papier et de carton au cours de la dernière décennie, dans le Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, octobre 1980, n° 39, pp. 1 à 4.

L'Hôpital de Forest

par Albert VAN LIL

Bien peu de Forestois actuels savent que leur commune a eu un hôpital pendant une quinzaine d'années au début de ce siècle. Louis Verniers, dans son Histoire de Forest, ne fait qu'effleurer le sujet, pourtant révélateur de l'esprit d'antan.

Les débuts

Lors du recensement de fin décembre 1890, Forest compte 5.885 habitants. Ixelles et Saint-Gilles sont entièrement bâties et le flot des immigrants commence maintenant à se déverser sur notre commune, dont la population augmente rapidement, surtout depuis la réalisation des voies de communication par tram avec la ville. En 1900 il y aura 9.509 habitants. Simultanément, le nombre de nécessiteux de toutes sortes, vieillards, indigents, orphelins, augmente lui aussi et l'on commence à songer sérieusement à la construction d'un immeuble afin de pourvoir aux besoins. La destination définitive n'est pas claire dès le début, et le budget du bureau de bienfaisance, voté en fin 1894 pour 1895, prévoit la vente de fonds publics à concurrence de 25.000 francs comme intervention dans la construction d'un hôpital-hospice. De son côté, le budget communal, voté le 3 décembre 1894 pour 1895, prévoit 25.000 francs comme quote-part de la commune dans les frais d'acquisition du terrain pour la construction d'un hôpital-hospice-crèche. Le patrimoine du bureau de bienfaisance s'élève fin juin 1895 à 383.820,31 francs en obligations plus 2.813,37 francs en espèce. En 1894 il a reçu un legs de 5.000 francs pour l'hôpital à construire.

Lors de sa délibération du 19 novembre 1896, le bureau de bienfaisance constate que « depuis plusieurs années il est question de construire dans notre commune un hospice-orphelinat, avec infirmerie, cette dernière réservée exclusivement aux malades de la commune et y ayant leur domicile de secours ». Mais le Bureau a constamment reculé devant la forte dépense. Par ailleurs, le placement des nécessiteux dans d'autres communes absorbe le quart de son budget et un établissement dans la commune permettrait certainement de réaliser des économies, et donc d'amortir les dépenses initiales au bout d'un certain nombre d'années.

Pour cela, il faut avoir un immeuble. Dans la commune, rue de la Station, existe l'ancienne propriété Borremans-Couteaux, comportant 5a 30ca de surface bâtie et 44a 70ca de terrains, qui appartient au bourgmestre Edouard Smits. Le Bureau charge l'architecte Loicq, d'Uccle, d'évaluer la propriété et le secrétaire ainsi que les membres Derveaux et Willemans, de visiter l'immeuble avant de l'acheter.

Cependant, l'affaire ne se réalise pas et, le 13 février 1897, le Bureau décide de construire un hospice pour vieillards, avec orphelinat, exclusivement réservé aux Forestois. L'emplacement choisi est un terrain appartenant au Bureau, rue de la Montagne (1). Le rapport est transmis au Collège échevinal qui, le 18 février, l'approuve à l'unanimité et décide de l'appuyer devant le Conseil communal, auquel il sera demandé une intervention de 50 % dans le coût de la construction.

Lors de la séance du Conseil du 9 mars, le bourgmestre estime que le terrain choisi n'est pas propice à la construction, que sa valeur d'avenir est trop considérable, et que le terrain se trouvant au haut de l'avenue du Cimetière (2) conviendrait mieux. Il n'a d'ailleurs pas eu le temps d'étudier sérieusement cette affaire importante et demande la remise à une autre séance. Il n'a pas vu les plans qui n'étaient pas joints au rapport. L'échevin Négny répond que le Collège a pris la résolution de porter cette affaire devant le Conseil parce que, depuis un an et demi, Mr le Bourgmestre, qui s'en était chargé, ne s'en est plus occupé. On décide de remettre l'affaire à la plus prochaine séance.

Le Bureau communique les plans au bourgmestre et, le 22 juin 1897, il demande au Collège où en est cette affaire.

Puis les avis changent, et l'on décide de construire non pas un hospice ou un orphelinat, mais un hôpital. Il faut d'autres plans et, le

(1) Actuellement avenue de Monts Carlo

(2) Actuellement avenue Fontaine Vanderaustien

1^{er} juillet de l'année suivante, 1898, le Collège échevinal examine avec l'architecte De Maeght un avant-projet d'hôpital. Huit jours plus tard, nouvel examen, et, le 15, conférence avec l'architecte au sujet des détails.

De l'autre côté de la commune, la S.A. du Parc de Saint Gilles (3) possède des terrains et son liquidateur, le géomètre-expert Henri Kühnen, fait une offre au Collège, qui l'examine lors de sa réunion du 16 septembre 1898. Aucune suite n'y est cependant donnée et la question du terrain n'est toujours pas résolue.

Le 24 février de l'année suivante, le Collège décide de demander au baron de Fierlant de lui vendre un terrain de 30 ares à la rue au Bois (4) pour en faire le jardin de l'hospice que la Commune veut y construire. Le prix sera payé au comptant. En réponse, de Fierlant propose l'achat de tout le bloc, soit 63a 19ca, avec une ferme.

Le 10 mars, le Collège décide d'accepter l'offre, et charge le conducteur des travaux De Potter de dresser le plan et de faire l'évaluation du terrain. En réponse à une demande du Collège du 31 mars, le prix est fixé à 40.000 francs l'hectare. Le 16 mai, le Collège décide d'envoyer le dossier complet de l'affaire à l'autorité supérieure et, le 30, le Conseil communal décide de faire un emprunt de 40.000 francs, à inscrire au budget de 1899. L'architecte De Maeght a dressé des plans et établi un devis s'élevant à 93.450 francs, et le Bureau de bienfaisance interviendra pour 25.000 francs dans les frais. La construction est décidée.

Apparemment de Fierlant s'impatiente, et fait demander par le notaire Dubost quand aura lieu la passation de l'acte. En séance du 9 juin, le Collège décide de répondre au baron que l'autorité de tutelle n'a pas encore décidé. Finalement, le 22 septembre l'acte d'achat est passé devant le notaire Putzeys.

Puis le Gouverneur de la Province invite la Commune à modifier certains détails, et fait observer que l'intervention financière du Bureau de bienfaisance n'est pas légale. De Maeght doit modifier ses plans en conséquence, mais signale que « vu le relèvement du prix des matériaux, le montant du devis devra être majoré d'un dixième au moins ». Le Conseil décide d'envoyer les plans modifiés au Gouverneur.

En octobre, Léon Fontaine, le gros propriétaire du Wijngaard, écrit au Collège échevinal. Il demande de modifier l'emplacement choisi pour

(3) Ch. La Paroisse St Augustin à Forest - Publications Ombourgon n° 218 p. 101

(4) Actuellement avenue du Domaine

l'hôpital, qu'il considère comme trop rapproché de sa propriété, et offre, à titre de dédommagement, une somme de 5.000 francs. En séance du 28 novembre, le Conseil examine l'offre et décide de mettre en outre comme conditions la reprise du terrain au prix coûtant, frais compris, soit 27.156,18 francs, et l'indication d'un nouvel emplacement. Le 12 décembre, il est signalé au Collège que Fontaine accepte les conditions. La vente du terrain est approuvée par arrêté royal du 4 avril 1900. Le Bureau de bienfaisance, par ailleurs, veut vendre à la Commune, au prix de 7.000 francs, un terrain qu'il possède de temps immémorial, mais le 12 décembre 1899 le Conseil décide d'acheter des terrains à De Bie, Borremans et De Leener. Puls le 2 janvier le Collège accepte quand même l'offre du Bureau de bienfaisance.

Le 16 février 1900 l'architecte De Maeght a demandé des instructions en rapport avec le nouvel emplacement prévu. Enfin, le 27 juillet, Fontaine fait don de 25.255,75 francs à utiliser pour l'achat du terrain pour construire l'hôpital, soit un bloc de 29 a 77 ca du comte Du Monceau de Bergendael, avenue Zaman et rue de la Montagne, que celui-ci vend au prix de 18.606,25 francs, plus un terrain attenant de 10 a 35 ca appartenant au baron d'Huart, que ce dernier vend pour 6.649,50 francs. Trois jours plus tard, le Conseil fait savoir au Bureau de bienfaisance qu'il ne prend pas le terrain de celui-ci.

Le choix du terrain paraissant cette fois être fixé, le Collège décide le 3 août d'avoir un entretien avec l'architecte De Maeght et de le charger des plans définitifs, le 26 octobre. Les plans sont reçus le 23 novembre, et le 14 décembre le Collège décide de les examiner ensemble avec l'architecte Van den Bemde. Les plans, devis et cahiers de charges sont approuvés, mais trois jours plus tard il est décidé que le devis définitif ne devra pas dépasser 100.000 francs, et que les plans devront être revus dans ce sens. Après modification, le dossier sera envoyé au Gouverneur. Le 22 janvier 1901, l'architecte provincial préconise encore d'autres modifications que l'on demandera à De Maeght. Le Gouverneur fait savoir qu'il faut, pour l'hôpital, constituer une Commission administrative des hospices civils, et le 9 avril le Conseil communal élit comme membres : Edgard Négrié, 49 ans, propriétaire, catholique, échevin; Charles Delit, entrepreneur, 52 ans, conseiller; Eglide Lardinoy, 49 ans, boucher, conseiller libéral; Alexandre Bertrand, 54 ans, propriétaire, catholique, fondateur du nouveau quartier Saint-Augustin, et Lambert Evers, 40 ans, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Antoine. La Commission estime que c'est elle, et non la Commune, qui est habilitée à accepter les dons de Fontaine. Un acte

du 16 avril 1901 du notaire Heetvelde à Bruxelles, confirme ces dons, qui sont évalués au total de 35.000 francs. L'acceptation définitive est autorisée par arrêté royal du 31 mai suivant.

Le 28 juin, les plans sont approuvés par la Commission et transmis au Conseil communal, qui les approuve.

Les plans étant cette fois « définitivement définitifs », le Bureau écrit au directeur de la Gazette et à d'autres journaux, les priant d'insérer une annonce disant que « on recevra jusqu'au 19 juillet les souscriptions sur papier timbré pour la construction d'un hôpital aux conditions du cahier des charges ». Le délai fixé est très court.

Mais le 19 juillet aucune soumission n'est entrée. La Commission modifie les conditions en accordant un délai jusqu'au 30 septembre 1902 pour la construction. Le 9 août elle fait publier dans les mêmes journaux que « par suite de changements intervenus aux plans, devis et cahier des charges, de nouvelles soumissions seront reçues jusqu'au 24 août ».

Le 27 août, Jean Van Wichelen, entrepreneur, 455 chaussée de Mons à Curegem-Anderlecht, est déclaré adjudicataire pour 119.485 francs. Comme surveillant des travaux on nomme Adolphe Humbeeck, domicilié à Melsbroek, au traitement annuel de 1.200 francs.

Mais le 29 novembre le Bureau fait savoir que les travaux ne seront pas entamés à la date prévue et qu'il faut arrêter les préparatifs au plus tôt. Que s'est-il passé ?

En séance du Conseil du 17 décembre, l'explication est fournie suite à une demande du conseiller socialiste Prosper Matthijs : le Conseil d'hygiène, un organisme dépendant du Ministère, a subordonné son avis favorable à la construction d'un pavillon pour la désinfection, et d'un autre pour les maladies contagieuses. Le Conseil propose de demander des subsides à cette fin, mais, de l'avis du bourgmestre et de l'échevin Négrié, ce que l'on peut espérer ne couvrirait certainement pas le coût de ces pavillons.

Le 14 avril 1902, De Maeght préconise un escalier en pierres plutôt qu'en bois, comme prévu aux plans; et Van Wichelen a conseillé de prévoir des clôtures. Leur construction est adjugée à l'entrepreneur Dupont, chaussée de Neerstalle à Forest, pour 4.995 francs.

Le 19 juin, la Commission demande au Bureau un emprunt de 35.000 francs qui est consenti à 3 %. Un peu plus tard, la Commission constate que les travaux seront terminés dans peu de temps. Elle s'est déjà occupée du recrutement du personnel et l'abbé Evers s'est chargé

de prendre des informations. Mais il n'est pas très régulier aux séances, de sorte que le 5 juillet on lui rappelle la chose : « Dans l'avant-dernière séance vous avez traité cette question avec toute la compétence voulue, et vous vous êtes engagé vis-à-vis du Comité à vous occuper du personnel qui doit y être employé. Vous avez parlé notamment des sœurs de Diest et de l'hôpital de Louvain. Il nous serait agréable que vous vouliez bien nous faire connaître le résultat de vos démarches, car il n'est pas possible, une fois l'hôpital livré et meublé, que nous soyons forcés ou de prendre du personnel civil ou d'attendre une communauté religieuse... ».

Le 13 novembre, la Commission fait savoir au Collège que la réception provisoire aura lieu le 18 prochain. L'échevin des Travaux Publics est délégué pour représenter la Commune. Il est remédié à certains défauts et, le 30, la Commission agréée provisoirement la construction. Le chauffage se fera à l'aide de poêles. Le mobilier est fourni par Emile Semal, de Nivelles, qui est souvent en retard pour la fourniture de tables, de paravents, de matelas en zostère, etc.

Entretemps, Evers a pris contact avec les Sœurs de la Charité de Namur, qui depuis 1732 s'occupent des soins aux malades et desservent à ce moment 14 hôpitaux, à Andenne, Bastogne, Bruxelles, Courcelles, etc. A la demande de la Commission, elles donnent à celle-ci bon nombre de renseignements utiles concernant l'équipement de l'hôpital. Mais les membres de la Commission sont décidément peu experts en la matière, et, le 9 décembre, ils écrivent à la Supérieure que



Forest - l'Hôpital.

« Nous éprouvons quelques difficultés pour la mise en adjudication de divers objets et vous prions de bien vouloir nous aider en cette circonstance, notamment... en nous envoyant des échantillons (que nous conserverons jusqu'au 10 janvier) de draps de lit, taies, essuie-mains, chemises d'homme, etc. à l'usage des malades de notre hôpital. Si cela n'est pas possible, veuillez acheter de tels échantillons pour notre compte ».

La Commission reçoit les échantillons et, le 15 janvier 1903, elle peut adjuger à Marchot, à Forest, la fourniture de 46 lits et 46 tables de nuit; au tapissier Seynaeve, avenue Besme, celle des stores de la salle N° 1; à Semal, à Nivelles, celle des pots de nuit, gamelles, crachoirs, couverts, armoires, etc.; à Watteyne et Cie, avenue de la Montagne, celle des matelas, traversins et oreillers; à Deceuster à Forest, celle de 50 paires de bas et d'autant de paires de chaussettes; à Herri Catala, celle de deux chauffe-bains instantanés, inexplosibles, au gaz; à d'autres l'installation des canalisations d'eau et de gaz, etc. Il n'y a pas d'électricité dans la commune.

Les négociations avec les religieuses namuroises aboutissent. La Commission a reçu un projet de convention et l'examine lors de la séance du 13 février. Elle désire certaines modifications, en envoie un contre-projet dans lequel il est prévu que les religieuses devront connaître le flamand, langue de la grosse majorité des futurs patients. Mais les Sœurs de la Charité recrutent leurs novices en partie dans la région allemande du diocèse, qui comprend les provinces de Namur et du Luxembourg. La Supérieure, Mère Philomène ⁽⁵⁾ demande dès lors de remplacer les mots « langue flamande » par « langue flamande ou langue allemande », ce qui ôte évidemment toute efficacité à cette clause. Une autre condition est qu'il y ait une chapelle adjointe à l'hôpital, avec un aumônier. Désirant faire vite, la Commission accepte toutes les conditions car elle aimerait que les religieuses entrent pour le 3 mars. Mais la Supérieure générale délègue la supérieure de la rue Van Orley à Bruxelles pour examiner l'hôpital, et celle-ci demande encore certains travaux. Le 27 février, la Commission envoie à la Supérieure générale le contrat en bonne et due forme et ajoute que tout est réglé; que les autres travaux demandés par la supérieure de Bruxelles seront terminés le lendemain. Elle propose le 30 ou 31 mars pour l'entrée des sœurs.

(5) Philomène MATHIEU, née à Laroche le 8 avril 1836, supérieure générale depuis 1894, décédée à Namur le 3 juin 1911.

Finalement, le contrat arrive de Namur. Il prévoit que :

« Entre la commission administrative des hospices civils de Forest, représentée par Mr Edgar Négrié, président, assisté de M. Charles De Smet, secrétaire, d'une part, et les Sœurs de la Charité de Namur, représentées par la Supérieure, sœur Philomène, d'autre part, a été faite la convention suivante :

» Les sœurs seront logées, nourries, blanchies et raccomodées aux frais des hospices civils. Elles recevront en outre chacune un traitement annuel de quatre cents francs.

» Les sœurs s'occuperont de la chirurgie, des soins des malades et de la surveillance des besoins de la maison.

» Les sœurs seront choisies par la Supérieure générale et toujours considérées comme étant en mission ordinaire et temporaire. Elles pourront être changées par la Supérieure générale quand celle-ci le jugera convenable. La majeure partie des sœurs employées à l'hospice-hôpital de Forest devront savoir le flamand ou l'allemand... etc. ».

Puis, le 4 mars, la Supérieure générale fait savoir que ses religieuses ne pourront venir avant le 15 mai. Aussitôt la Commission répond par sa lettre du 9 « qu'elle ne peut attendre si longtemps et que l'abbé Evers a promis que la chapelle serait prête pour le 13 courant ».

Puis viennent les contretemps : l'entrepreneur Van Wichelen a du retard, le peintre Detaffe aussi, et le tapissier Seynaeve également. Heureusement les sœurs de Namur ont confectionné les draps et la Commission leur vote une gratification de 40 francs. Le 7 avril on commande aux Charbonnages du Levant à Cuesmes dix tonnes de charbon tout-venant.

Comme tous les patients ne sortiront pas guéris, il faut prévoir une morgue, qui sera édifiée dans le jardin. La Commission en confie le projet à l'architecte Van den Bemden, rue de Lausanne à Saint Gilles, et lui demande en même temps un projet pour la transformation du grenier en séchoir. Il est également chargé de présenter un projet de chalet-chapelle, ce qui fait croire que la chapelle initialement prévue n'était pas du goût des religieuses. Dans le jardin on construira un pavillon pour les contagieux.

À ce moment on songe au corps médical. Le 5 mai, les docteurs Marchand, Victor Ernotte, Julien Sergoyne et Paul Taminiau sont invités par la Commission à un entretien, et, le 12, du même mois ils sont nommés médecins-chirurgiens. Momentanément ils ne seront pas rémunérés, mais ils pourront utiliser le personnel et le matériel pour

leurs propres opérations à l'hôpital. Provisoirement il n'y aura pas de consultation gratuites. Les docteurs Van Rossum à Ruisbroek, Clerx à Uccle et Dorff à Saint Gilles (professeur à l'U.L.B.) sont nommés médecins chirurgiens correspondants et pourront venir opérer leurs malades moyennant 25 francs par opération. L'hôpital a des chambres pour opérés à des prix variant entre 5 et 8 francs par jour.

Le 15 mai, le Collège échevinal en groupe visite l'hôpital avant l'ouverture officielle. Jusqu'alors les médecins ont toujours fourni eux-mêmes les médicaments, et certains membres de la Commission ne voient aucun inconvénient à ce système. Mais d'autres sont d'un avis opposé et, le 22 mai, on demande aux pharmaciens Biourge et Roose leurs conditions pour la fourniture des médicaments. Mr Borremans, de la Pharmacie Centrale de Belgique à Hal, est prié d'envoyer un employé pour organiser la pharmacie de l'hôpital. Enfin, le lundi 25 mai 1903, les malades sont admis à l'hôpital.

Le fonctionnement

À l'occasion de l'ouverture de son hôpital, la Commission reçoit quelques dons qui lui viendront bien à point. Monsieur Soupart, de l'avenue du Moulin (*) et le conseiller provincial De Meeus donnent 20 francs chacun; Tayart de Borms et Paul Lindenmayer chacun 100 francs, Georges Leclercq et Alfred Orban de la Compagnie Van Volxem chacun 200 francs; le docteur Taminiau trois lits de 100 francs chacun; la Compagnie du Gaz 300 francs; Louis Momm (†) 500 francs.

Une des sources des revenus du Bureau de Bienfaisance est constituée par le produit de son patrimoine: une autre, la plus importante, par les subsides annuels accordés par la Commune. Une troisième enfin est constituée par une quote-part dans la taxe sur les paris mutuels organisés au champ des courses de l'avenue (actuellement rue) Bollinckx. Mais la perception de cette taxe exige un contrôle permanent, à exercer par un contrôleur qui doit également être rémunéré, de telle sorte que cette source de revenus est en définitive très maigre. Cependant, on ne veut pas y renoncer comme le Bureau le signalera au Collège échevinal le 27 juillet 1905.

Au début, quelques mises au point entre la Commission et les

(*) Actuellement avenue du Pont de Luttre
Fons Lindenmayer, Leclercq, Orban et d'autres voir: Albert Van Uyl: *Wegwijzer Vorst* (1980)

(†) Cir.: La Telehuurle Momm à Forest; *Familia Brabantica* n° 229, p. 7

religieuses se révèlent nécessaires. La Supérieure, sœur Irmine (¶) fait selon l'habitude des religieuses certaines dépenses et certaines commandes de sa propre initiative, ce qui lui vaut des observations écrites du secrétaire de la Commission. Ainsi le 22 juillet 1903 : « Toutes les dépenses doivent être justifiées. Veuillez inviter chacun de vos fournisseurs à adresser leurs notes tous les mois ou tous les trois mois. Je désignerai un jour fixe pour les paiements ». Le lendemain il envoie 200 francs pour les menues dépenses imprévues de l'année, mais ajoute : « Je veux des factures ». Le 1^{er} août à la Supérieure : « Veuillez dresser un état général des malades entrés, des payants, des médicaments, etc. jusqu'au 31 juillet ». Des commandes ayant été passées directement par la Supérieure à Semal à Nivelles, celui-ci se voit rappeler que la Supérieure n'a pas mandat pour commander, et que la Commission n'a pas d'argent pour payer ses fournitures.

Le 13 août, suite aux plaintes du docteur Taminiau, on décide de renforcer l'éclairage de la salle d'opération et d'y placer des becs à gaz Auer. Le traitement des religieuses et les gages des servantes seront versés en mains de la Supérieure de l'hôpital, chargée du ménage général.

La réception définitive a lieu le 27 août, et, le 14 septembre, l'entrepreneur Plasschaert de Forest est déclaré adjudicataire de la construction de la morgue pour 975 francs. Le 2 décembre encore, le Bureau écrit à la Supérieure « L'article 18, al. 2 du règlement prévoit que vous devez signaler toutes les admissions sans réquisitoire (accidents, urgences, etc.) afin de nous permettre de récupérer les frais au domicile de secours de ces patients ».

Se rappelant probablement la terrible catastrophe ferroviaire survenue le 18 février 1899 sur la ligne de Hal, le chef de gare de Forest-Midi demande quelles sont les possibilités d'accueil de l'hôpital. Le 11 décembre il lui est répondu qu'une moyenne de 18 malades ou blessés sont en traitement; que l'hôpital est outillé pour recevoir 50 patients, mais que ce chiffre peut aisément être porté à 70; que quatre médecins chirurgiens sont attachés à l'hôpital, qui compte en outre 4 religieuses et 2 infirmières; que la salle d'opération est très moderne, et enfin qu'il y a un quartier très confortable pour les malades payants.

La première année, 102 patients ont été admis à l'hôpital.

En 1904, les élections communales ont donné la majorité à une

coalition libérale-socialiste, et ce qui reste de catholiques se trouve dans l'opposition. De ce fait, le climat entre le nouveau conseil et les religieuses se tend.

Le 14 janvier, par motion d'ordre au Bureau, le membre Prosper Matthijs déclare avoir constaté la présence de certaine brochure entre les mains des malades. Il s'en est plaint auprès de la Commission. La Supérieure, interrogée, déclare que ce n'est pas elle qui a introduit ni distribué cette brochure (¶).

Le 23 juin, le Bureau peut dresser son premier rapport annuel. Le prix de revient par journée a été de 21,15 francs, et Matthijs demande la création d'une section Hospice pour les vieillards indigents de la commune. Comme toujours, le gros obstacle est le manque d'argent. L'hôpital fonctionne de manière régulière, et fin décembre on a noté 160 admissions, une très légère régression de la moyenne mensuelle par rapport à 1903.

Les docteurs Ernotte et Taminiau font part au professeur Dorff de la pauvreté de l'hôpital en instruments. Dorff à son tour en parle à Madame Duden, qui promet d'intervenir pécuniairement pour l'achat de tout ce qui manque encore dans la salle d'opération. Le professeur achètera aux frais de Madame Duden tous les instruments dont le service de chirurgie a encore besoin.

Le 23 février 1905, la Commission estime que le second étage pourrait être aménagé en hospice, car l'entretien des vieillards coûte cher. On s'enquiert auprès de différents établissements et, le 31 août, on décide de les placer à Lovendagem en attendant. L'hôpital de Geel signale qu'il accepte les débiles mentaux moyennant 0,85 francs par jour. Le 9 mars, la Supérieure, sœur Irmine, gravement atteinte d'une maladie contagieuse contractée à l'hôpital, est rappelée à Namur. Le Bureau est unanime pour envoyer une lettre de regrets et de remerciements et sœur Marie-Josèphe (¶) devient provisoirement supérieure. Le 5 mai 1905 sœur Irmine meurt à Namur à l'âge de 49 ans, et le Bureau lui rend un hommage unanime lors de la séance du 27 octobre. A ce moment, 34 malades sont en traitement. Jusqu'alors la moyenne a été de 18 à 20, mais une épidémie de fièvre typhoïde règne dans la commune, et a déjà emporté trois morts. On doit prévoir l'extension des services en créant une troisième salle.

Fin décembre, la moyenne pour l'année est de 30 malades. Pour

(¶) Louise Puiot, née à Mairion en 1858, entrée dans la Congrégation en 1878.

(¶) Apparemment, Matthijs n'apprécie guère la venue d'un nouveau chef de sœurs.
(¶) Eugène Ramacle, né à Temgry vers 1850, entré dans la Congrégation en 1871.



A gauche : Portrait de Prosper MATTHIJS, échevin de Forest
A droite : Souvenir mortuaire du Dr Paul TAMINIAU, médecin en chef de l'hôpital.

toute l'année le nombre d'admissions s'est élevée à 200, et le prix de la journée est fixé pour 1906 à 2,69 francs.

Pour être absolument certaine que l'hôpital fonctionnera d'une manière impeccable, le Conseil communal créé en date du 1^{er} février 1906 un Comité d'hygiène et de salubrité publiques, composé des médecins Paul Taminiau, Victor Jos. Ernotte, Denis Coulon, Gilles Mesmaeckers, Désiré Léopold Deboe, des pharmaciens Léopold Roose et Gustave Defraene, de l'architecte Dominique Van Parijs, du chimiste Adolphe Maréchal, de l'inspecteur au Gaz Meunier, du conseiller Van der Kindere, docteur en droit, et de l'architecte Edgard Pelseneer.

En automne 1906, le Bureau examine un projet de réorganisation du service médical et pharmaceutique, projet qui est approuvé le 18 octobre par le Conseil communal. Le 20 décembre, l'article 24 du budget, relatif au traitement de l'aumônier, est rejeté par deux voix (le libéral Radermaiker et le socialiste Matthijs) contre deux (Négré et l'abbé Evers) et l'abstention du bourgmestre. Evers, membre sortant, se retire. Pendant l'année 1906 le nombre des admissions est tombé 186.

La suppression du traitement de l'aumônier, donc pratiquement la suppression des fonctions, est communiquée à la Supérieure générale qui, par une lettre du 10 janvier 1907, annonce au Bureau qu'elle retire ses sœurs de l'hôpital. Le membre Radermaiker propose d'accepter la démission, et les sœurs pourront partir le 31 janvier. Elles pourront

emporter les vases sacrés et les linges de la chapelle, en échange de leur traitement de janvier. Lors de la séance du Conseil communal du 6 avril 1914, le membre Camus précisera que « ayant signifié leur renvoi pour le 1^{er} mars, elles quittèrent subrepticement l'hôpital le jeudi 6 février 1908 à 2 heures, au moment de la visite, entraînant le personnel et abandonnant les malades à leur malheureux sort » (1).

Radermaiker propose également d'engager du personnel laïc : 2 infirmières, 2 servantes, une cuisinière et un domestique, et il se charge de les recruter. On engage les demoiselles Alice Gevaert et Emma d'Hayer comme infirmières à 40 francs par mois, Rosalie Jonckers comme servante et le nommé Joostens comme domestique, également à 40 francs. Le 27 janvier, on engage encore Mathilde Van der Maelen comme infirmière à 45 francs, Madame Dave comme cuisinière à 50 francs, et la demoiselle Dave comme servante à 30 francs. M^{re} Van der Maelen est nommée infirmière en chef. Chaque infirmière aura sa chambre à côté de la salle, et tout le monde entrera en service le 1^{er} février.

Le 20 janvier, Radermaiker et Matthijs proposent aussi de réorganiser le service médical. Jusqu'à présent, ce service était confié par roulement trimestriel à l'un des quatre médecins chirurgiens, qui recevaient chacun 500 francs par an, mais les malades ne sont visités qu'une fois par jour. Les auteurs de la proposition suggèrent de nommer un médecin chef de service, le Dr Dorff, un médecin adjoint et un interne, étudiant en dernière année de médecine. Le médecin en chef visitera les malades tous les matins, le médecin adjoint chaque après-midi et l'interne sera de service la nuit. Les malades pourront être admis à toute heure du jour ou de la nuit. Finalement, la Commission désigne le Dr Taminiau comme médecin chef de service et le Dr Désiré Deboe comme médecin adjoint, et Mr Bernard comme interne. Ce dernier démissionnera d'ailleurs rapidement et sera remplacé en octobre par Leon Loicq. Le Conseil communal approuve la délibération le 31 janvier, et le Collège échevinal le lendemain. Le 17 mars, on engagera encore M^{re} Hélène Biscop comme infirmière à raison de 40 francs par mois.

Mais cette réorganisation n'est pas du goût des évincés, les docteurs Ernotte, Marchand et Sergoyne, qui protestent énergiquement et assignent le Bureau en paiement de dommages-intérêts.

(1) La Voix du 26.4.1914. Cependant du personnel laïc était déjà en service en ce moment.

Marchand notamment postule 10.000 francs. L'affaire ne pouvant être réglée à l'amiable, on la confie à l'avocat Morichar de St Gilles.

Le 16 juin, l'infirmière en chef demande 75 francs de traitement, on lui en offre 55 et l'affaire en reste là.

Le 17 octobre, l'hebdomadaire La Semaine Forestoise attaque vivement Prosper Matthijs. Le Bureau envoie une protestation avec droit de réponse.

Lors du renouvellement d'un cinquième des membres du Bureau de bienfaisance, le 22 décembre, Négrié n'est pas réélu « par principe » (il est catholique et transfuge du parti libéral) et Matthijs obtient 4 voix sur 6.

Le 27 février, le teinturier Louis Momm décède et, le 5 décembre, ses deux neveux et successeurs Arnold et Heinrich Theodor Momm, voulant perpétuer le souvenir de leur oncle qui a habité la commune pendant soixante ans, font don à la Commission d'une somme de 10.000 francs, sous la forme d'un certificat d'inscription de cent actions de cent francs chacune, de la S.A. des Habitations à bon marché de l'Agglomération bruxelloise.

En 1907 on a noté 233 admissions et le budget pour 1908 prévoit une somme de 5.000 francs pour l'installation du chauffage central à la vapeur.

Le procès des médecins évincés a été porté devant le tribunal, qui a condamné le Bureau à des indemnités. L'état des frais et honoraires de l'avocat Morichar s'élève à 2.072,86 francs. Le 30 juin 1908 le Bureau décide de ne pas interjeter appel. Apparemment, l'indemnité n'est pas payée rapidement car le 18 septembre, le Collège rappelle la question au Bureau, à la suite d'une lettre du Gouverneur. Le 9 octobre, le Collège adresse un nouveau rappel.

Le 30 août, l'industriel Pierre Denis, avenue Van Volxem 225, le père du bourgmestre Omer Denis, envoie une carte disant que « à l'occasion du prochain mariage de ma fille, j'ai l'honneur de vous offrir 400 francs pour les pauvres », don que le Bureau accepte avec reconnaissance.

Le placement du chauffage central, décidé en 1907, est adjugé au chauffagiste Arquembourg de Saint Gilles, pour 6.900 francs, le 18 octobre. Mais tout l'hôpital n'est pas desservi et l'installation sera complétée plus tard. Malgré l'avis défavorable émis par le Conseil d'hygiène fin 1902, le pavillon pour les malades contagieux n'est toujours pas construit. Le 11 octobre 1908, le Bureau décide de

transformer une chambre du rez-de-chaussée en chambre d'isolement, et le président se charge de donner les instructions à un entrepreneur.

Au bout d'un an, l'interne Leon Loicq a démissionné à son tour, et le Bureau décide le 26 novembre de lancer un appel par voie d'annonce dans les journaux. Le traitement offert est de 40 francs par mois. Le 21 décembre, on adjuge à Mademoiselle Steppe la fourniture, en 1909, de denrées à des prix qui nous laissent rêveurs : café 1,08 F le kilo, chicorée 0,30 F; sel 0,05 F; moutarde 0,50 F; vermicelle 0,46 F; cassonnade 0,65 F; sucre en pains 0,58 F; fromage de Hollande 1,80 F; pois 0,42 F; haricots 0,37 F; sel de soude 0,75 F les dix kilos; vinaigre 0,30 F le litre; huile d'olive 2,15 F. Le boulanger François Deschacht, chaussée de Bruxelles 59, pourra fournir du pain à 0,25 F le kilo, froid, poids garanti. Aux Savonneries Sunlight on commande, le 21 mars, 200 kilos de savon à 65 francs les cent kilos.

La sécularisation de l'hôpital entraîne des modifications au règlement, que le Conseil communal approuve le 20 novembre et, après mise au point, le 12 février suivant.

En 1908 on note 320 admissions et le prix à la journée est fixé pour 1909 à 2,69 francs. Cette augmentation rapide du nombre d'admissions force le Bureau à demander des crédits supplémentaires, afin d'acheter des lits. Le Collège échevinal examine la question le 15 janvier 1909 et, le 22 du même mois, le Conseil vote un supplément de 1.500 francs. Le 16 juillet un subside de 600 francs sera accordé pour l'achat d'une civière sur roues. Le 21 février, le Bureau commande à la Maison Quevy un chauffe-bains à 135 francs. Le même jour une gratification de dix francs est votée en faveur de l'infirmière Plancke. Nous rencontrons régulièrement d'autres noms d'infirmières, ce qui porte à croire qu'elles ne restent généralement pas très longtemps. Le 23 avril, le Collège décide que l'hôpital sera doté d'une ligne téléphonique, et que la liaison privée entre l'hôpital et la maison communale, nécessaire jusque là pour les communications entre l'hôpital et l'extérieur, sera supprimée.

Le 13 mai, le Bureau crée un emploi de directeur ou directrice et lance un appel par voie d'annonce dans l'Etoile Belge, La Dernière Heure, Le Soir, Le Peuple, Het Laatste Nieuws et Le National Bruxellois. Le traitement sera de 1.000 francs par an, outre la nourriture et le logement. La création de l'emploi est approuvée le 21 mai par le Collège échevinal, et le 18 juin par le Conseil communal. Parmi les candidatures reçues on désigne provisoirement M^{lle} Elisabeth Lancaster, infirmière en chef du sanatorium de Fort Jaco, qui est installée le 10 août. Le personnel lui est présenté le 16 suivant.

Le poulailler qui, jusqu'à présent, approvisionnait l'hôpital en œufs, répand des odeurs dans le sous-sol et les salles. Le Bureau décide le 12 septembre de le supprimer.

En 1909 le nombre des admissions a encore augmenté sérieusement, et atteint le nombre de 370. Décidément l'hôpital a sa raison d'être.

Une des caractéristiques des Forestois de l'époque est leur penchant pour la boisson. Déjà en décembre 1905 le bourgmestre a signalé en séance du Bureau que, d'après une communication du docteur Ernotte, des boissons fortes étaient introduites dans l'hôpital, par-dessus la grille clôturant l'établissement du côté de l'avenue de la Montagne. L'hôpital manquant de personnel pour empêcher la chose, on fait appel à la police pendant quelques jours faire le guet. On constate que très souvent des patients entrent ivres ou s'enivrent à l'intérieur de l'établissement, à tel point que, le 5 août 1910, un malade a dû être mis à la porte pour ivresse. Régulièrement nous retrouvons la même chose.

En 1910 le nombre d'admissions s'élève à 360. Au 31 décembre Forest compte 24.228 habitants.

Le 18 décembre, la Commission demande le tableau de service à la directrice, mais essuie un refus. Le 15 janvier 1911, la directrice et les infirmières démissionnent en bloc. Le Bureau décide de faire appel à l'école d'infirmières et d'engager une infirmière en chef à raison de 65 francs par mois, trois infirmières diplômées à 50 francs, et deux élèves à 30 francs chacune. Le 6 février, M^{lle} Joséphine Jans, née à Hasselt le 15 septembre 1861, est engagée à l'essai comme directrice, au traitement annuel de 1.000 francs. Provisoirement, elle est autorisée à s'absenter périodiquement pour donner et suivre des cours. Pour encourager les infirmières étrangères à venir, on décide de rembourser leurs frais de voyage d'arrivée après un an de service. En 1912 ce sera le cas de M^{lle} Beauvard, qui touchera 80 francs le 10 novembre.

En 1911 le nombre des admissions s'élève à 345.

Le 8 janvier 1912, le Conseil communal est renouvelé en partie, et parmi les nouveaux venus nous trouvons Omer Boulanger, né à Réty (Pas de Calais, France) le 1^{er} juillet 1872, propriétaire d'une entreprise de taxis. Il entre comme membre de la Ligue ouvrière socialiste. Au cours de sa campagne électorale, il a surtout déclaré vouloir mettre de l'ordre dans les affaires communales.

A la séance du Conseil du 15 janvier, lors de laquelle le Bureau a

sollicité une intervention communale de 60.304,44 francs pour le budget ordinaire, et de 1.102,14 francs pour le budget extraordinaire, l'échevin Matthijs félicite les membres de l'administration des hospices. Il constate qu'il est reconnu que l'hôpital se trouve dans un état modeste. Le concours moral et matériel de la commune est acquis aux administrateurs de l'hôpital pour le maintien de cette situation favorable. Le Conseil approuve le budget.

Bien que le mot inflation ne soit pas encore connu, le coût de la journée d'entretien augmente régulièrement d'année en année, et le 4 mars le Bureau accorde à son secrétaire, au receveur et au commis inspecteur, une indemnité de vie chère de 100 francs.

Le 7 juillet, M^{lle} Huguenin est désignée comme nouvelle infirmière en chef. Il faut croire cependant que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes à l'hôpital, car, le 29 août, nous voyons que Philippe Panneels est parti faute de soins, et que M^{lle} Riga est partie parce qu'elle ne recevait pas à manger et que l'on ne s'occupait pas d'elle.

La Commission des hospices a reçu différents dons pour faire installer la distribution d'eau chaude et les appareils sanitaires. Le 13 septembre elle adjuge la première à Charles Queinnec, rue de Mérode 78, pour 3.000 francs, et les seconds à Divé Frères à Molenbeek pour 7.306,22 francs.

La chambre d'isolement, décidée en octobre 1908, n'a apparemment pas résolu la question des soins aux malades contagieux, car le 25 octobre 1912 la Commission écrit au Collège échevinal afin d'obtenir la création d'un lazaret pour contagieux et d'un pavillon de désinfection. La question est renvoyée aux sections compétentes. Comme toujours, ce n'est pas la bonne volonté qui manque, mais bien l'argent. Ces sections ne seront d'ailleurs jamais créées.

A côté des malades proprement dits, nous voyons entrer à l'hôpital bon nombre de victimes d'accident de travail et de parturientes. Très souvent les nouveaux-nés sont baptisés le même jour dans l'église paroissiale Saint-Denis et portés par le couloir passant sous la voie ferrée, depuis la rue de la Montagne jusqu'à la rue de Liège.

En 1912 il y a 345 admissions et le prix de la journée est fixé à 2,85 francs pour 1913.

Le 22 mars 1913, nouvelle démission collective des infirmières. La directrice est chargée d'organiser le service, mais ne paraît pas avoir la main heureuse car, dès le 6 juillet, deux des nouvelles infirmières, les

demoiselles De Rooy et Thoenes, partent à leur tour. La directrice veillera à leur remplacement. Le 7 septembre, M^{me} Mariette Debeef est nommée infirmière en chef.

Le médecin-chef demande un troisième médecin, « dont le rôle consisterait principalement à chloroformer et à observer les malades pendant les opérations ». Le 7 septembre, le Bureau décide de créer l'emploi et le Dr Felix Dever, né à Laken le 19 mars 1876, est nommé au traitement de 600 francs l'an.

Le 12 octobre, on constate que la Compagnie Continentale fournit du gaz de très mauvaise qualité, à tel point que le Dr Taminiau se plaint de l'éclairage insuffisant lors de ses opérations. Le Bureau interviendra auprès de la Compagnie.

Le 12 octobre également, le Bureau a reçu une lettre du malade Compas, se félicitant des bons soins reçus à l'hôpital. Mais tout le monde n'est pas du même avis. En effet, le 18 octobre, le conseiller Boulanger envoie à Camus, président de la Commission des hospices, la lettre suivante ⁽¹⁾ : « Hier vendredi, vers onze heures, je passais près de l'hôpital. Au même moment il y entra un praticien qui m'invita à entrer. J'ai eu le plaisir d'y faire la connaissance de la directrice qui a eu l'amabilité de me faire visiter la cuisine, ainsi que le réfectoire. Je dois vous dire que je n'ai pas été très satisfait de cette visite; il faisait très sale et très peu appétissant.

« Je me suis également rendu à la morgue où j'ai vu un cadavre qui était là depuis plusieurs jours. A mon grand regret, j'ai vu de la boue et de l'eau, lesquelles étaient tombées à travers le toit fêlé. J'ai trouvé la chose très dégradante, d'autant plus que la famille du défunt allait arriver pour l'enterrement. J'ai pris des informations à ce sujet et plusieurs personnes m'ont affirmé que cet état de choses existe depuis plusieurs années.

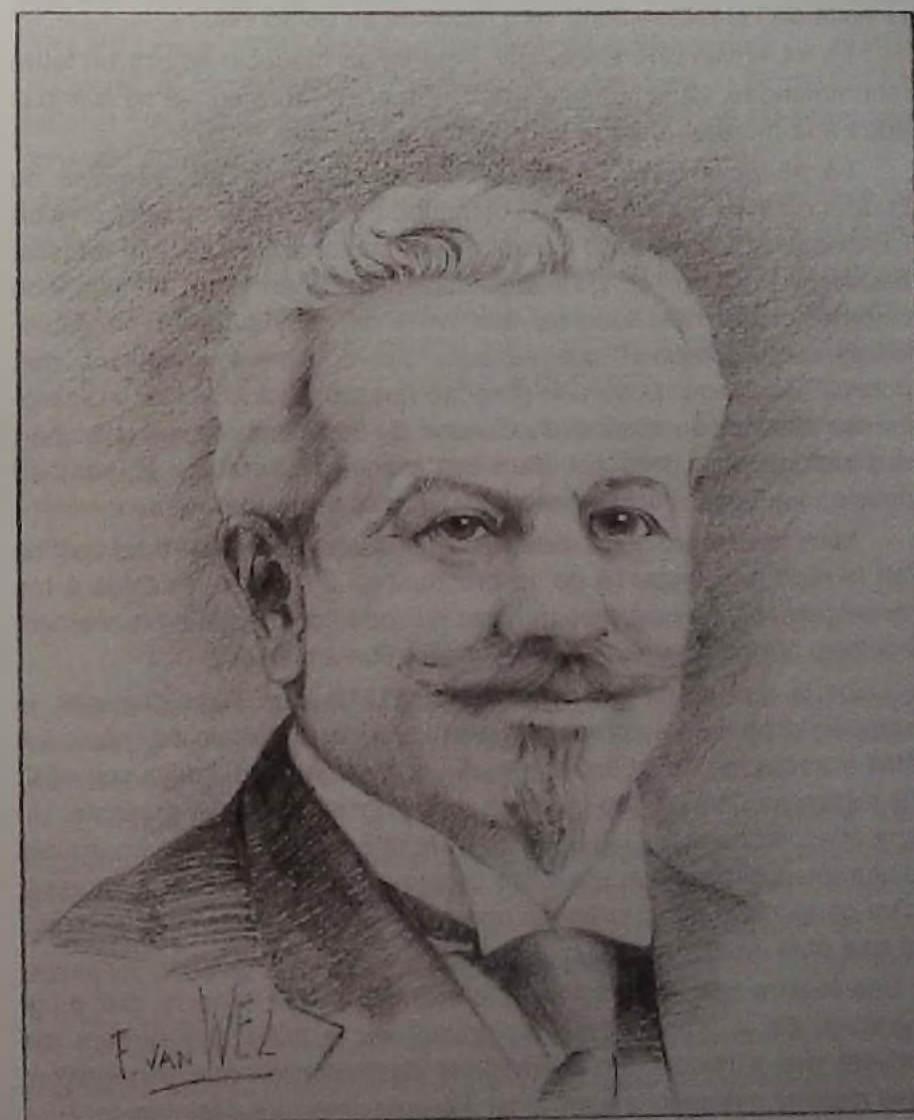
« La cour de la morgue est plus sale qu'un lieu où l'on déverse les bacs à ordures. J'ai trouvé de chaque côté de la porte plusieurs seaux d'écailles de moules et d'autres débris. Je n'ai pas visité davantage, car j'étais écoeuré de ce spectacle ».

La Commission a calculé que le prix de revient de la journée est de 4,08 francs, mais une circulaire ministérielle interdit de dépasser la moyenne des dix dernières années, soit 3,82 francs. Puis, le 20 octobre, le Conseil communal fixe le prix de la journée à 3,69 francs, « par suite de la majoration constante des prix des vivres et des améliorations

⁽¹⁾ Publiée par lui-même dans sa brochure « Un grand scandale à l'hôpital de Forest » (Impr. M. Leprieux, Bruxelles, 1921), p. 7.

apportées dans le régime des malades, à l'instar de ce qui se fait dans les autres hôpitaux de l'agglomération bruxelloise ».

Les 17, 22 et 28 octobre, le Dr De Boe, étant de service, est absent pour aller à la chasse, sans autorisation et sans avoir averti personne. Lors de la réunion de la Commission du 3 novembre, le président Camus donne lecture de la lettre reçue de Boulanger. Celui-ci a été convoqué à une réunion spéciale « où il lui aurait été prouvée l'inexactitude de ses dires », mais il n'est pas venu. Et le président ajoute :



Omer DENIS. Bourgmestre de Forest de 1904 à 1938.

(Dessin F. VAN WEL)

1. que la directrice affirme que M. Boulanger n'a visité en sa présence que les couloirs et une partie des sous-sols;
2. que le docteur de l'hôpital affirme qu'Omer Boulanger n'est pas entré dans la morgue et n'a pu voir ce qui s'y passait;
3. que, d'après la secrétaire, les locaux sont d'une propreté exemplaire et que le cadavre n'est resté que le temps prescrit par la loi.

En conclusion, la Commission proteste contre les allégations mensongères et décide que l'ordre de service, interdisant aux étrangers la visite de l'établissement, sera rappelée au personnel.

Le 14 novembre, Boulanger expédie au médecin adjoint un lettre recommandée, dans laquelle il dit : « En effet, Monsieur, je ne suis pas entré à la morgue, mais je vous ai cru sur parole... » ⁽¹³⁾.

Le 25 novembre, Boulanger, voulant contrôler les éléments du budget qu'il est appelé à voter, demande officiellement au bourgmestre l'autorisation de visiter l'hôpital. Cette autorisation lui est refusée. Boulanger réclame ce qu'il considère comme un droit, et demande communication des souches des livres de commande et du copie-lettres. On lui répond que ce sont des documents intérieurs, non publics. Boulanger pose une série de questions, auxquelles le bourgmestre répond, en séance du Conseil du 8 décembre, que la plupart des réponses se trouvent dans les pièces comptables figurant au dossier. Le Conseil approuve toutes les pièces.

Mais Boulanger ne se tient pas pour battu. Écoutons-le tel qu'il en fait le récit à la page 18 de sa brochure : « J'étais bien décidé à me renseigner par mes propres moyens puisque l'on mettait arbitrairement obstacle à mes tentatives de conciliation amiables.

» Dans la nuit du 17 au 18 décembre 1913, par un froid glacial, je stoppais avec mon automobile devant la porte principale de l'hôpital. Il était trois heures du matin. Une partie du personnel, qui dans son désir de justice ne pouvait que favoriser mon intervention, était présente. Un ami m'accompagnait. J'avais pris soin de m'armer d'un revolver; au cas d'une attaque possible, c'eût été un moyen élégant de se débarrasser d'un gêneur. On aurait prétexté une méprise, crainte de cambriolage... et tout était dit.

» Une fenêtre que je connaissais d'avance, m'était ouverte, par où je pénétrais. De là, j'arrivai vite au grenier où je taillis littéralement me trouver mal à raison des émanations pestilentielles que dégageaient des matelas entassés là sans avoir été préalablement désinfectés. Tou-

⁽¹³⁾ Publiée dans l'organe socialiste *La Vérité* du 26.4.1914, citée par Camus au Conseil le 6.4.1914.

tes les salles que je parcourus ensuite étaient malpropres et je pus me rendre compte de la réalité de ce que, depuis quelque temps, me signalaient mes correspondants. Depuis que j'avais commencé ma campagne on avait bien (je m'en aperçus) blanchi les cuisines ainsi que certaines salles et le réfectoire, mais c'était bien peu de chose auprès de ce qui restait à faire d'absolument essentiel... »

Le Collège décide de procéder à une enquête le 13 janvier. Néanmoins le nombre d'admissions en 1913 marque un progrès sérieux et atteint le chiffre de 415.

Le 5 janvier 1914, Jean-Baptiste Michiels, collaborateur du journal *La Liberté*, et correspondant des journaux catholiques *Le Patriote* et *Le National* Bruxellois, écrit à Messieurs les Président et Membres du Conseil d'administration de l'hôpital, ce qui suit ⁽¹⁴⁾ :

« Après avoir reçu diverses lettres sur l'hôpital et surtout la dernière, je me suis permis de me rendre à l'hôpital et d'examiner ce qu'il en était.

» Dans cette dernière lettre, on avait attaqué méchamment la directrice. Je regrette de ne plus avoir cette lettre pour vous en donner connaissance. QUANT A LA PROPRETE DE L'ETABLISSEMENT, J'AI PU CONSTATER QUE RIEN LE LAISSAIT A DESIRER !

» Après quelques visites de mes connaissances en traitement à l'hôpital, je vous prie de croire que cette direction est victime d'une méchanceté et que j'ignore l'auteur de ces lettres.

» Recevez, Messieurs, mes civilités empressées.

J.-B. Michiels,

Collaborateur de *La Liberté*

Correspondant du *Patriote* et du *National* »

Le lendemain, la directrice annonce à la Commission sa démission, motivée par le fait que « depuis que le personnel a appris que l'on faisait une enquête, il est complètement indiscipliné ».

L'enquête a lieu ⁽¹⁵⁾ le 12 janvier à 17 heures à l'hôpital. Les enquêteurs sont le bourgmestre O. Denis, l'échevin Joseph Everaerts et le membre du Comité Philippe Wery. On entend d'abord le Dr Taminiau, médecin chef de service de l'hôpital. Sa déposition confirme en tous points les dires de Boulanger. « Depuis de bien longs mois, je n'entends

⁽¹⁴⁾ *La Vérité* du 26 avr. 1914.

⁽¹⁵⁾ O. Boulanger, op.cit. p. 35. Le journal *LE JOU* SIECLE* du jeudi 19 avril 1914 publia le rapport sous le titre « L'hôpital trépassé de Forest n'est pas, loin de là, le Paradis des malades. L'enquête du collège échevinal a été édifiante, mais elle est restée secrète. Nous avons sous les yeux le dossier de l'enquête secrète menée au mois de janvier dernier, à l'initiative du collège des bourgmestres et échevins, par une commission composée de MM. Omer Denis, bourgmestre, J. Everaerts, échevin, Ph. Wery, membre du Conseil des hospices, et A. Beckers, secrétaire, etc. » Suit le texte.

dans ces hôpital que des plaintes et des réclamations... Le lait est additionné d'eau dans de fortes proportions, et cette situation dure depuis deux ans... Le dimanche 11 janvier 1914 à midi, les quatorze malades de la salle II avaient en tout deux couteaux; l'infirmière a dû descendre trois fois à la cuisine pour avoir de la viande pour tous les malades... La directrice excite les malades contre l'infirmière-chef, et elle a réussi à créer deux camps d'infirmières qui sont en lutte ouverte. Qui souffre de cette situation? Les malades surtout... Il en est résulté que l'une infirmière sabotait les actes de l'autre, que des traitements n'étaient pas appliqués, que l'infirmière-chef était débordée, désespérée. Durant ces deux derniers mois, c'était une détestable république. »

Dr Taminiau continue : « Les matelas qui ont servi à des contagieux (malades atteints de syphilis, scarlatine, typhus, cancer, etc.) ne sont jamais désinfectés. Ils sont uniquement transportés au grenier, où ils restent quelques jours. On les remet alors sur les lits, on les recouvre de literies, c'est tout... A l'infirmière atteinte de typhus, on avait donné des draps de lit qui n'avaient pas été lavés; ils étaient fort souillés; elle était dégoûtée. Avec le budget que la commune paie annuellement, il y a moyen de bien nourrir les malades, de les soigner convenablement et de les contenter sous tous les rapports. Il y a d'autres institutions où l'on ne dispose pas de telles ressources, et où l'on est cependant relativement bien... Dernièrement, on a trouvé quatre servantes dans deux bains, elles y étaient deux par deux ».

Une malade, Madame Pierre Decorte, née Elisa Willems, dépose également : « J'ai reçu à manger comme pour des cochons; je suis entrée bien portante pour une opération, et je suis sortie malade... ». Puis la délégation visite les divers locaux de l'établissement.

La commission d'enquête se réunit à nouveau le 14 janvier, et entend cette fois la directrice. Immédiatement, c'est un tout autre son de cloche. La nourriture : « C'est la cuisinière qui est la faute. J'ai fini par la congédier. » Le bourgmestre : « Il est arrivé que la soupe était mauvaise. M^{me} Jans : « C'est pourquoi j'ai voulu changer de cuisinière ». Le bourgmestre : « Les malades n'ont pas toujours découvert ». M^{me} Jans : « C'est à cause de la négligence des infirmières. Elles laissent toujours trainer les fourchettes et les cuillers sur les fenêtres ou dans un coin quelconque; elles ne les descendent même pas à la cuisine... ». Le bourgmestre : « Le linge est mal lavé, de même que les bandes de pansement ». M^{me} Jans : « J'ai fait l'observation à la lavandière; elle m'a répondu : « Vous n'êtes jamais contente ».

Camus estime que la directrice « à le défaut d'être très nerveuse.

Elle fait tout pour un mieux, mais ne réussit pas toujours. Elle a cependant une bonne qualité, c'est d'être très économe ».

Le 18 janvier à 17 heures, nouvelle réunion des enquêteurs. Mr Camus, qui assiste à la réunion, fait observer que la plupart des faits signalés sont imputables aux infirmières. « Celles-ci nourrissent à l'égard de la directrice une hostilité sourde – dit-il – et cherchent par tous les moyens à lui causer des ennuis... Il n'y a pas longtemps, nous avions un médecin interne; il s'était absenté pendant trois jours sans autorisation. Je lui fis des observations, et le lendemain toutes les infirmières partirent avec lui. Quant aux servantes, nous n'en avons jamais eu de bonnes. Lorsqu'elles sont capables, elles laissent à désirer au point de vue moral. Elles ne rentrent pas à temps, s'absentant même pour plusieurs jours, et s'en vont dès qu'on leur fait la moindre observation... Il y a deux ans, on constatait que le lait était tourné tous les jours; or c'était une infirmière qui y versait méchamment du vinaigre; la même faisait brûler la soupe et y mettait du sel en abondance ».

On entend plusieurs malades, certains se plaignent, d'autres non.

Le 1^{er} février, la Commission « renonce aux services de l'infirmière en chef, qui a attaqué méchamment l'hôpital ».

On admet malgré tout que l'enquête n'a pas révélé des choses fort graves, car, le 8 mars, la directrice annonce au Bureau qu'elle retire sa démission, devenue sans objet. Le président croit qu'elle a tort d'agir ainsi qu'elle le fait, car le personnel, tant médical qu'infirmier, va lui rendre la vie impossible, en employant tous les moyens pour la faire tomber.

Il donne lecture d'une lettre du Dr Taminiau, qui se fait l'écho des réclamations des infirmières, concernant la nourriture qui leur est servie : le pain est dur, le café détestable, la soupe est brûlée, les pommes de terre mal épluchées et pas cuites, les choux mal préparés et le linge mal lavé. Récemment un cadavre, ainsi que le pied d'un accidenté du travail, ont été enlevés à l'hôpital par ordre du Parquet. Le personnel, probablement déjà avec intention, n'en a pas prévenu la direction.

Lors de la même séance, on décide de mettre une annonce dans les journaux afin d'obtenir une bonne cuisinière, dont les gages seront portés à 60 francs par mois.

Le 22 mars, le Dr Taminiau est présent à la réunion de la Commission, afin de s'expliquer. La Commission ignorait tous ces griefs et ceux des malades, puisque le corps médical ne les a jamais

signalés. Les faits remontent à plusieurs mois, et beaucoup a été amélioré depuis lors.

Lors d'une séance mouvementée du Conseil communal du lundi 30 mars, Boulanger expose la situation lamentable de l'hôpital et reprend les griefs formulés par lui concernant l'alimentation des malades, la literie et la propreté de l'établissement. « L'anarchie complète règne dans l'hôpital – dit-il – entre la direction, les infirmières et les médecins » et il exige le changement de la direction « le point de mire de toutes les critiques ». Dans sa réponse, le bourgmestre prétend que les griefs, si griefs il y a, sont en tout cas fortement exagérés (19).

Le 5 avril, nouvelle réunion de la Commission. Une épidémie de gale vient d'éclater à l'hôpital. Les infirmières en attribuent la cause au fait que l'une d'elles, chargée d'évacuer le linge des malades, y compris les galeux, l'aurait transporté dans ses bras, au lieu de le désinfecter avant de le faire sortir de la salle. On décide que les galeux seront envoyés à St Pierre à Bruxelles, où l'on dispose d'un équipement spécial pour soigner cette maladie.

Puis le président lit un passage de l'article du 1^{er} avril du XX^e siècle, dans lequel il est dit que « les tartines des malades tuberculeux et syphilitiques retournent à la cuisine, où l'on en fait des boulettes que l'on ressert aux malades » et il demande au Dr Taminiau si le fait a été constaté. Réponse : la chose lui a été déclarée en son temps par les nurses Nelly et Lohr, mais ces infirmières ont quitté l'hôpital, la première depuis deux ans, l'autre depuis six mois. Le secrétaire affirme que les détritiques sont donnés aux chiens de garde du cimetière.

Le lendemain, lundi 6 avril, au Conseil communal, Camus, président de la Commission administrative, fait un exposé à propos des critiques émises récemment. Le budget de l'hôpital est de 65.000 F et non de 100.000 F comme on l'a affirmé. Malgré cette somme modeste, l'hôpital a augmenté le personnel infirmier, instauré le service des veilleuses, fait installer des égouts, le chauffage central, la distribution d'eau chaude, des bains et des W.C. à chasse. Le service chirurgical fait largement usage des applications coûteuses de la radiographie. A Saint Josse, la mortalité dans l'hôpital est de 14,50 %, à Bruxelles (St Jean, St Pierre, l'Infirmierie et la succursale ensemble) 13,03 %, à Schaerbeek 12,50 %, à Molenbeek 11,22 %, à St Gilles 10 %, à Etterbeek 9,60 %, à Forest 8,93 %, à Ixelles 7,60 % et à Laken 7,50 %. La place de Forest est donc très honorable. Les malades qui donnent un

(19) Le XX^e siècle du mercredi 1^{er} avril 1914

coup de main pour le nettoyage des salles sont des convalescents, qui s'offrent volontairement pour avoir à s'occuper (17).

Le XX^e siècle, dans son numéro du mercredi 8 avril, termine sa relation de cette séance comme suit : « Mr Boulanger maintient ses accusations et exige des sanctions. Mr Everaerts, échevin, vient à la rescousse et félicite Mr Camus. Puis il se félicite lui-même, il félicite le bourgmestre et, voulant sans doute dire le contraire, déclare : Au Collège nous faisons à cinq la besogne de trois! ».

Le 26 avril, la directrice, sur base d'un certificat du Dr Dever, sollicite un congé de maladie de trois mois de la Commission. Le membre Radermaeker estime que « la direction est démoralisée par la campagne menée contre elle. Tout ce qui se passe à l'hôpital a pour but d'éloigner la directrice afin de faire place à une créature de la majorité du Conseil », mais il s'opposera de toutes ses forces à cette candidature. Le congé est accordé et M^{me} Annaert, H. d'infirmière en chef, fera l'intérim. En outre, on engagera une fille de cuisine et une deuxième servante pour nettoyer les salles.

Lors de la séance du Conseil communal du 22 mai, Boulanger a demandé certains renseignements statistiques. On lui répond que la statistique demandée n'existe pas, vu son peu d'utilité, et que sa



Élections de 1921 – Forest. Sur cette photo, le cinquième personnage assis, à partir de la gauche est Omer BOULANGER (qui tient les deux mains posées sur un livre). Deuxième rang, 7^{me} à partir de la gauche : Jean-Baptiste MICHIELS, correspondant du Patrole.

(17) La Vérité du dimanche 26 avril 1914

confection exigerait un travail considérable, pour lequel le personnel fait défaut. Mais les documents existants sont à sa disposition.

Boulanger introduit alors un recours auprès du Gouverneur de la province, qui, par apostille du 6 juin, transmet l'affaire au Collège pour information et avis. Il lui sera répondu.

Le 19 juillet, la directrice annonce qu'elle reprend ses fonctions le lendemain. Mais le président présentera une proposition de révocation, parce que « l'hôpital ne fonctionnera plus normalement aussi longtemps que la direction sera confiée à cette personne, qui manque vraiment de tact et de bon sens ». En fait, la directrice, une ancienne gérante d'hôtel, essaie de maintenir la discipline chez le personnel, d'une manière qui ne plaît pas toujours à ce personnel.

La Commission est unanime à constater que l'hôpital ne répond plus aux besoins de l'époque, et prendre contact avec d'autres communes pour la reprise des malades forestois. Un nouveau congé est accordé à la directrice.

La fin

Le 2 août 1914, l'Allemagne exige le passage par la Belgique en cas de guerre contre la France. Notre pays rejette l'ultimatum et la mobilisation générale commence d'urgence. Le 4 août, le Conseil communal se réunit et, sur la proposition du Collège, exprime à l'unanimité ses sentiments patriotiques. Boulanger est entièrement d'accord. Puis on ne le verra plus pendant toute la durée de guerre parce que, comme il le dira à la séance du Conseil communal du 30 juin 1919 « en août 1914 j'ai mis mes voitures à la disposition de l'armée; je suis parti pour Liège pour faire les transports de la Croix Rouge. De Liège j'ai suivi l'armée à Anvers et j'ai dû m'embarquer pour l'Angleterre ». De là il est venu à Paris où il est resté jusqu'après l'armistice ⁽¹⁶⁾.

Albertine Bordiau, entrée comme patiente le 1^{er} septembre 1914, a contracté la gale à l'hôpital et n'en est sortie guérie que le 1^{er} novembre.

Le 16 septembre 1914, la Commission peut déclarer que les locaux sont disposés pour recevoir 70 blessés. Par ailleurs, depuis le départ de la directrice, la situation s'est considérablement améliorée. On propose la suppression de son emploi et l'on décide d'acheter des provisions.

Le 25 du même mois, le Bureau reçoit du Conseil communal un subside spécial de 10.000 francs. Il a sollicité un crédit illimité pour la

⁽¹⁶⁾ La scène s'est faite l'objet d'une caricature électorale libérale, reproduite par Vanifors dans son Histoire de Forest.

distribution de secours, mais le Conseil estime ne pouvoir le suivre dans cette voie.

Le 5 novembre, la directrice donne sa démission, qui est acceptée unanimement. Le 20 décembre, on organise un service de consultations gratuites qui fonctionnera à partir du 1^{er} janvier 1915.

Pendant l'année 1914, le nombre d'admissions s'est élevé à 430.

Le 28 mars 1915 certaines « déviations » de vivres, sortis du magasin communal à destination de l'hôpital, et non arrivés à celui-ci, sont constatées par la Commission : il s'agit notamment de 72 kilos de farine le 6 et de 144 kilos le 18. Les auteurs sont vite repérés. La Commission ne désire pas ébruiter l'affaire en faisant intervenir la Justice et invite les coupables à démissionner, ce qui se fait immédiatement. Le même jour, on prend acte du départ précipité de la nurse Augusta; une enquête faite à son sujet a révélé des faits regrettables.

Le 6 juin, la nurse Van Veen, qui sort trop fréquemment et rentre trop tard, est renvoyée. Le 11 juillet, M^{lle} B. Forestier est engagée comme infirmière en chef.

Lors de la réunion du 19 décembre, plusieurs lettres ont été reçues de malades qui remercient des soins reçus. Pour toute l'année 1915 le nombre des admissions s'élève à 385. La commune compte alors 30.935 habitants.

Par sa lettre du 22 février suivant, l'administration communale demande officiellement à la Commission les locaux de l'hôpital, pour en faire des écoles. La Commune, en effet, a un besoin urgent d'écoles nouvelles, vu l'augmentation formidable de la population, mais l'état de guerre la prive des moyens nécessaires pour leur construction. Le 18 mars, le Conseil communal a une entrevue avec la Commission, à l'effet d'obtenir l'accord de cette dernière. La majorité des membres y est favorable, sous réserve de l'opinion de Mr Fontaine, donateur du terrain de l'hôpital, dont on demandera l'avis. Le bourgmestre déclare que le Conseil général d'administration des Hospices et Secours de la Ville de Bruxelles est disposé à accueillir les malades forestois. D'ailleurs le changement de destination est provisoire, et les bâtiments seront rendus dès que les circonstances le permettent. Le 23, Léon Fontaine fait savoir qu'il est d'accord si, après la construction de l'école, l'administration des hospices reprend les bâtiments et y établit une œuvre de bienfaisance quelconque, qu'elle jugera le plus utile à la commune ⁽¹⁷⁾.

⁽¹⁷⁾ En 1984, les bâtiments servent toujours d'école et la Commune n'a pas d'hôpital, tout en ayant un excellent dispensaire ailleurs.

Lors d'une délibération du 2 avril 1916, la Commission administrative des hospices, attendu que les bâtiments ne répondent plus aux exigences actuelles parce qu'ils sont trop petits pour la population, et qu'il y manque de locaux d'isolement et de désinfection, décide de louer les bâtiments à la Commune moyennant 12.000 francs l'an, à partir du 1^{er} juin.

Pour les malades forestois soignés à Bruxelles, Forest payera le prix officiel fixé par arrêté royal, plus 0,45 francs par jour et par patient.

En ce qui concerne les membres du personnel, informés depuis longtemps de ce qui allait arriver, l'infirmière Henriette Carolus recevra 4 mois de gages à titre d'indemnité de licenciement; l'infirmière Irma Chantry 3 mois, les autres infirmières et servantes 2 mois; la lingère Madame Jonné recevra une literie complète. Quant au coiffeur Albert Piesker et à l'accoucheuse Anna Leenaerts, ils sont informés de ce qu'on renonce à leurs services.

Le 28 mai, le Conseil communal approuve les conventions entre la Commission et la Ville de Bruxelles, et le 19 juin il constate que l'aménagement de l'hôpital en deux écoles de huit classes chacune est possible. Les travaux sont adjugés aux entrepreneurs Van Wichelen et Ost pour 27.998 francs.

Le 3 juin, la Commission a pris en location, de la veuve Verrijcken, les immeubles formant les numéros 27 et 29 de la rue Jean Baptiste Van Pé, pour y établir un dispensaire.

L'hôpital est fermé depuis le 4 mai. En 1916 il y a eu 140 admissions.

L'hôpital a vécu.

Juillet 1984

Sources consultées

Les archives

- du Conseil communal de Forest,
 - du Collège échevinal,
 - du Bureau de bienfaisance,
 - de la Commission administrative des hospices civils,
 - des Sœurs de la Charité de Namur
- outre les publications citées dans le texte et les notes.

De-ci de-là

Histoire d'une fanfare bruxelloise : La Fanfare du Meyboom

Dans notre bonne ville de Bruxelles, les sociétés folkloriques très dynamiques, ont remis au goût du jour, carnivals, défilés et festivités diverses à la grande joie des petits et grands, sensibles à ces manifestations hautes en couleurs.

Mais, pas d'ambiance sans musique.

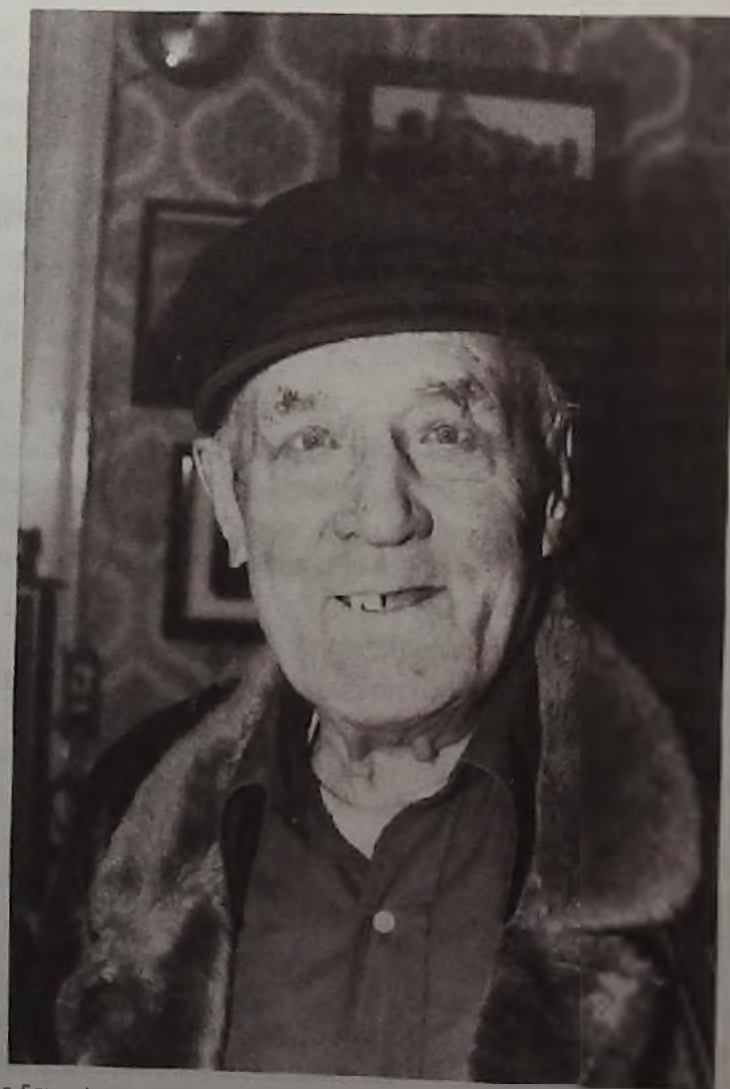
Aussi avons nous la chance de posséder en notre capitale une fanfare typique avec ses « peyes » bien de chez nous.

Etant allé aux nouvelles, j'ai rencontré Mr COECKELENBERGH Jr. qui très gentiment a bien voulu me renseigner; Je lui laisse la parole :

« La Fanfare du Meyboom (Breughel) fut créée en 1958 par Coeckelenbergh Paul, à l'occasion d'une rencontre de jeu de Balle pelote, rue St.Laurent et, à la demande de Monsieur Raymond Cluytens, secrétaire à l'époque et Monsieur Nicolas Geritzen, Président de la Sté du Meyboom « Les Compagnons de St.Laurent ». Depuis 1960, elle participe à de nombreuses festivités dans diverses communes de la région Bruxelloise et notamment à Bruxelles-Ville, Schaerbeek, St.Gilles, Molenbeek, Anderlecht, St.Josse ten Noode.

A l'occasion, elle se produit au carnaval organisé par la C.T.R. de l'Hôpital Brugmann.

Elle égaye les après-midi de l'Hospice Pacheco de ses flonflons joyeux. Comme elle anime de temps à autres des réunions matrimoniales, elle a été demandée en 1979 pour le mariage des géants de la rue Haute à Bruxelles lors du Millénaire de la ville et pour la première fois au Grand cortège d'Ath et ce, sous le nom de fanfare du Meyboom, Breughel, fanfare, ou, musique de 1830.



Une figure typique : Paul Coeckelenberg, le chef de la Fanfare du Meyboom.

L'animateur principal du groupe est Monsieur G. Coeckelenbergh, chef de musique, bien aidé par ses amis. Celui-ci est né en 1898 et a fêté cette année de 87 ans, il compte actuellement 78 ans de musique. Sarrau bleu et bonnet de police, il porte allègrement ses 87 printemps et joue du trombone à coulisse lors de chaque sortie.

La musique adoucit les mœurs dit le dicton, mais il faut croire qu'elle aide aussi à la longévité.

Le groupe se compose de 12 musiciens.

4 trompettes	: VANDERBORGHT Robert	Ancien musicien de cirque et d'orchestre
	MARCELIS Robert	Agent de police, Inspecteur de quartier Etterbeek
	MOMMENS François	Ex-chauffeur T.I.V.B. « trolleybus »
	MERTES Emile	Ex-chef clairon aux Guides
1 clarinette	: MARCELIS Claire	Epouse du 2-ménagère
1 tuba	: BECAS Joseph	Ex-ouvrier aux Etbs Vanderborght Frères



La Fanfare du Meyboom.

2 trombones : BRASSEUR Robert Employé Loterie Nationale
COECKELENBERGH Pensionné de l'Etat-Ministère
Paul des Travaux Publics

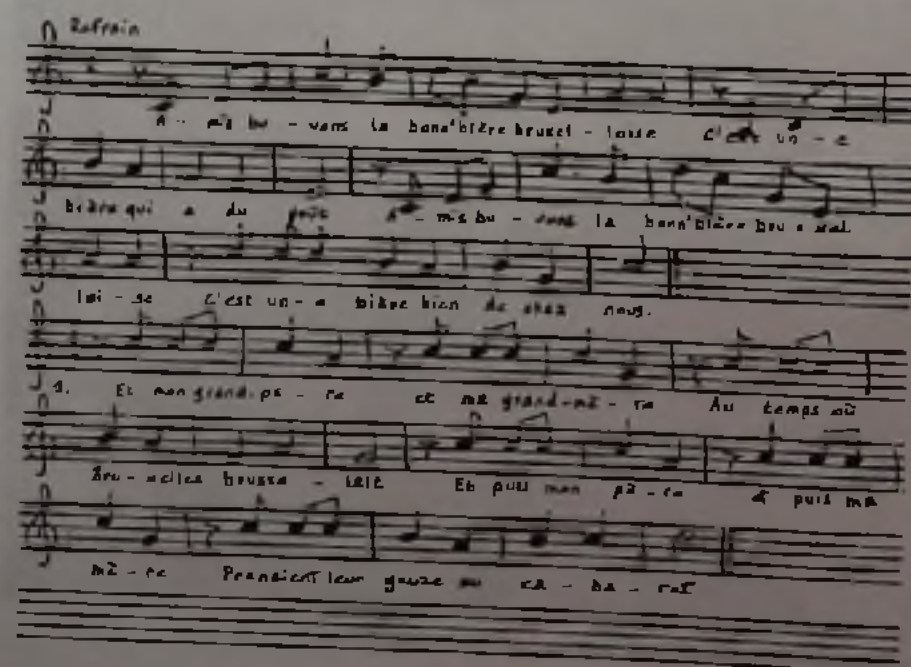
1 bombardon : THOMAS Georges Pensionné

3 hommes à : HAGHEMAN Edmond Petite caisse - Ouvrier
la batterie : COECKELENBERGH Employé firme de Chauffage
Alfred central
COECKELENBERGH Technicien chauffage Central
Joseph

Je ne peux que terminer ce reportage sur ces fameux « Kastars »
qu'en levant mon verre de fard à leur santé et en leur lançant le plus
amical

EN AVANT LA MUSIQUE

Robert HEMMERDINGER



LES BIERES DE BRUXELLES

Paroles et Musique de Robert HEMMERDINGER.

Nous vous livrons cet air entraînant composé par monsieur Robert
Hemmerdinger pour la Fanfare du Meyboom

Refrain :

Amis buvons la bonn'bière bruxelloise
C'est une bière qui a du goût
Amis buvons la bonn'bière bruxelloise
C'est une bière de chez nous

★

1. Et mon grand-père et ma grand-mère
Au temps où Bruxelles brusselait
Et puis mon père et puis ma mère
Prenaient leur geuze au cabaret

★

2. La Kriek légère, rousse dans son verre
Et la Framboise comme apéro
Lambik, mon frère, remplis nos verres
Sans oublier ce bon Fard

★

3. Amis, mes frères, levons nos verres
Car pour Bruxelles, il faut trinquer
Amis, mes frères, levons nos verres
Nous allons boire à sa santé

L'origine de l'Ommegang

L'origine de l'Ommegang remonte à l'année 1348.

Selon la légende, une pauvre femme d'Anvers, Béatrix Soetkens, vit en songe la Vierge Marie qui lui ordonna d'enlever une statue de Notre-Dame-à-la-Branche. Le sacristain qui voulut s'opposer à l'enlèvement de la statue fut frappé d'immobilité, et Béatrix Soetkens, montée sur un frêle esquif, se réfugia à Bruxelles.

Le duc Jean III lui fit un brillant accueil; le magistrat, les métiers et les arbalétriers transportèrent en grande pompe la statue dans l'église du Sablon. On voit encore aujourd'hui dans cette église au-dessus du portail qui donne rue de la Régence, la petite nacelle qui portait Béatrix Soetkens et la statue miraculeuse.

L'anniversaire de l'enlèvement de Notre-Dame-à-la-Branche, fut célébré, tous les ans, le dimanche avant la Pentecôte, par une procession solennelle, qui éclipsa l'Ommegang primitif des Paroisses de St-Michel et de St-Jean-à-Molenbeek.

On ne parla plus que de l'Ommegang du Sablon, dont la sortie fut choisie pour le jour de la fête communale. On y voyait figurer le clergé avec la croix, les archers, les arbalétriers et les corporations avec leurs bannières armoriées. Les magistrats et les doyens y assistaient en robes rouges. Plus tard on ajouta au cortège des danses et des apparitions grotesques.

La plus curieuse et la plus brillante cérémonie de l'Ommegang fut donnée sur la place de l'hôtel-de-ville en juin 1549, en l'honneur de Charles-Quint et de son fils Philippe.

La dernière des fêtes de ce genre a eu lieu le 23 août 1853, à l'occasion du mariage de S.A.R. Monseigneur le duc de Brabant avec S.A. I. et R. l'archiduchesse d'Autriche Marie-Henriette.

Conformément aux anciens usages, les mannequins des géants bruxellois ouvraient la marche : c'étaient, entre autres, les populaires *Janneken*, *Petit-Jean*, et *Mieke Marie*.

Un corps de musique précédait le Serment des Arbalétriers.

Dans la cavalcade figuraient la plupart des métiers : d'abord les armuriers, puis les maçons, les tailleurs de pierre et les sculpteurs avec leur char allégorique, au milieu duquel, sur un piédestal, s'élevait l'ancien beffroi de Bruxelles.

Après les armuriers venait le char des charpentiers, orné d'une habitation en bois recouverte à moitié par une toiture en planches.

Tous ces métiers formaient *la Nation de St-Nicolas*, suivie de *la Nation de St-Pierre* qui s'occupait jadis de la préparation des peaux, mais qui n'était représentée dans le cortège que par les gantiers et les cordonniers portant des échantillons des produits d'une industrie qui a fait tant de progrès au siècle actuel.

Les boulangers, les brasseurs avec leur char traîné par d'énormes chevaux; les marchands de vin et les hôteliers rappelaient *la Nation de St-Jacques*.

Les passementiers et les apprêteurs de drap étaient le souvenir de *la Nation de St-Christophe*.

Les forgerons et les serruriers, les chaudronniers avec les fondeurs et les ferblantiers; les peintres et bâtiments et en décors, les plafonneurs et les serruriers, brillaient dans *la Nation de St-Jean*.

L'étendard des drapiers flottait au-dessus de *la Nation de St-Géry*.

Les chapeliers et les tapissiers se rangeaient sous la bannière de *la Nation de St-Laurent*.

Les épiciers et les graissiers composaient *la Nation de St-Gilles*, avec les bateliers qui conduisaient au milieu d'eux une petite chapelle gothique.

La Nation de Notre-Dame montrait alors ses bouchers, ses poissonniers, ses jardiniers et ses orfèvres. Au haut du char des jardiniers trônait Ste-Dorothée.

Puis venaient des trompettes à cheval et douze sergents-de-ville escortant les administrateurs de la commune, tel qu'ils étaient organisés en 1421, lorsque les Métiers furent admis au portage des privilèges avec les patriciens.

Une voiture antique attelée de quatre chevaux précédait l'Amman, dont l'escorte de hallebardiers fermait la première partie du cortège.

Le corps de musique de la société de Ste-Cécile ouvrait la marche de la seconde partie, et l'on vit paraître alors un brick marchand, entouré de matelots. A l'histoire du passé succédait celle de l'époque actuelle.

Les chars de la carrosserie et de la fabrication des dentelles suivaient immédiatement : sur le char de la carrosserie était le célèbre fabricant Simons représenté par un vieillard de l'hospice de Ste-Gertrude. Sur celui de la fabrication des dentelles, était un groupe de jeunes filles dont les doigts agiles finissaient un travail qu'elles ont offert à S.A. I. et R. la duchesse de Brabant.

Un globe immense, surmonté d'une statue symbolique, annonçait le char du commerce. Derrière le globe se déployaient les pavillons des nations commerçantes.

Un second corps d'harmonie marchait devant le char de la musique, orné de huit jeunes filles présidées par Euterpe, couronnée de fleurs. Les frais de ce char étaient faits par la société royale de la Grande-Harmonie.

Sur le char de l'imprimerie était une presse activée par des bras vigoureux. Des typographes, en costume de travail, jetaient du haut du char à la foule, des vers en l'honneur du mariage du prince héréditaire.

Le dernier char, avec la Belgique et le lion, portait les figures entrelacées de la Constitution et de la Royauté.

L'excellente musique des Guides, de détachements de gardes civiques, de cavalerie et d'infanterie de l'armée, ainsi qu'une demi-batterie d'artillerie légère, terminaient le défilé.

*Extrait de « Bruxelles ancien et nouveau » par Eugène BOCHART
Bruxelles, Ed. Bochart, s.d.*